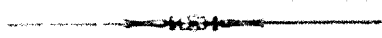


# LE NORD

— ou —

Esquisse sur la partie de la province de Québec  
située au nord du fleuve Saint-Laurent,  
entre l'Outaouais et le Labrador

PAR J. C. LANGELIER



I. P. DERY  
LIBRAIRE-ÉDITEUR, 40 RUE SAINT PIERRE  
QUÉBEC

C

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada, par J. C. LANGELIER,  
en 1882, au bureau du Ministre de l'Agriculture, à Ottawa.

# LE NORD

---

Nous désignons sous ce nom toute la partie de la province de Québec située au nord du fleuve Saint-Laurent. Cette région est comparativement inconnue et l'on n'a que des idées fausses ou très-incomplètes sur la nature du sol qu'elle renferme et sur son adaptabilité à la culture, notamment en ce qui regarde l'immense vallée située entre la chaîne des Laurentides et la hauteur des terres, qui forme la ligne de partage entre le bassin du Saint-Laurent et celui de la Baie d'Hudson. Dire que la plus belle partie de la province, au point de vue agricole, est comprise dans cette grande vallée, ce serait presque s'exposer à faire rire de soi, et pourtant ce serait dire la vérité.

C'est précisément ce que nous nous proposons de démontrer dans cette étude. On ferait des volumes avec ce qui a été écrit sur la partie méridionale de la province, notamment sur les Cantons de l'Est.

Le climat, la nature du sol, les richesses forestières et minérales, la topographie, la situation au point de vue du commerce, tout a été passé en revue, examiné, étudié et mis à la connaissance du public. Rien de cela n'a été fait pour la région septentrionale, dont on n'a pas dit un mot ou qu'on a représentée sous le plus mauvais jour. Ouvrez les brochures publiées dans l'intérêt de l'immigration ou de la colonisation, surtout celles qui ont été écrites avant 1867 : à côté de pompeuses descriptions des Cantons de l'Est, vous ne trouverez que quelques mots sur la région ultra-laurentienne, représentée comme un pays inculte, stérile, froid et inabordable, digne tout au plus d'être habité par des canadiens-français.

C'est probablement à ces fausses représentations systématiques qu'il faut attribuer l'oubli presque complet dans lequel nos gouvernements semblent avoir laissé cette belle contrée. Des gouvernements

qui se sont succédé à Québec depuis 1867, celui de M. Chauveau est à peu près le seul qui se soit sérieusement occupé du nord, principalement de la vallée du lac Saint-Jean, qu'il a mise en communication avec Québec par l'ouverture du grand chemin de Saint-Jérôme à Stoneham. L'hon. M. Archambault, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics dans le cabinet Chauveau, a donné une forte impulsion à l'établissement du territoire du Saguenay, qu'il s'est imposé le trouble de visiter personnellement; il a pareillement encouragé et stimulé la colonisation des régions situées en arrière des comtés de l'Assomption, Joliette et Berthier, et c'est à lui en grande partie, pour ne pas dire exclusivement, qu'il faut attribuer le mérite des progrès que la colonisation a faits dans le nord depuis la confédération. Mais ses successeurs ne se sont guère occupés de continuer ce mouvement patriotique et depuis quelques années cette partie de la province semble être retombée dans l'oubli et l'isolement.

Cette étude a pour objet de faire sortir cette partie de la province de l'isolement et de

montrer au public et au gouvernement les immenses avantages qu'elle offre à la colonisation.

## I

### ESQUISSE GÉOGRAPHIQUE.

La région que nous esquissons est située au nord du fleuve Saint-Laurent et embrasse tout le territoire compris entre ce fleuve, la rivière des Outaouais et la hauteur des terres formant la limite septentrionale de la province et s'étendant jusqu'à l'Anse-au-Sablou, à l'entrée du détroit de Belle-Ile. Elle est traversée dans toute sa longueur, du nord-est au sud-ouest, par la chaîne de montagnes auxquelles l'historien Garneau a donné le nom de *Laurentides*.

Depuis le Labrador jusqu'au cap Tourmente, à trente milles en aval de Québec, le flanc de ces montagnes longe le bord du fleuve Saint-Laurent et ne s'en éloigne qu'en quelques endroits, entre la rivière Noire et la rivière Portneuf. A partir du cap Tourmente et en remontant, elles s'éloignent graduellement vers le nord, jusqu'à une distance d'une trentaine de milles, en arrière

de Montréal. Là, elles fléchissent un peu au nord-ouest pour suivre pour ainsi dire le cours de la rivière des Outaouais jusqu'à Grenville, où elles sont coupées par la rivière, et se continuent ensuite dans la province d'Ontario.

Sur toute cette étendue, la hauteur moyenne des Laurentides est d'environ seize cents pieds. Mais cette élévation n'est pas uniforme. Entre le lac Saint-Jean et la Malbaie la crête principale de la chaîne, qui est coupée transversalement par le Saguenay, atteint une attitude de 4000 pieds au-dessus du niveau de la mer, pendant que les sommets des rangées parallèles, mais plus rapprochées du Saint-Laurent, n'ont qu'environ la moitié de cette hauteur. Bayfield estime à 2547 pieds la hauteur de la montagne des Eboulements, entre la Malbaie et la baie Saint-Paul. Il fixe à 1919 pieds l'élévation du cap Tourmente, et à 2,687 celle de la montagne de Sainte-Anne, à vingt milles en aval de Québec. Ce sont ces montagnes qui donnent aux environs de Québec cet aspect pittoresque et grandiose qui fait l'admiration de tous les voyageurs.

Dans la région située au nord de la rivière des Outaouais, le sommet le plus élevé est celui de la montagne *Tremblante*, dans le comté d'Argenteuil : il a une hauteur de 2060 pieds. L'élévation des montagnes qui environnent ce sommet varie entre 1,000 et 1,200 pieds.

L'arête principale des Laurentides, surtout entre le Saguenay et la rivière des Outaouais, est flanquée au nord par un grand nombre de contreforts et de rameaux escarpés, coupés par des gorges étroites et profondes. à l'exception de celle du lac Saint-Jean, les vallées sont resserrées et les bassins secondaires sont nombreux, mais peu importants, si l'on excepte les grands bassins du Saguenay, du Saint-Maurice et de l'Outaouais, qui sont immenses et coupent la chaîne principale dans le sens transversal. Les sommets de ces montagnes sont généralement arrondis et forment des mamelons, des croupes et des pitons séparés les uns des autres par des ensellements, des échancrures et des brèches donnant naissance à des vallées composées, des plateaux, des gorges et des milliers de lacs, dont plusieurs ont une étendue considérable.

Ces sommets, à l'exception de quelques pics granitiques dénudés, sont recouverts de forêts de conifères et de certains bois durs; les vallées, au contraire, sont boisées de pins, d'épinettes, de cèdres, d'ormes et de plusieurs autres essences ligneuses qui alimentent le commerce de l'industrie forestière.

Les plus grandes rivières qui ont leurs sources au-delà des Laurentides sont l'Outaouais, le Saint-Maurice et le Saguenay. Elles originent toutes trois presque dans le même endroit, à deux cents milles environ au nord-ouest de Trois-Rivières. A partir de cet endroit, sur la hauteur des terres, l'Outaouais et le Saguenay coulent sur une grande distance dans deux directions opposées l'une à l'autre, mais parallèle au Saint-Laurent. Ces rivières se retournent ensuite vers le sud-est et suivent une direction parallèle jusqu'au fleuve, qu'elles atteignent à trois cents milles de distance l'une de l'autre. Presque toutes les rivières de la région intermédiaire, notamment les trois plus importantes: la rivière Gatineau, celle du Lièvre et le Saint-Maurice, coulent du nord au sud. Ces rivières suivent les

axes des plis des montagnes, au lieu que l'Outaouais, après avoir suivi sur une partie de son cours l'axe général du massif principal, le coupe en arrivant à son embouchure. Les affluents du lac Saint-Jean, surtout la rivière Chamouchouan qui n'est que la continuation, ou plutôt le cours supérieur du Saguenay, et le Saguenay lui-même jusqu'à Chicoutimi, coulent dans la direction générale des plis transversaux des montagnes; mais, à partir de cet endroit, le Saguenay fléchit vers le sud et coupe presque à angle droit l'arête de la chaîne principale. Plus bas que le Saguenay, toutes les grandes rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent, la rivière aux Outardes, la rivière Manicouagan, la rivière Pentecôte, la rivière Moisie, avec ses nombreuses ramifications, ainsi que la rivière à la Truite, coulent directement du nord au sud et coupent diagonalement l'axe des Laurentides. Seule, la rivière des Betsiamites suit une direction parallèle à celle du cours supérieur du Saguenay et coule du nord-ouest au sud-est.

Entre le Saguenay et la rivière des Outaouais, le massif formant l'axe principal des

Laurentides s'abaisse et se rétrécit graduellement à mesure qu'il s'avance vers l'ouest; de soixante milles qu'elle a dans la région du Saguenay, la largeur de la chaîne diminue jusqu'à trente milles à l'endroit où elle est coupée par l'Outaouais, et la hauteur moyenne des sommets s'abaisse de 2,000 à 1,000 pieds au plus.

La limite septentrionale du bassin du Saguenay est formée par une chaîne latérale, presque parallèle à la chaîne principale, mais bien moins élevée : cette chaîne forme la ligne de partage des eaux séparant le bassin de la baie d'Hudson de celui du Saint-Laurent. La dépression qui sépare ces deux chaînes de montagnes forme l'immense vallée dans laquelle le Saguenay, le Saint-Maurice ainsi que l'Outaouais et ses nombreux tributaires prennent leurs eaux. L'élévation moyenne de cette vallée au-dessus du niveau de la mer est d'environ six cents pieds. Le lac Saint-Jean, qui est situé à l'extrémité orientale de cette vallée, n'est élevé que de 293 pieds au-dessus de la mer; le lac Keepawa, situé à l'extrémité occidentale, est à 760 pieds au-dessus du niveau de la marée,

et l'élévation du lac Victoria, à peu près à mi-distance entre les deux autres, n'est que de 700 pieds. La longueur de cette vallée est d'environ 350 milles et sa largeur excède 150 milles, ce qui forme une superficie de 52,500 milles carrés. Cette vallée, d'un sol généralement très fertile, est couverte de riches forêts qui fournissent au commerce les immenses quantités de bois de toutes sortes qu'on exporte chaque année de la province.

Toute cette région est égouttée par de nombreuses rivières et parsemée de milliers de lacs, dont plusieurs ont une étendue considérable ainsi que le montre le tableau suivant :

Lacs	Superficie	Élévation
Saint-Jean.....	360 milles	293 pieds
Victoria .....	560 "	700 "
Keepawa.....	92 "	760 "
Témiscaming.....	330 "	800 "

Il y a plusieurs autres lacs d'une étendue presque aussi considérable, mais qui n'a pas encore été mesurée avec précision, notamment les lacs Mijizowaga, le Grand-Lac, les lacs Kakabonga, Kempt, Poisson-Blanc, Piscatosin, au Mâle, des Bittures-de-Sable, Askitiche, Edouard et des Commissaires.

## II

### DIVISIONS ET STATISTIQUES TERRITORIALES.

Des soixante-cinq collèges électoraux de la province, vingt-sept sont compris dans la région que nous étudions. En voici la liste, avec l'indication de la population et de la superficie de ces collèges électoraux telles que données dans le recensement de 1871 :

Collèges électoraux	Population	Superficie en acres
Pontiac.....	15,810	13,310,908
Ottawa.....	29,076	3,652,222
Argenteuil.....	12,806	599,700
Deux-Montagnes ..	15,615	165,187
Terrebonne.....	19,591	348,302
Jacques-Cartier....	11,179	56,032
Hochelaga.....	25,640	48,659
Laval.....	9,472	54,202
Cité de Montréal (3)..	107,225	3,299
L'Assomption.....	15,473	158,761
Montcalm.....	12,742	2,577,663
Joliette.....	23,075	1,708,168
Berthier.....	19,804	1,502,412
Maskinongé.....	15,079	2,061,327
Saint-Maurice.....	11,085	1,654,402
Ville de T.-Rivières.	8,414	11,300
Champlain.....	22,052	2,887,823
Portneuf.....	22,569	4,643,896
Québec (comté).....	19,607	1,662,699
Ville de Québec (3)..	59,699	7,386
Montmorency.....	12,085	1,397,080
Charlevoix.....	15,611	1,253,760
Chicoutimi } .....	17,493	59,745,821
Saguenay } .....	5,487	
<b>Totaux.....</b>	<b>506,689</b>	<b>99,511,009</b>

En comparant ces totaux avec ceux de la province entière, on constate que la rive nord, entre l'Outaouais et l'extrémité orientale du pays, renferme 42.52 pour 100 de la population et 82.95 pour 100 de la superficie de toutes les terres.

Des 99,511,009 acres de terrain compris dans la région que nous étudions, seulement 3,932,846 acres, ou 3.95 pour 100, étaient occupés ou possédés en 1871, en sorte qu'il restait en disponibilité et à occuper 95,578,163 acres, ou 96.05 pour 100. Ces 95,578,163 forment une superficie de 149,340 milles carrés, c'est-à-dire une étendue à peu près égale à la superficie collective de l'Ecosse et de la Norwège, qui renferment ensemble une étendue de 155,085 milles carrés et sont habitées par une population de 5,120,000 âmes. Et le territoire que nous étudions, même en y comprenant les montagnes et la contrée située au nord-est du Saguenay, est tout aussi habitable, aussi susceptible de culture que celui de l'Ecosse et de la Norwège, qui appartiennent à la même époque géologique et sont situées dans la même latitude que la contrée qui s'étend dans notre province au nord du

Saint-Laurent, entre l'Outaouais et l'Anse-au-Sablon.

Mais, comme on se montre généralement plus difficile en Amérique qu'en Europe sur le choix et l'établissement des terres cultivables, nous allons retrancher des 95,578,163 acres de terres non occupées, au nord du fleuve, toute l'étendue qui a raison du climat, de la qualité du sol ou de la situation géographique, n'offre pas des avantages réels et incontestables à la colonisation.

Il est reconnu que dans tous les endroits où le pin, l'épinette et les autres essences ligneuses d'une valeur commerciale atteignent leur pleine croissance, le climat n'est pas un obstacle à la culture profitable des céréales. Établie sur cette base, dont l'exactitude est confirmée par les faits et par l'expérience, la limite septentrionale de la culture des céréales dans la province de Québec suit à peu près la ligne suivante : entre l'embouchure de la rivière Trinité, au nord-est de la Pointe-des-Monts, et la hauteur des terres ou la frontière, à l'ouest du lac Nikoubau, la parallèle formée par 49°. 20' de latitude, et à partir du point d'intersection de cette parallèle par la

ligne frontière, la hauteur des terres ou la limite septentrionale de la province, jusqu'à la frontière occidentale.

La température agricole indiquée par cette ligne de démarcation peut être altérée en certains endroits par l'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer ; mais il est de fait que les céréales sont cultivées bien plus au nord, dans les régions avoisinantes. Ainsi, au lac Mistassini, qui se trouve pourtant sur la hauteur des terres, M. Burgess, l'agent du comptoir de la compagnie de la baie d'Hudson, récolte de l'orge, de l'avoine, des légumes et des pommes de terres, qui produisent abondamment. Dans le rapport sur l'exploration qu'il a faite de cette contrée en 1869, M. James Richardson, de la commission géologique du Canada, constate le fait suivant : " Je ne saurais dire au juste, écrit-il, l'influence que le climat peut exercer sur la végétation, et le seul fait que je puisse citer sous ce rapport, c'est que M. Burgess, du comptoir que la compagnie de la Baie d'Hudson entretient au lac Mistassini, nous a fait manger le 7 août des pommes de terre nouvelles de bonne

grosseur. Ce jour-là, le thermomètre marquait à ce poste 67° à 9½ heures du matin, 90° à midi et 58° à 10 heures 40 minutes du soir. A Montréal, le même jour, le thermomètre marquait 69° à 7 heures du matin, 86° à 2 heures de l'après-midi et 74° à 9 heures du soir. Comme on le voit, la température des deux localités est à peu près la même, ce qui montre clairement qu'à ce poste du lac Mistassini, situé à 333½ milles au nord de Montréal et à 1381 au-dessus du niveau de la mer, le climat n'est pas un obstacle à la culture des céréales.

D'ailleurs, on cultive depuis longtemps, et d'une manière profitable, des céréales de toutes sortes au fort Moose, sur les bords de la baie James, plus au nord que le poste d'Abatigouish, dont nous venons de parler. M. Bell, de la commission géologique, qui a fait l'exploration de cette contrée, dit dans son rapport :

“ A Moose Factory, on récolte chaque année des produits de ferme et de jardin de toutes sortes. Parmi les produits récoltés en 1874, il y avait 1700 boisseaux de bonnes pommes de terre. L'avoine, l'orge, les fèves

les pois, les navets, les betteraves, les carottes, les choux, les oignons, les tomates, etc., sont cultivés sans plus de soins que ces produits en exigent dans toutes les autres parties du Canada, et l'on m'a informé que du blé qui s'était trouvé accidentellement semé a mûri. Il y a plus de 80 bêtes à cornes à Moose Factory, sans compter les chevaux, les moutons et les cochons.” (Geological Report of 1875-6, page 339).

Le Dr Edward Thompson, dans une enquête parlementaire, atteste qu'il a lui-même semé à titre d'essai, dans le mois d'octobre, du blé qui a parfaitement mûri dans le cours du mois d'août suivant. Ce témoignage est corroboré par celui de Robson qui déclare que le blé d'automne semé à Moose Factory supporte bien les gelées de l'hiver et mûrit à perfection l'été suivant.

Enfin, le Dr Bell écrit dans l'un de ses rapports d'exploration :

“ A notre retour à Moose Factory, nous trouvâmes qu'il n'y avait pas gelé de l'été.... A la fin de septembre, les plantes les plus tendres, telles que les melons, les concombres,

les fèves, le baume, le tabac, le ricin, croissaient en plein air et étaient encore tout à fait fraîches et vermeilles.”

Les mêmes conditions climatiques se rencontrent plus à l'ouest, au-delà des limites de la province, et il est constaté que la culture des céréales réussit également bien au nord du lac Abbitibi.

Enfin, sur l'*East-Main*, plus de cent milles au nord du lac Mistassini, la compagnie de la baie d'Hudson a une ferme où elle élève des bêtes à cornes, des moutons et des cochons, ainsi que M. Davis l'a constaté dans une étude lue devant la société littéraire et historique de Québec, ce qui montre clairement que le climat de cette localité est favorable à la culture de la plupart des céréales. Dans le cours de ses explorations, M. le Dr Bell a lui-même visité cette ferme en 1876. Et ce qui prouve que le climat est bon, c'est que certaines essences ligneuses, notamment l'épinette et le sapin, croissent parfaitement dans ces lieux et atteignent même une grosseur qui excède deux pieds de diamètre.

Nous pourrions multiplier ces faits; mais ceux que nous

venons de citer établissent surabondamment que la ligne de démarcation que nous assignons à la culture des céréales, au point de vue climatérique, ne passe pas trop au nord. Nous insistons sur ce point, car on a généralement des idées très-fausSES—quand on en a—sur le climat agricole des régions du nord. Ils ne sont pas rares ceux qui croient sincèrement qu'à quelques milles au nord du lac Saint-Jean le climat est trop froid pour permettre de faire avantageusement la culture de tous les grains qui se récoltent au sud du Saint-Laurent. La limite que nous assignons à cette culture est à plus de cinquante milles au nord de ce lac, et les faits que nous avons cités démontrent clairement que nous aurions pu la mettre encore bien plus loin sans sortir des bornes de la vérité.

La région située au sud de cette ligne climatérique, dans les limites des comtés de Chicoutimi et Saguenay, embrasse une étendue de 11,360,000 acres, ou 17,750 milles carrés, c'est-à-dire 2,240,000 acres dans le comté de Saguenay et 9,120,000 acres dans le comté de Chicoutimi. En ajoutant à

cette étendue la superficie des autres collèges électoraux de la rive nord du Saint-Laurent, à l'est de la rivière des Outaouais, c'est-à-dire 39,765,188 acres, on arrive au chiffre de 51,125,188 acres pour l'étendue de toute cette partie de la province, située au nord du fleuve, dont le climat est favorable à la culture des céréales et des légumes de toutes sortes, sans compter ses excellents pâturages.

Voyons maintenant ce qu'il faut retrancher pour les régions montagneuses ou celles dont le sol n'est pas assez fertile pour être susceptible d'une exploitation profitable.

Il y a d'abord la chaîne des Laurentides. Dans le comté de Saguenay, ces montagnes longent presque le bord du fleuve et ne laissent que peu de terrains propres à la culture. Cependant, les explorations que le département des Terres de la Couronne a fait faire depuis quelques années constatent que le long des rivières et dans l'intérieur, il y a de nombreuses vallées qui renferment des grandes étendues de terre arable et susceptible d'exploitation. Dans les environs des rivières Bergeron-

ne, Portneuf et Saut-au-Cochon, plus de la moitié du sol est susceptible de culture. On peut s'en former une idée par l'appréciation suivante de la vallée de la rivière Portneuf, en approchant du fleuve, appréciation que nous extrayons du rapport d'exploration de M. P. H. Dumais, en date du 23 août 1873 :

“ J'ai relevé le lac à Casette, et je crois que la meilleure partie du pin et de l'épinette se trouve dans les environs de ce lac... A partir du 101<sup>e</sup> mille (à plus de 10 milles du fleuve) les montagnes disparaissent entièrement et la rivière s'est creusé alors un canal de 80 à 100 pieds de hauteur dans le plateau qui s'étend depuis le pied des montagnes, au nord, jusqu'au fleuve Saint-Laurent, courant à l'est à perdre de vue, vers la rivière Betsiamites, et à l'ouest jusqu'à la baie de Mille-Vaches. Tout ce plateau est presque d'un niveau parfait et se compose d'un sol sablonneux, mêlé de terre jaune et grise, reposant sous un sous-sol d'argile et de marne.

“ Les espèces de bois qui dominent sont le cyprès, l'épinette noire, grise et rouge, le sa-

pin, le bouleau, le tremble, le peuplier, le pin, le bois *lock* et l'aulne. Des pouvoirs d'eau magnifiques se suivent en descendant jusqu'au fleuve. Le sol est de la meilleure qualité; le bois, d'une grosseur et d'une longueur propres seulement aux meilleures *pousses*. C'est un terrain très propre à la culture et qui devra avant longtemps former l'assiette de beaux établissements, si les chantiers qui s'ouvrent le long de la côte nord du Saint-Laurent savent attirer dans leur voisinage nombre de ces vaillants colons, comme on en trouve partout dans le Haut-Saguenay."

Dans le même rapport, M. Dumais fait la description suivante de la rivière Bergeronne, qui est plus rapprochée du Saguenay que la région dont nous venons de donner une esquisse.

"Au commencement du premier mille, c'est-à-dire au pont du gouvernement sur le chemin de Tadoussac (ce pont est à plus de trois milles du fleuve) cette rivière se divise en deux branches: celle du nord-ouest, ou rivière à *Bas-de-Soie*, d'à peu près douze milles de longueur, et la branche nord-est, celle que j'ai relevée, qui porte

le nom de *Rivière-à-Beaulieu* et est reconnue comme la principale branche de la Grande-Bergeronne. Le terrain arrosé par ces branches de rivières est presque tout propre au défrichement. Une bonne partie est déjà en bon état de culture. Les habitants y vivent dans l'aisance et le missionnaire qui visite ces fidèles en retire un secours étonnant.

"Jusqu'au neuvième mille, sur la rivière à Beaulieu, le sol est de la meilleure qualité. Le lac à Beaulieu, en deça, est entouré de prairies naturelles qui sont d'un grand avantage aux colons de cette localité. Le bois a été en grande partie exploité, et encore aujourd'hui les chantiers sont ouverts sur la partie supérieure de la rivière à *Bas-de-Soie*. J'ai exploré une partie de celle-ci, et j'ai pu constater l'existence d'un magnifique espace de bon terrain, bien propre aux établissements et avantageusement situé pour favoriser la mission des Grandes-Bergeronnes et en former avant peu une des meilleures paroisses de cette partie de la côte nord."

Plus à l'est, et bien au-delà des rivières Portneuf et Betsiamites, il y a pareillement

d'immenses étendues de terrain cultivable, notamment dans les vallées des rivières Manicouagan, Pentecôte, Trinité et Godbout. M. John Bignell, qui a fait l'exploration de ces rivières, en parle dans les termes suivants, dans un rapport en date du 12 septembre 1873 :

“ Dans le voisinage de ces quatre rivières, il peut y avoir *une étendue de cent cinquante mille acres de terre propre à la culture.*

“ Je n'ai pas été peu surpris en faisant le trajet le long de la côte, de voir qu'il y avait si peu de colons d'établis, considérant les grands avantages qui leur sont offerts ; mais je suis forcé d'admettre que la cause de ceci est que cette contrée est encore inconnue.

“ Quoique le sol soit sablonneux, médiocre et facile à épuiser, il peut cependant être aisément enrichi par les produits de la mer et de la pêche, qui se trouveraient à la porte des habitants et seraient pour eux une source intarissable de profits.

“ Je n'ai aucun doute que s'il y avait un chemin de colonisation de fait dans cette région, en peu de temps l'on

y verrait prospérer plusieurs paroisses.”

Enfin, il est constaté qu'une vallée d'excellente terre s'étend vers le nord-ouest, le long de la rivière Portneuf, jusqu'à la rivière Valin, dans le comté de Chicoutimi et que cette vallée se compose en grande partie de terrains d'alluvion ou de sols calcaires, absolument semblables à ceux de la région située au nord du lac Saint-Jean.

Nous avons déjà vu que dans le comté de Saguenay, la région dont le climat permet de faire avec profit la culture des céréales embrasse une étendue de 2,240,000 acres carrés. Il nous reste maintenant à défalquer de ce chiffre les régions dont le sol est trop montagneux ou trop pauvre pour se prêter à des établissements profitables. A ce point de vue, on peut dire sans crainte de faire erreur qu'entre le Saguenay et la Pointe-des-Monts, distance d'environ cent cinquante milles, la largeur de la lisière de terre cultivable qui borde le fleuve est en moyenne d'au moins dix milles, ce qui forme *une superficie de quinze cents milles ou de 960,000 acres carrés de*

*terrain cultivable sous le double rapport du climat et du sol, ou de quoi former quatre ou cinq grands comtés, avec l'étendue cultivable du comté actuel de Saguenay.*

Il nous reste maintenant à retrancher les terrains montagneux qui se rencontrent entre le Saguenay et la rivière des Outaouais. De l'Anse-Saint-Jean, sur le Saguenay, à Grenville, sur l'Outaouais, la distance en droite ligne est d'environ 290 milles. Cette ligne suit à peu près le centre du **massif principal des Laurentides, dont la largeur va toujours en diminuant, en gagnant vers l'ouest.** De soixante milles qu'elle a dans la région du Saguenay, la largeur des montagnes diminue jusqu'à trente milles dans les environs de la rivière des Outaouais, ce qui fait une largeur moyenne de quarante-cinq milles. Or, quarante-cinq milles de largeur sur deux cent quatre-vingt-dix milles de longueur forment une aire de 13,050 milles ou de 8, 352,000 acres carrés.

Ce chiffre est bien au-dessus de la réalité. Il suppose que toute l'étendue occupée par les Laurentides est complètement impropre à la culture,

ce qui est loin d'être exact. Ainsi le comté de Charlevoix, qui est complètement situé dans la partie la plus abrupte et la plus élevée de ces montagnes, possède un excellent sol agricole ; de fait ce comté est un de ceux où la culture des céréales réussit le mieux. Enfin, quand il est de fait qu'on peut cultiver et qu'on cultive réellement avec profit sur les montagnes des Eboulements, il est incontestable qu'on peut faire avantageusement de l'agriculture dans toutes les parties des Laurentides. Et le sol de ces montagnes s'améliore à mesure qu'on avance vers l'ouest. Les établissements de Stoneham et de Valcartier, en arrière de Québec ; les beaux cantons de Roquemont, de Chavigny et de Montauban, dans le comté de Portneuf, la vallée du lac Edouard et des rivières Bostonais, dans le comté de Champlain, sont autant de preuves qui établissent qu'une grande partie des Laurentides renferme d'immenses étendues de bons terrains, d'un sol on ne peut plus favorable à la culture des céréales, sans compter les terrains à pâturages. On peut donc sans craindre de se

faire erreur retrancher au moins le quart de l'étendue de 8,352,000 acres carrés que nous avons assignée à la région inculte, ou plutôt incultivable des Laurentides, ce qui réduit à 6,264,000 acres la région impropre à la culture comprise dans ces montagnes, entre le Saguenay et la rivière des Outaouais, dans la région climatique dont nous avons déjà établi les limites et la superficie.

En résumant tous ces chiffres, on arrive aux résultats suivants :

1o La partie de la province située au nord du fleuve Saint-Laurent et à l'est de la rivière des Outaouais renferme une étendue de 99,511,009 acres carrés :

2o De cette étendue, il faut retrancher 49,665,811 acres de terrain qui, à raison du climat et de la nature du sol, sont impropres à la culture, ce qui laisse une aire de 49,845,188 acres de bons terrains agricoles ;

3o De ces bons terrains agricoles, seulement 3,982,846 acres étaient occupés et 3,764,396 acres étaient en culture en 1871, ce qui laisse 45,912,342 acres à occuper et 46,080,792

acres à mettre en culture dans la contrée située au nord du Saint-Laurent et à l'est de la rivière des Outaouais.

Tel est le pays, car c'en est un, et un grand, qu'il nous reste encore à livrer à l'œuvre de la colonisation au nord du fleuve et en dehors des établissements actuels. D'après le recensement de 1871, l'étendue moyenne occupée par chaque personne de la population rurale était d'environ douze acres.

En supposant que les 45,912,342 acres qui restent à livrer à la colonisation seraient occupés dans la même proportion, quant à l'étendue de chaque exploitation individuelle, la région que nous étudions pourrait encore supporter une population rurale de 3,826,018 personnes ! Avec la population rurale qu'accuse le recensement de 1871, 331,301 personnes, cela fait une population totale de 4,157,319 âmes, non compris la population des villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal, qui était de 175,388 habitants en 1871.

En présence de ces faits, n'avons-nous pas raison de proclamer que le Nord mérite la plus favorable considération du gouvernement et de tous

les hommes qui s'intéressent sérieusement à l'avenir de notre province ?

### III

Examinons maintenant en détail les *divisions naturelles* de cette immense région. Ces divisions sont formées par les bassins des principales rivières qui égouttent ce territoire, et en les limitant ainsi au point de vue hydrographique, nous trouvons les désignations suivantes :

1. Région de l'Outaouais ;
2. Région du Saint-Laurent ;
3. Région du Saint-Maurice ;
4. Région du Saguenay ;
5. Région de Betsiamites ;
6. Région du Gollé Saint-Laurent.

Cette division, vu qu'elle repose sur la topographie même de la contrée située au nord du fleuve Saint-Laurent, facilitera l'étude détaillée que nous allons faire de chaque région séparément.

#### 1. RÉGION DE L'OUTAOUAIS.

La région de l'Outaouais comprend les circonscriptions territoriales qui suivent :

Comtés	Superficie	
Pontiac.....	20,798,27	milles
Ottawa.....	5,706,59	“
Argenteuil ..	937,03	“
Deux-Montg..	258,14	“
Terrebonne ..	544,22	“
Laval.....	84,69	“
Montcalm....	4,027,59	“
L'Assomption.	248,00	“
Joliette.....	2,669,00	“
Parties de Berthier, Maskinongé et Saint-Maurice.	4,675,00	“
	<hr/>	“
	39,948,53	“

Nous comprenons dans cette étendue la partie nord-ouest des comtés de Berthier, Maskinongé et de Saint-Maurice située entre la *ligne d'exploration* tirée depuis le lac Kiamika jusqu'à l'embouchure de la rivière Flamand, dans le Saint-Maurice et la frontière nord-ouest de la province. Cette aire renferme tout le territoire dont les eaux s'écoulent dans la rivière des Outaouais, qui la limite à l'ouest et au sud, à partir de la tête du lac Témiscaming. La limite orientale est formée par une ligne suivant l'extrémité nord du versant nord-est de la rivière de l'Assomption et de la rivière Noire, jusqu'au delà du lac Croche, dans le comté de

Berthier, et de là, après être entrée dans le comté de Joliette, passant au sud-est des lacs Obompsawin, Saint-Servais, Saint-Grégoire, et de la branche sud-est du cours supérieur de la rivière Matawin et au couchant du lac Matawin, puis remontant au nord jusqu'au nord-est du lac Menjobagoos, dans le comté de Champlain, en traversant le portage du lac Némicachingue, et enfin courant au nord-ouest depuis le lac Menjobagoos jusqu'à la hauteur des terres, à mi-distance entre les sources du Saint-Maurice et celles de la rivière Gatineau. La limite septentrionale est formée par la hauteur des terres, qui est la frontière de la province.

La rivière des Outaouais a ses sources dans les lacs Eshwaham et Capeméchigama, situés entre les parallèles formées par  $47^{\circ} 38'$  et  $47^{\circ} 52'$  de latitude, et par les méridiens  $75^{\circ} 30'$  et  $75^{\circ} 50'$ . De la sortie de ces lacs à l'entrée du lac Témiscaming, la distance en ligne droite, du levant au couchant, est d'environ deux cent quarante milles ; mais le cours de la rivière est bien plus long, à cause de ses nombreuses sinuosités. Il décrit un

zigzag presque continu et dont les replis, formant souvent des angles aigus, oscillent entre deux lignes distantes de plus de quarante milles l'une de l'autre. A mi-distance entre ses sources et le lac Témiscaming, l'Outaouais traverse, ou plutôt forme par l'expansion de son cours, le lac Victoria, qui se compose de trois grandes nappes d'eau parallèles et reliées les unes aux autres par d'étroites passes. La nappe de l'est a une quarantaine de milles de longueur et d'un à deux milles de largeur ; celle du milieu est longue d'une cinquantaine de milles et large de cinq à dix ; celle de l'ouest a une longueur d'une trentaine de milles et une largeur variant entre un et huit ou dix milles. \* Entre le lac Victoria et le lac Mijizowaga, le cours de la rivière, qui est très-sinueux, descend une pente d'environ cent vingt-cinq pieds, et après avoir traversé l'extrémité nord-ouest de ce dernier lac, forme en s'élargissant le lac Des-Quinze, qui a environ trente milles de long et de deux à dix de large, puis

\* Toutes ces mesures ont été prises sur la Carte de la province de Québec, publiée dans la dernière édition du *Guide du Colon*.

en sort pour entrer sous le nom de Rivière Des-Quinze dans l'extrémité septentrionale du lac Témiscaming, à environ quarante-deux milles au sud de la frontière septentrionale de la province.

Sur tout ce parcours, la distance entre le cours de l'Outaouais et la *hauteur des terres*, la frontière nord de la province varie entre vingt et quarante-cinq milles, ce qui forme une étendue d'environ 7,500 ou 8,000 milles carrés.

Cette région n'a guère été explorée que par M. Symmes, dans la partie ouest et par M. Bignell, dans la partie est. Les rapports publiés par ces deux explorateurs sembleraient indiquer que la partie ouest, du lac Victoria au lac Témiscaming, est incultivable, tandis que la partie est, vers les sources de l'Outaouais et en descendant, serait tout à fait susceptible de culture. Citons d'abord le rapport de M. Bignell, dont la compétence et l'esprit d'observation sont incontestables :

“ Un peu avant de laisser la rivière Gatineau pour nous rendre à l'Outaouais, nous trouvons du bois vert—épinette, sapin, cyprès, bouleau, tremble, épinette rouge—et la surface

de la région située entre les deux rivières est onduleuse.

“ En arrivant à la tête de l'Outaouais, nous trouvons un peu de pin, essence dont nous n'avons pas vu un seul arbre depuis que nous avons laissé Waspuantachingue.

“ Une petite quantité de ces arbres se trouve entre la source de l'Outaouais et environ un mille plus bas que la décharge du lac Travers. A partir de ce point le pin disparaît et ne se voit ensuite qu'au quarantième mille, à compter de la source de la rivière, et à partir de ce point, cette essence augmente en quantité et en qualité à mesure qu'on descend le cours de la rivière.

“ La région traversée par le cours supérieur de l'Outaouais est comparativement plane; en beaucoup d'endroits, le long de la rivière, il y a de bas plateaux d'alluvion, bornés en arrière par des terrains élevés, et en général cette région est susceptible de culture.”

Le rapport de M. Symmes sur la partie ouest est moins favorable. Voici l'analyse qu'en donne le député arpenteur-général Bouchette :

“ M. Symmes, chargé de l'exploration centrale des eaux de

l'Outaouais, comprenant le lac Victoria, à peu d'exceptions près, s'accorde avec M. Lindsay Russell, qui a fait l'exploration de la section ouest, comprenant l'arpentage de la partie supérieure de l'Outaouais, sur la description qu'ils donnent du caractère et de l'aspect général du pays qu'ils ont parcouru, lequel ils représentent comme *étant généralement impropre à la culture et boisé d'épinettes blanches et rouges et de pins rabougris.*

“ Pour une distance très-considérable en arrière des lacs et rivières, le terrain est généralement bas et d'une surface plane et unie, à l'exception de la section ouest, où l'on remarque quelques élévations peu considérables, et dont le sol est sablonneux et rocheux.

“ Le même aspect paraît exister dans la partie qui s'étend vers le nord le long de la rivière Lonely, qui se décharge dans le lac Des-Quinze et au-delà de la rivière Abbitibi, ainsi que dans le voisinage du lac de ce nom.

“ Les rochers que l'on a remarqués dans le cours de ces explorations sont de formation granitique.

“ D'après les informations qu'ont pu se procurer sur les

lieux mêmes MM. Russell et Symmes, par rapport au climat de cette contrée, l'hiver y commence quinze jours plus tôt et finit tard en mai.

“ D'après M. Russell, l'été est généralement humide et froid ; la température moyenne durant les mois de juin, juillet et août est de 36 ° et 37 °.

“ M. Symmes remarque que les Sauvages de l'endroit ne comptent que deux saisons, qui sont l'hiver et l'été. Cependant l'on récolte avec succès des légumes au lac Victoria, ainsi qu'au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, près du lac Abittibi.”

Si ces données ne sont pas plus exactes au sujet de la nature du sol et de son adaptabilité à la culture, qu'elles ne le sont au sujet de la température, il faut admettre que la région comprise au nord de l'Outaouais, entre le lac Victoria et le lac Témiscaming, possède un sol tout à fait propre à la culture.

En effet, M. Russell fait une erreur de moitié, à peu près, au sujet de la température des mois d'été, puisque la moyenne pour ces trois mois, au lieu d'être de 36 ° et 37 °, comme il le dit, est de 65 ° 25,

ce qui fait une différence de  $28^{\circ} 25$  ou  $29^{\circ} 25$ , ou près de 80 pour 100. Nous ne savons pas où M. Russell a puisé ses renseignements ; mais nous savons que des observations faites avec soin durant l'année 1845-46 au lac Témiscaming par le facteur de la compagnie de la baie d'Hudson, au lever du soleil, le midi et au coucher du soleil, donnent le tableau suivant de la température moyenne de cette localité :

Janvier .....	$9^{\circ} 23$	Juillet.....	$67^{\circ} 28$
Février.....	$18^{\circ} 44$	Août.....	$65^{\circ} 58$
Mars.....	$24^{\circ} 41$	Septembre	$53^{\circ} 39$
Avril.....	$39^{\circ} 04$	Octobre...	$40^{\circ} 83$
Mai .....	$49^{\circ} 35$	Novembre	$25^{\circ} 97$
Juin.....	$62^{\circ} 75$	Décembre	$17^{\circ} 68$
Moyenne pour l'année.....	$38^{\circ} 58$		
Moyenne pour les 3 mois d'hiver.	$15^{\circ} 02$		
Moyenne pour les 3 mois, print..	$38^{\circ} 58$		
Moyenne pour les 3 mois d'été...	$65^{\circ} 25$		
Moyenne pour les 3 mois d'aut.	$40^{\circ} 07$		

Ces chiffres assurent une température moyenne qui diffère peu de celle de Québec et de Montréal, ainsi que l'atteste le tableau suivant :

	Témiscaming Québ. Mont.		
	1845-6	1870-71	1870-71
Moyenne de l'année .	$38^{\circ} 58$	$40^{\circ} 3$	$45^{\circ} 8$
Moyenne de l'hiver ..	$15^{\circ} 02$	$14^{\circ} 0$	$17^{\circ} 8$
Moyenne du printemps	$37^{\circ} 54$	$38^{\circ} 8$	$43^{\circ} 5$
Moyenne de l'été.....	$65^{\circ} 25$	$64^{\circ} 5$	$69^{\circ} 2$
Moyenne de l'autom..	$40^{\circ} 07$	$41^{\circ} 9$	$51^{\circ} 0$

Comme on le voit, la température moyenne des trois mois d'été est de  $2^{\circ} 20$  plus élevée au lac Témiscaming qu'à Québec, tandis que M. Russell la représente comme inférieure de  $2^{\circ} 59$  à celle du fort Bonne-Espérance, dans le cercle polaire, par  $62^{\circ} 32$  de latitude nord et  $86^{\circ} 56$  de longitude ouest. En effet, la température moyenne des trois mois d'été, au fort Bonne-Espérance, sur le Mackenzie, est de  $39^{\circ} 59$  et M. Russell donne pour celle de l'Outaouais, aux environs du lac Témiscaming, seulement  $36^{\circ}$  ou  $37^{\circ}$ . Il fait erreur, évidemment, et erreur grossière.

Les renseignements qu'il donne sur la nature du sol et la végétation ne semblent guère plus exacts. D'après lui, tous les terrains de cette région seraient de formation granitique. Or, il est constaté par les explorations de la commission géologique que dans toute cette contrée, ce sont les formations de calcaire cristallin du système huronien qui dominent presque exclusivement. Le Dr Bell constate que le lac Abbitibi, qui se trouve à peu de distance de la région que nous étudions, " est environné

de toutes parts par des terrains de glaise." Il est donc probable que des terrains semblables forment le sol de la région qui s'étend au nord de l'Ontario, entre le lac Témiscaming et le lac Victoria, au-dessus de la vallée de la rivière, et que si M. Russell n'a vu que des épinettes et des pins rabougris, c'est parce qu'il n'a exploré que les terrains bas, qui forment les bords immédiats de l'Ontario, et qu'il ne pouvait s'attendre à trouver autre chose que des arbres rabougris et de petites dimensions, dans ces terrains marécageux. C'est pourquoi il est fort probable qu'une exploration plus minutieuse et plus soignée démontrera que le sol de cette contrée, comme celui de la région examinée par M. Bignell, est susceptible de culture et que la température, qui est à peu près la même qu'à Québec, est assez élevée pour faire mûrir toutes les céréales, même le blé. Et la situation même de cette région est des plus avantageuses. Protégée contre les vents froids du nord par la "hauteur des terres," sa déclivité vers le sud l'expose aux rayons ardents du midi, qui exercent une si grande influence sur la

végétation. Cette exposition seule équivaut à une diminution d'un couple de degrés de latitude. L'expérience prouvera, nous le disons sans hésiter, que ce pays n'est pas inférieur, sous le rapport du sol et du climat, à beaucoup d'autres parties de la province qui sont colonisées et habitées depuis longtemps.

Au sud de la région que nous venons d'examiner se trouve une immense étendue de terrains bas, que nous désignons sous le nom de *zone des lacs*. Nous lui assignons les limites suivantes : au nord et au nord-ouest, une ligne tirée de l'entrée de la rivière Des-Quinze dans le lac Témiscaming et se prolongeant jusqu'à l'extrémité méridionale du lac Eshwabah, puis remontant au septentrion jusqu'à la hauteur des terres et suivant cette direction jusqu'à mi-distance entre les sources de la rivière Gatineau et du Saint-Maurice ; de ce point, inclinant vers le nord-est jusqu'à la tête du lac Menjobagoos ; à l'est, par une ligne descendant de ce dernier point jusqu'au lac Sapin, vers le point d'intersection du quarante-huitième degré de latitude par la limite sud-ouest du

comté de Berthier, en passant au couchant du lac Némicachingue ; au sud, une ligne droite tirée entre le lac Sapin et le confluent de la décharge du lac Beauchêne dans l'Outaouais ; à l'ouest, la rivière des Outaouais, jusqu'à l'extrémité nord du lac Témiscaming. La superficie comprise dans ces limites a une largeur moyenne d'environ soixante milles et à peu près deux cent cinquante milles de longueur, ce qui forme une étendue de 15,000 milles carrés.

Cette zone est parsemée d'une infinité de lacs, dont plusieurs ont une étendue considérable, notamment les lacs Keepawa, le Grand-Lac, le lac Victoria et le lac Kekabonga.

Le groupe des lacs qui écoulent leurs eaux par la rivière Keepawa forme un heptagone dont la superficie excède quatorze cents milles carrés. Cette aire est traversée dans sa plus grande longueur, et à peu près dans le milieu de sa largeur, par le quarante-septième degré de latitude, sur un parcours de plus de soixante milles. Sa plus grande largeur est d'une cinquantaine de milles. Les principaux lacs de ce groupe—ils sont tous rattachés les uns

aux autres—sont désignés sous les noms suivants :

A l'ouest, le lac Keepawa proprement dit ;

Au nord, les lacs de la rivière Saséginaga, Ostaboingue, Birch et Ogasigaha ;

A l'est, les lacs Wolf, Grassy et de la rivière Pin-Blanc ;

Au sud, les lacs Kovigovish et des Bois-Franes.

A lui seul le lac Keepawa, dont la configuration représente une croix de Saint-André, occupe une étendue de plus de deux cent cinquante milles carrés : il a plus de cinquante milles de longueur et sa largeur au centre mesure cinq à six milles.

Le Grand-Lac est situé quelques milles au levant du groupe des lacs Keepawa. Il a à peu près la forme d'un diapason et s'étend du nord au sud sur une distance d'une trentaine de milles. Ses deux branches sont éloignées de cinq ou six milles l'une de l'autre et il écoule ses eaux dans la rivière du Moine, dont il forme à proprement dire le cours supérieur.

Nous avons fait connaître l'étendue du lac Victoria en décrivant le cours de l'Outaouais, entre ses sources et le

lac Témiscaming. Il occupe à peu près le centre du quadrilatère formé par 77° et 78° de longitude et 47° et 48° de latitude. Au sud-est se trouve le grand lac d'où sort la rivière Coulonge. Ce lac a de vingt à vingt-cinq milles de longueur et couvre probablement une superficie d'une quarantaine de milles carrés.

Le lac Kekabonga est un des plus grands de cette région. Avec les lacs Washeka et Aux-Ecorces, noms sous lesquels on désigne ses extrémités nord et sud, il a plus de trente milles de longueur sur trois ou quatre de largeur, ce qui lui donne une superficie d'environ cent milles carrés. Il est à peu près à mi-distance entre le 76e et le 77e degrés de longitude et son extrémité inférieure n'est que d'une quinzaine de milles au-dessus du 47e degré de latitude. Comme presque tous les grands lacs de cette contrée, sa longueur se développe entre nord et sud.

Viennent ensuite, par ordre de grandeur, les lacs suivants : Kanekequakena et Barrière, qui ne sont que des expansions du cours de l'Outaouais ; Eshwahan et Capemehigama,

sources de cette même rivière ; Des-Rapides, une dizaine de milles à l'ouest du lac Kekabonga ; Aux-Loups et Des-Iles, au nord du lac Des-Rapides ; Windfall, source de la rivière Tomassino ; Poignan, source de la rivière Gens-de-Terre ; Mejomangoos et Menjobagoos, sur le cours de la rivière du Lièvre.

Nous omettons de cette nomenclature, déjà assez longue pour être ennuyeuse, une myriade d'autres lacs moins grands, et qui parsèment en tous sens cette région ; l'énumération que nous donnons justifie suffisamment la désignation de *zone des lacs*, que nous appliquons à cette grande vallée.

C'est aussi dans cette zone qu'originent toutes les plus grandes rivières qui apportent le tribut de leurs eaux à l'Outaouais : la rivière du Moine, la rivière Noire, la rivière Coulonge, la Gatineau et la rivière du Lièvre. Le cours général de ces rivières est du nord au sud, à l'exception des deux dernières, qui inclinent de l'est à l'ouest dans la zone que nous étudions. Le tableau suivant indique la longueur de ces rivières et l'étendue de terrain qu'elles égouttent :

Rivières	Longueur	Aire égoutée
Rivière du Moine...	120 milles	1,600 milles
Rivière Noire.....	130 "	1,120 "
Rivière Coulonge...	160 "	1,800 "
Rivière Gatineau...	400 "	9,000 "
Rivière du Lièvre...	160 "	3,000 "

Ces rivières sont assez considérables pour permettre la flottaison des bois de commerce dans les grandes eaux et fournissent ainsi à l'industrie forestière le seul moyen de transport possible pour amener de l'intérieur sur les eaux de l'Outaouais les millions de pieds de bois qui sont coupés chaque année dans ce vaste territoire.

L'élévation de cette zone diminue graduellement en allant vers le sud et le couchant. A son extrémité est, vers les sources de la rivière Gatineau, elle est d'environ quinze cents pieds au-dessus du niveau de la mer à Trois-Rivières ; à la bifurcation de cette rivière, à peu près cinquante milles plus au sud, elle ne dépasse guère huit cents pieds, et cent soixante et quinze milles à l'ouest de ce dernier point, au lac Keepawa, elle est de sept cent soixante pieds, ce qui est l'élévation du lac au-dessus du niveau de la mer. Le cours des rivières et la conformation des lacs indiquent que le centre de cette zone forme une espèce

de haute terre ou une élévation dont le versant nord, à partir de la rivière Gatineau, écoule ses eaux vers l'Outaouais, entre la source de cette rivière et le lac Témiscaaming, tandis que le versant opposé envoie ses eaux vers le midi et les écoule dans le cours mitoyen de l'Outaouais, par les affluents qui se jettent dans cette rivière, entre la décharge du lac Keepawa et l'embouchure de la rivière du Lièvre. Puis cette dernière rivière et la rivière Gatineau reçoivent à leurs sources les eaux du versant oriental, c'est-à-dire de la partie de la zone qui se trouve à l'est du soixante et seizième degré de longitude.

La surface de cette région, surtout vers l'est, est accidentée ou plutôt formée par des petites montagnes dont la hauteur varie de cent à cinq cents pieds. Le sommet de ces montagnes offre à l'œil des mamelons arrondis et très rarement des pics escarpés. Elles sont couvertes de végétation et de belles forêts de pins, d'épinettes de bois durs, même d'érables, en plusieurs endroits, et possèdent un sol qui, sans être excellent, n'en est pas moins susceptible d'une culture profi-

table et capable de fournir de très bons pâturages. C'est dans cette région que se poursuivent en grande partie les opérations de l'industrie forestière du territoire de l'Ontarien, qui fournit à lui seul plus de la moitié des énormes quantités de bois qui sont exportées chaque année de la province. On peut donc affirmer qu'à l'exception de la région située au nord de 47° 45' de latitude et à l'est de 75° de longitude, cette contrée pourrait être colonisée avec succès et faire vivre une nombreuse population agricole, si elle était reliée par un chemin de fer aux grands centres de commerce les plus rapprochés.

Malheureusement, cette région n'a jamais été explorée au point de vue de la colonisation et il faut procéder un peu par induction pour arriver à s'en former une idée exacte ; mais les faits ne manquent pas pour établir la justesse de l'opinion que nous venons d'émettre. La seule partie qui ait été explorée par des hommes compétents est celle qui, sous le double rapport du climat et du sol, est évidemment la moins avantageuse, c'est la région située à l'extrémité

orientale et traversée par le cours supérieur des rivières Gatineau et du Lièvre. La contrée avoisinant la Gatineau a été examinée par M. James Richardson, de la commission géologique du Canada, et la vallée de la rivière du Lièvre, à partir du rapide du Cheval-Blanc et en remontant, a été explorée par M. l'arpenteur John Bignell, un des hommes les plus compétents en ces matières. Voyons ce qu'ils disent dans leurs rapports.

Commençons par le rapport de M. Richardson, qui donne les résultats d'une exploration faite en 1871. Après avoir décrit la région située au sud, mais contiguë à celle que nous étudions, et avoir constaté que "une grande étendue de terrain était en culture et semencée d'avoine, d'orge, de pois et de blé de printemps et d'automne," dont "le rendement est de vingt-cinq à trente-cinq minots à l'acre," il ajoute en parlant de la contrée que nous étudions :

"Il me semble que ces faits indiquent que cette contrée est bien propre aux établissements. Le sol est très semblable à celui de la rivière Désert, c'est-à-dire une terre grasse mêlée

de sable, et autant que j'ai pu l'observer il conserve les mêmes qualités sur une distance de plus de cinquante milles le long de la Gatineau, à partir de l'embouchure de la rivière Désert. Les bords de la rivière Gatineau ont de vingt à cinquante pieds de hauteur. Il s'en élève parfois des collines hautes de cent à cinquante pieds; mais elles sont le plus souvent à distance de la rivière. Outre les grandes quantités de pin que cette région produit, ce qui est connu, elle renferme aussi de l'épinette, du sapin, un peu de bouleau noir, ainsi que des étendues considérables de bouleau blanc, et en certains endroits des frênes blancs et gris. Chose assez curieuse, lorsqu'on rencontre de l'écrable, on le trouve en bosquets dans les endroits les plus élevés. . . . De la ferme Hamilton au confluent des branches nord-est et sud-est, distance d'environ quarante milles, l'aspect du pays est à peu près le même, sauf que le pin devient graduellement plus petit et plus rare."

M. Richardson constate ensuite qu'à quelques milles plus loin le pin est de plus grandes dimensions, ainsi que l'épinette, et qu'en arrivant à la hauteur

des terres le sol est presque exclusivement composé de roches granitiques et à peu près dépourvu de végétation. Mais cela se trouve à l'extrémité nord de la province et à une trentaine de milles de la zone centrale que nous esquissons.

Le champ des opérations de M. Bignell se trouve plus au sud-est et il fait le rapport suivant sur le pays traversé par le cours supérieur de la rivière du Lièvre, pays qu'il a exploré en 1873 :

" Depuis le *Cheval blanc* jusqu'aux *Fourches*, le terrain, dans le voisinage de la rivière, est plan et le sol généralement bon. On rencontre plusieurs fermes où le grain et le fourrage sont récoltés pour alimenter les chantiers. Les bords de la rivière sont bas et le courant est assez fort, brisé çà et là par des rapides. Les bois sont l'épinette, le pin, le sapin, le merisier, le cèdre, l'orme et le frêne.

" Depuis les *Fourches* j'ai tiré une ligne vrai sud-est pour intersecter la ligne d'exploration entre les rivières du Lièvre et Saint-Maurice, que je rencontraï entre les piquets des 32e et 33e milles.

" Cette ligne passe sur un

terrain inégal et montagneux ; on y rencontre plusieurs petits lacs et ruisseaux. Le sol, en différents endroits, est médiocre et rocheux. Les bois sont le sapin, l'épinette, le merisier, le bouleau, le cèdre, l'érable, l'épinette rouge et le pin. Ce dernier abonde dans le voisinage des Fourches, sur les premiers deux ou trois milles ; mais il diminue en quantité vers le douzième mille, au-delà duquel il disparaît tout-à-fait.

“ Cette ligne étant complétée, nous retournâmes aux Fourches et fîmes sur la glace le relevé de la *branche nord-est* jusqu'à la décharge du lac Nemicachingue, d'où nous continuâmes le relevé par une petite rivière et la chaîne des lacs à travers la *branche nord-ouest*, que nous relevâmes aussi depuis les Fourches jusqu'à sa source, ainsi que la branche secondaire nord-ouest, qui se jette dans la branche nord-est à vingt-cinq milles au-dessus des Fourches.

“ Ces trois tributaires sont rapides et traversent plusieurs lacs, dont quelques-uns sont d'une étendue assez considérable. L'aspect de cette région est partout le même, c'est-à-dire accidenté, en maint en-

droit montagneux et rocheux. Le sol est pauvre et couvert de sapin, tremble, épinette rouge et pin. Ce dernier abonde à partir des Fourches et jusqu'à vingt-cinq milles au-dessus, le long de la branche est, et au-delà il diminue rapidement en quantité et il est de qualité bien inférieure. Il se trouve aussi en abondance le long de la branche ouest, mais diminue graduellement en allant vers la tête du lac Mejomangoos, où il disparaît tout à fait.

“ De la tête de la branche ouest, nous avons chaîné jusqu'à la branche est de la Gatineau, relevant le grand lac appelé Menjobagoos, situé à son embouchure. De là nous avons traversé en chaînant jusqu'à la tête de la rivière au Ruban, que nous avons relevée de sa source à son confluent avec la rivière Matawan, près du Saint-Maurice, où nous avons terminé nos opérations.

“ Toute cette partie du territoire est inégale, accidentée et montagneuse ; le sol est de médiocre qualité, sablonneux dans le voisinage des rivières et des lacs, et généralement rocheux sur les montagnes.”

C'est-à-dire que cette région

ne pourra jamais être qu'un pays peu propice à la culture des céréales, mais très-bon pour le pâturage. Cependant, il ne faut pas oublier que la contrée explorée par M. Bignell est la plus mauvaise partie de toute la zone que nous étudions et qui devient bien meilleure à mesure qu'elle avance vers l'ouest. Le rapport de M. Richardson, qui a parcouru la région avoisinante de la Gatineau, est bien plus favorable et indique un sol d'assez bonne qualité, plus uni et susceptible d'une culture avantageuse. Les terrains situés plus au couchant sont pour le moins d'assez bonne qualité, et l'on peut dire sans craindre d'être démenti par l'expérience que des 15,000 milles ou 9,600,000 acres de terrain compris dans cette zone, au moins 10,000 milles ou 6,400,000 acres seront établis et cultivés lorsque les terres situées plus au sud auront été toutes livrées à la colonisation.

La zone dans laquelle se trouvent ces terres est bien mieux connue que les deux régions que nous venons d'examiner. Elle comprend toutes les parties habitées et soigneusement explorées de la vallée de l'Outaouais, entre le

cours de cette rivière, à partir de la décharge du lac Beau-chêne, et la limite orientale de ce grand bassin, le long de la rivière de l'Assomption, et au-delà jusqu'au lac Sapin, dans le comté de Berthier. La superficie comprise dans ces limites mesure à peu près 16,000 milles ou 10,240,000 acres carrés. De toute cette étendue, le recensement de 1871 constate qu'à cette époque 2,109,134 acres étaient occupés et 1,041,234 acres améliorés, en sorte qu'il restait 8,130,866 acres à occuper et 9,198,766 acres à améliorer, ou à livrer à la culture. Comme l'étendue moyenne occupée par chaque personne de la population de cette région était de treize acres, les 8,130,866 acres qui restent à occuper forment une aire suffisante pour établir encore 625,451 personnes dans cette région. Et ce chiffre n'est pas au-dessus de la réalité.

La partie habitée est naturellement celle qui est la plus rapprochée de la rivière des Outaouais, depuis son confluent avec le Saint-Laurent jusqu'à cent vingt milles au-dessus de la ville d'Ottawa. Les terrains situés entre ce dernier point et les rapides des Joachims sont

ainsi décrits dans le *Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne pour l'année 1856* :

“ Sur la rive gauche de l'Outaouais s'étend une région de terres comparativement basses et nivelées, qui couvrent tout l'espace entre la rivière et les collines, sur une longueur de cent vingt milles en amont de la cité des Outaouais, et qui ont en quelques endroits une largeur de quatre à six milles d'un bon sol arable. Cette étendue et les îles du Calumet et de l'Allumette, qui lui ressemblent par la nature de leur sol, sont déjà presque entièrement vendues et occupées en grande partie par une population de plus de vingt mille âmes. ”

A partir de la ville d'Ottawa et en descendant, la région habitée qui avoisine la rive gauche de l'Outaouais, jusqu'au confluent de cette rivière avec le fleuve Saint-Laurent, est une des parties les plus riches et les plus prospères de toute la province. L'étendue des terrains occupés et en exploitation est de 1,705,683 acres, ainsi que l'indique le tableau suivant, extrait du recensement de 1871 :

Comtés	Acres de terrain occupé	Acres de terrain amélioré	Acres de terrain sous culture	Acres de terrain de pâturage	Acres de terrain en jardins et vergers
Ottawa .....	500,413	142,167	98,743	42,238	1,186
Argenteuil .....	196,554	89,088	54,631	33,953	504
Deux-Montagnes .....	155,478	110,675	77,910	31,890	875
Laval .....	59,514	50,705	36,010	19,188	507
Terrebonne .....	246,563	112,810	75,788	36,267	755
L'Assomption .....	150,206	111,739	69,593	41,587	659
Montcalm .....	177,554	98,750	65,383	32,965	382
Joliette .....	219,401	135,696	91,390	43,791	515
<b>Totaux .....</b>	<b>1,705,683</b>	<b>851,610</b>	<b>569,448</b>	<b>276,879</b>	<b>5,283</b>

Quant à la nature du sol et à sa fertilité, elle est clairement indiquée par la quantité des produits de l'agriculture, qui accusent les chiffres suivants, d'après le recensement de 1871 :

Comtés.	Blé minots.	Orge. minots.	Avoine. minots.	Seigle minots.	Pois minots.	Fèves minots.	Sarrasin minots.	Mais minots.	Pommes de terre minots.	Racines minots.	Poin tonnes.
Ottawa .....	50,758	6,303	363,259	4,364	39,657	2,785	10,512	11,221	515,674	76,221	35,428
Argenteuil.....	14,406	4,252	196,743	563	10,207	550	21,432	11,742	341,518	25,069	16,405
Deux Mon- tagnes .....	56,326	62,332	439,392	2,667	51,226	2,649	48,825	13,727	468,380	15,671	21,538
Laval .....	13,801	24,141	172,680	296	35,273	1,510	26,648	7,349	335,256	6,466	8,483
Terrebonne.....	26,274	17,595	290,556	2,033	43,295	1,331	53,773	7,175	432,327	20,667	20,456
L'Assomption.	21,110	36,270	366,610	6,303	59,130	571	20,069	11,155	253,777	13,977	15,986
Montcalm.....	19,819	13,061	255,907	2,642	20,886	439	24,063	7,161	201,426	6,240	14,715
Joliette.....	24,818	11,047	356,850	24,344	72,508	989	60,942	12,909	297,049	19,315	28,064
<b>Totaux .....</b>	<b>227,315</b>	<b>174,911</b>	<b>2,441,997</b>	<b>43,432</b>	<b>332,582</b>	<b>10,822</b>	<b>265,964</b>	<b>82,909</b>	<b>2,845,407</b>	<b>182,726</b>	<b>161,075</b>

Observons de suite que dans les comtés d'Argenteuil et d'Ottawa, les terrains qui avoisinent la rivière sont loin d'être aussi avantageux sous le rapport du sol que ceux qui se trouvent plus loin, dans l'intérieur, c'est-à-dire qu'ils sont plus accidentés, plus montueux, plus rocheux et moins fertiles que les terrains situés en arrière et plus au nord. Cela s'explique facilement. C'est dans cette région que la principale chaîne des Laurentides est traversée, ou plutôt coupée par la rivière des Outaouais, et par conséquent les terrains les plus rapprochés des bords de cette rivière appartiennent au système laurentien et en ont tous les caractères, tandis que la région située plus au nord n'est pas atteinte par ces montagnes et offre naturellement un sol plus plan et plus fertile.

Tous les explorateurs qui ont parcouru cette région, située plus au nord s'accordent à dire qu'elle constitue sous tous les rapports une des plus belles contrées agricoles de la province. Elle est accidentée par des collines de peu d'élevation, d'un sol léger, mais fertile, et séparées les unes des autres par des vallées où l'on

trouve beaucoup de terrains d'alluvion, de la glaise, parfois sablonneuse, de la terre franche et de la terre jaune de la plus grande richesse. Souvent ces terres sont recouvertes de débris végétaux, de terroirs qui forment un sol des plus propices aux exploitations agricoles. Aussi les colons recherchent de préférence les terres de cette espèce surtout dans les vallées des rivières Gatineau et du Lièvre, où il y a des établissements considérables à plus de soixante milles dans l'intérieur. L'excellente qualité du sol compense amplement l'éloignement des grands centres et la difficulté des communications. Pour mieux faire connaître ces terrains de l'intérieur, nous citons les rapports de quelques-uns des arpenteurs qui ont exploré cette région pour le département des Terres de la Couronne ou surveillé la confection des chemins de colonisation. Commençons par les cantons avoisinant au nord et au sud une ligne tirée de l'ouest à l'est entre l'embouchure de la rivière Noire et Saint-Côme, dans le comté de Joliette. En partant de l'ouest, nous trouvons à une quinzaine de milles de l'Ou-

taouais le canton Huddersfield, au sujet duquel l'arpenteur Griffin fait le rapport qui suit :

“Quant aux avantages que ce canton offre pour la colonisation, je dois dire qu'il est bien arrosé par des sources et des ruisseaux, et généralement bien boisé en bois franc et mou, principalement en érable, bouleau, hêtre, tandis que le pin, le sapin et le cèdre dominant dans les endroits bas et humides.

“Le sol est glaiseux, et dans quelques parties pierreux, cependant très propre à la culture, contenant des plaines magnifiques qui peuvent être facilement ouvertes à l'agriculture. Sur cette étendue, on peut déduire vingt pour cent, à cause des terrains rocheux, marécageux et accidentés, laissant environ cent soixante-six lots de cent acres chacun propres à être cultivés.

“Les terres des parties nord et ouest du canton sont d'une qualité supérieure, la surface étant beaucoup moins accidentée que dans la partie que je viens de décrire. Des sources et des ruisseaux arrosent ces terrains et le bois qui y domine consiste principalement en bois franc.

Vient ensuite le canton Clapham, exploré par l'arpenteur Roney, qui en parle dans les termes suivants :

“ Le terrain à travers lequel j'ai arpenté est d'une qualité passablement bonne, et vu que plusieurs bons chemins traversent ce canton, je n'ai aucun doute qu'avant longtemps il s'y formera de bons établissements. Dans le voisinage des lacs Hélène et Kandikagina le terrain est d'une qualité supérieure.”

Le canton Alleyn, situé à l'ouest, est également bon. Voici ce qu'en dit l'arpenteur Holmes :

“ Le terrain dans tout ce canton est très favorable aux fins agricoles, le sol étant généralement une terre forte couverte en grande partie de bois dur... le pin étant dans tous les cas mêlé au bois dur... Il n'y a pas de difficulté à ouvrir des chemins dans toutes les parties de ce canton, qui est comparativement plan et ne renferme ni marais ni marécages.”

Le canton Church, située une quinzaine de milles plus au nord, est également bon, ainsi que le constate l'arpenteur Roney dans son rapport :

“ Dans la partie est du canton, il y a un établissement des plus florissants et les colons qui s'y sont fixés ont bâti des maisons confortables : leur récolte est splendide et je suis d'opinion que si l'on y faisait diviser d'autres lots, ils seraient pris rapidement et établis.

“ Le sol est en général composé d'une terre grasse, recouverte de bois francs, avec quelques pins çà et là. En gagnant vers l'angle nord-ouest du canton, la terre est de qualité inférieure ; mais dans l'autre partie, elle est très propre aux fins agricoles.”

Le canton Blake, borné à l'est par la rivière du Lièvre et le lac Poisson-Blanc, renferme aussi d'excellentes terres, ainsi que le constate l'arpenteur Roney, qui l'a exploré :

“ Le dernier rang du canton de Blake est déjà bien peuplé, et comme il y a dans cette localité quantité de terres bien adaptées pour les fins de l'agriculture, je n'ai aucun doute que les lots des deux derniers rangs seront bientôt pris.... J'ai passé à travers une grande partie des terres incultes dans Blake et j'ai trouvé d'excellentes localités où les colons

pourraient trouver un *chez-soi* avantageux pour eux-mêmes et pour leurs familles. . . Dans les lignes des rangs où je suis passé, j'ai rencontré des hauteurs contenant beaucoup de phosphate de chaux, minerai d'une importance reconnue. Le géologiste pourrait trouver ici un champ vaste et profitable pour l'exercice de sa profession."

Les cantons Addington, Amherst et Ponsonby sont situés plus à l'est, à peu près sur la même ligne, et renferment d'aussi bons terrains. En parlant de Ponsonby, l'arpenteur McArthur dit :

"L'apparence extérieure de cette partie du canton de Ponsonby par moi arpentée est très remarquable. Le sol, pour la plus grande partie, est couvert de bois franc d'une très grosse coupe, comprenant l'érable, le merisier jaune, le hêtre, le bois de fer, et dans quelques endroits le chêne, qui jusqu'à présent n'a pas encore été endommagé par le feu.

"Le pin est très rare. . . . Mais comme le cèdre d'une bonne qualité et très gros s'y trouve en abondance, il pourra suppléer en grande partie à ce défaut.

" Il y a quelques baises de peu d'étendue où poussent le cèdre et l'épinette rouge et qui en général, après avoir été ouvertes et desséchées, ne retarderaient pas la colonisation du canton. La roche est de formation primitive. . On trouve des indices de mines de fer en plusieurs endroits.

" Le sol est généralement de terre glaise sablonneuse, couverte en plusieurs endroits de terre franche végétale et de terre d'alluvion. La surface du terrain est en grande partie onduluse, s'élevant quelque fois en mamelons de cinquante à deux cents pieds de hauteur. Ces collines se trouvent en plus grand nombre vers le centre qu'en aucune autre partie du canton.

" Comme ces terres sont très propres à la colonisation et d'un accès très facile en toutes les saisons de l'année, on se rend difficilement compte de l'indifférence montrée pour cette partie du pays par les personnes qui désirent s'établir."

Le même arpenteur a exploré le canton Addington, au sujet duquel il fait un rapport aussi favorable :

" Quant à la nature et à la qualité du sol dans le canton

Addington et aux avantages qu'il offre pour les fins agricoles, j'ai à vous informer que le bois qui y prédomine est le bois franc et que le sol est en général composé de marne sablonneuse facile à cultiver et que pas moins des trois quarts de ce canton sont cultivables et propres aux établissements. Comparativement parlant, le sol est d'une qualité supérieure à celui des cantons avoisinants, Ripon et Hartwell, qui sont maintenant presque entièrement colonisés.

“ Le pin est loin d'être en abondance ; mais comme c'est l'ordinaire partout ailleurs, quand il se trouve parmi le bois franc, le peu qu'on y rencontre est d'une excellente qualité.”

Le canton Amherst renferme aussi d'excellents terrains, ce qui est constaté dans les termes suivants par l'arpenteur Mc-Martin :

“ Le sol paraît être le même par tout le canton, se composant d'une terre jaune et grise mêlé, en quelques endroits d'un terrain graveleux, très-facile à défricher et donnant de bons rendements. Ceux des colons qui avaient commencé leurs opérations le printemps précédent sont très satisfaits de

leurs récoltes... Cette contrée est excessivement bien boisée en bois franc et en bois mou, très propres à la construction des maisons, clôtures, etc., et nul doute qu'avec le temps elle fournira à nos marchés un ample approvisionnement de bois de chauffage. Les parties élevées paraissent ferrugineuses, car j'ai remarqué une forte attraction locale.”

Les cantons Lussier et Archambault, dans le comté de Montcalm, ont été en partie explorée par l'arpenteur Quinn, qui en parle très avantageusement :

“ Sur une largeur de seize lots, dans les rangs 4 et 5 d'Archambault, le terrain est quelque peu onduleux, excepté toutefois l'endroit où la rivière Michel tombe dans le lac Tir, dont les bords sont inondés sur une largeur d'environ quatre lots. Le terrain élevé est un peu rocheux ; mais le sol est bon et bien boisé d'érables, de merisiers et d'épinettes. Les 6e et 7e rangs, sur la même largeur, sont presque plans et boisés comme il est dit plus haut. Il y a des érablières d'une grande étendue. Le terrain est bien adapté aux fins d'établissements et de colonisation,

tant bien arrosé par des rivières et des ruisseaux d'eau vive, en partie baigné par les eaux du lac Archambault.

“ Dans la partie de Lussier que j'ai arpentée, depuis l'arrière ligne de Chilton, des deux côtés de la rivière Ouareau et du lac de ce nom, jusqu'au numéro 47 inclusivement, le sol est de bonne qualité et plan... Une partie du quatrième rang est élevée et quelque peu montagneuse, et au nord-ouest des lacs Archambault et Tir, le terrain est onduleux et bien boisé d'érables, de merisiers et d'épinettes.

“ Le bloc A, dans le premier rang, est aussi élevé et recouvert d'un bois franc composé en grande partie d'érables. Il en est de même de la partie située entre la ligne de séparation de ces cantons et le lac Archambault. L'étendue comprise entre ce dernier et le lac Ouareau — et dont on a déjà pris possession, — est toute plane, le sol est d'excellente qualité, et par conséquent, très propre aux établissements.”

Ces citations sont longues et nombreuses; mais nous les multiplions à dessein, pour établir d'une manière incontestable que la région située immédiate-

ment au nord de la partie actuellement habitée de la rive gauche de l'Outaouais possède en général un sol de première qualité et couvert de forêts dont les bois attestent la douceur et l'excellence du climat dont jouit ce pays au point de vue agricole. Comme partout ailleurs, il se rencontre dans cette région quelques accidents de terrain, des parties un peu rocheuses, des collines et des terrains bas; mais, en général, c'est un beau pays agricole, aussi avantageux sous ce rapport que les plus belles parties des Cantons de l'Est, et la preuve que cette région offre des avantages incontestables à la colonisation, c'est que presque partout les colons s'empres- sent de prendre des terres dès que le gouvernement fait ouvrir des chemins pour y donner accès. Enfin, il y a suffisamment d'espace et de bons terrains dans cette région pour former une *centaine de belles paroisses*, le long de la ligne que nous avons indiquée en commençant l'étude de cette riche et fertile contrée.

Examinons maintenant la région qui s'étend plus au nord, jusqu'à la limite méridionale de la zone des lacs que nous

avons étudié en deuxième lieu, limite qui s'étend depuis l'embouchure de la décharge du lac Beauchêne jusqu'au lac Sapin.

Cette région n'a été bien explorée que dans sa partie centrale, c'est-à-dire dans les limites du comté d'Ottawa : mais s'il faut en juger par les résultats de cette exploration partielle, on peut dire sans crainte qu'elle constitue une des plus belles parties de la vallée de l'Outaouais. Si on retranche, à l'extrémité nord-est, l'espace occupé par les hauteurs où la rivière Rouge et ses affluents du nord-est ont leurs sources, le reste de cette région peut être représenté en général comme un bon pays agricole et susceptible d'une exploitation facile et lucrative. L'étendue traversée par la rivière Rouge est moins bonne, mais possède néanmoins des avantages incontestables, ainsi que le constatent MM. L. Russell et H. Leber, dans leur rapport sur l'exploration de cette contrée. Voici ce qu'ils en disent :

“ La section numéro un embrasse le pays qui se trouve le long de la prolongation de la ligne extérieure nord du canton de Kiamika, et le long de la ligne de base jusqu'à l'inter-

section formée par la ligne transversale depuis le lac Rond jusqu'au lac Nominigue.

“ Le plan représente cette partie comme étant propre à être colonisée, mais sur une si grande étendue, qu'on ne pourrait jamais y établir des noyaux considérables de population.

“ Le long des lignes de cette section, nous avons traversé quelques terres d'excellente qualité pour l'agriculture, avec un sol composé de terre glaise noire d'une grande richesse, une surface assez unie pour être cultivée avec la charrue, des bois de la meilleure qualité, des érables très gros pour une région aussi montagneuse, dont plusieurs ont une couple de pieds de diamètre, du merisier rouge ou blanc de trois pieds de diamètre, en différents endroits, du bois blanc semblable et quelques pruches. Ces deux derniers bois démontrent certainement que le climat peut y permettre au blé de parvenir à maturité.

“ Par rapport à ce qui précède, je dois dire que j'ai vu dans cette section quelques grands noyers isolés. Ces derniers sont une preuve encore plus évidente de la bonté du climat pour la culture du grain.

Les bonnes terres sont généralement sur les collines, tandis que le sous-sol des terrains bas, qui sont marécageux en certains endroits, est presque partout pauvre et sablonneux et couvert de mousse à la surface.

“ Dans ces caractères de la richesse du sol sur les plus hautes collines, le pays ressemble en quelques endroits aux cantons de l'Est. . .

“ J'ai parlé du sol des basses terres comme étant pauvre. Je ne voudrais pas qu'on comprît par là qu'elles sont toutes inutiles ou entièrement impropres à l'agriculture. Il n'y a pas de doute qu'avec un système d'égoût convenable, quelques-uns de ces marécages pourraient être avantageusement cultivés en les réunissant à d'autres terrains plus élevés et plus favorables, qui sont limitrophes. Ces terres seraient plus avantageuses que celles où il y a beaucoup de roches et pierres, dans certains endroits où croît du bon bois franc, et où le sol est bon et fort, produit une forêt bien fournie de gros arbres, mais est tellement remplie de roches et de cailloux qu'il est inutile de penser à y labourer. Cependant, malgré

ces empêchements, je considère que la section numéro un est comprise dans la partie habitable du pays qui s'étend le long de la vallée de la rivière de la Petite-Nation, et de là au nord-ouest, de l'autre côté de la rivière au Lièvre, et probablement jusqu'au Baskatong, et qu'elle est propre à être divisée en cantons et en lots convenables à l'établissement des colons. La rivière Kiamika, les ruisseaux les plus considérables qui l'alimentent et les chutes de la rivière de la Petite-Nation offrent de nombreux pouvoirs d'eau, propres à faire fonctionner des moulins ou d'autres manufactures presque à tous les endroits où on pourrait en avoir besoin.

“ Je dois maintenant faire quelques remarques sur le pays, en général, qui est compris dans les vallées de la rivière du Lièvre, de la rivière de la Petite-Nation et de la rivière Rouge.

“ La rivière de la Petite-Nation peut être représentée comme se trouvant à courir dans le centre de cette partie du pays qui s'étend en arrière, à partir de l'Outaouais, dans une direction nord-ouest, avec quelque altération, jusqu'au Bas-

katong, d'après ce que je suis porté à croire, et se trouve renfermée entre la rivière du Lièvre et la rivière Rouge, jusqu'au point où ces rivières prennent une direction nord et nord-est.

“ Le haut de la rivière de la Petite-Nation m'a paru plus favorable à l'agriculture que les terres qui sont déjà habitées à son embouchure.

“ Pareillement les bords de la rivière du Lièvre, sur une distance d'environ cinquante milles, à son embouchure, paraissent plus pauvres et d'un aspect plus rude que les soixante ou soixante-dix milles qui suivent.

“ Tout au contraire, le bassin formé par la rivière Rouge a sa partie la plus riche dans la vallée qui se trouve à l'embouchure de cette rivière. Ces faits démontrent clairement l'existence d'une certaine étendue de bonne terre ayant, comme je l'ai déjà mentionné, une direction nord-ouest à partir de l'Outaouais et se continuant jusqu'à l'embouchure de la rivière de la Petite-Nation et de la rivière Rouge.

“ Si je dis que les terrains sont propres à la colonisation, on ne doit cependant pas comprendre que je veuille les com-

parer aux terres si unies et si fertiles qui bordent le Saint-Laurent, dans la province de Québec ou dans Ontario. Cependant, les connaissances que j'ai acquises par une longue suite d'années passées à explorer ces cantons dans toutes les directions, me justifient de dire que cette partie du pays renferme les meilleures terres de la Couronne qui soient offertes à la colonisation sur le côté nord de l'Outaouais, au-dessus de Grenville.”

On admettra que cette description est loin d'indiquer un pays stérile. Pourtant, la contrée ainsi décrite par MM. Russell et Leber est la partie la moins avantageuse de la région que nous étudions.

La vallée de la Rivière du Lièvre, plus à l'ouest, renferme de bien plus beaux terrains, s'il faut en juger par les rapports des explorateurs qui l'ont parcourue. M. John Bignell, homme des plus compétents, en parle dans les termes suivants :

“ Depuis *Cheval Blanc* jusqu'aux Fourches (de la rivière du Lièvre), le terrain, dans le voisinage de la rivière, est plan et le sol généralement bon ; on rencontre plusieurs terres là

où le grain et le fourrage sont récoltés pour alimenter les *chantiers*. Les bords de la rivière sont bas et le courant est assez fort, brisé çà et là par des rapides. Les bois sont l'épinette, le pin, le sapin, le merisier, l'orme, le cèdre et le frêne."

Ces essences, notamment l'orme, indiquent un excellent sol et leur existence simultanée atteste que dans cette région la vallée de la rivière du Lièvre offre à la colonisation un champ d'opérations très-avantageux.

La vallée de la rivière Gatineau, plus au couchant, est encore plus riche. Les cantons Aumond, Kensington, Maniwaki, Egan et Lytton renferment des terrains de première qualité sous tous les rapports et sont déjà en partie établis, bien qu'ils soient éloignés et situés à plus de soixante et quinze milles au nord de la ville d'Ottawa. L'arpenteur McArthur considère le canton Lytton, qui renferme 57,800 acres carrés, et les cantons avoisinants, comme la plus belle partie de toute la vallée de l'Outaouais. Voici ce qu'il en dit :

" Quant au caractère physi-

que de Lytton, je dois dire que le sol est de très-bonne qualité et extrêmement plan ; il n'y a que de rares élévations de peu d'étendue. Au moins 95 pour 100 de tout ce sol est arable et propre à la culture. Il y a une succession continue de côteaux de bois francs, séparés par des terres basses couvertes de sapin, de cèdre ou d'épinette rouge. Le sol est excellent sur les côteaux, mais léger et sablonneux dans les terres basses. Il n'y a pas beaucoup de pins rouges ou blancs dans ce canton ; on rencontre quelquefois de petits bosquets de pins de grandes dimensions et apparemment de bonne qualité, mais pas en quantité suffisante pour déterminer une exploitation sur une grande échelle... *Dans aucune autre partie de la région de l'Outaouais il y a une étendue de terre réellement bonne et fertile aussi grande que celle qui se trouve dans les cantons Maniwaki, Egan, Aumond, Sicotte et Lytton.* "

M. James Richardson, de la commission géologique, a parcouru ce pays en 1870 et nous fournit les renseignements qui suivent :

" L'altitude estimée de la rivière Gatineau à l'embou-

chure de la rivière du Désert, à cent milles environ au nord de la ville d'Ottawa, est de 369 pieds au-dessus du niveau de la mer. A cet endroit et sur une distance de six milles en montant la rivière Gatineau, le sol se compose d'une terre glaise sablonneuse et le niveau général de sa surface est de douze à trente pieds au dessus de celui de la rivière, bien qu'on rencontre çà et là des collines rocheuses de cent pieds d'élévation. Sur ce parcours, **une étendue considérable de terrain est en culture et ensemencée** d'avoine, d'orge, de pois ainsi que de blé de printemps et d'automne. Dans plusieurs champs, le blé d'automne paraissait vigoureux et recouvrait bien le sol le 26 septembre. On m'informe que le rendement est de vingt-cinq à trente minots à l'acre. Les pommes de terre paraissent bien proclaire et nous les avons trouvées d'excellente qualité. Plus haut que cet endroit, il n'y a pas d'établissements, et les seules cultures que nous avons vues se pratiquent sur les fermes des marchands de bois. Une de ces fermes, la *ferme de l'île*, appartient à MM. Gilmour & Cie, et la suivante,

qui est plus au nord, appartient à MM. Hamilton, frères. A cette dernière ferme le surintendant, M. Grant, me fournit les renseignements qui suivent: les défrichements, d'environ 100 acres en superficie, produisent 140 tonneaux de foin, 3,500 minots d'avoine, 200 minots de pois, 50 minots de sarrasin, 1,300 minots de pommes de terre, ainsi que de l'orge, des navets et du *mangold-wurtzel* dont je n'ai pas constaté la quantité. Il y a dans le voisinage trois autres fermes d'une étendue collective de 350 acres et produisant 180 tonneaux de foin, 3,000 minots d'avoine, 100 minots de pois, et 1,100 minots de pommes de terre. Je ne sais pas si on cultive le blé. Ces fermes sont surtout destinées à fournir la nourriture aux chevaux et aux bœufs qu'on emploie pour sortir le bois de la forêt."

A ces renseignements, nous pouvons ajouter ceux que nous fournit le recensement de 1871 sur les produits agricoles des cantons Bouchette, Cameron et Kensington, qui se trouvent dans la région qui nous occupe en ce moment. Nous condenseons ces renseignements dans le tableau suivant :

	Bou- chette	Came- ron	Ken- sington
Acres en culture...	2,117	1,493	3,314
Blé récolté, minots.	887	502	2,220
Orge.....	318	112	317
Avoine.....	6,557	5,284	23,511
Seigle.....	232	28	45
Pois.....	947	969	1,647
Fèves.....	8	7	36
Sarrasin... ..	102	54	221
Maïs... ..	58	3	104
Pommes de terre...	9,269	4,441	16,138
Navets.....	3,635	300	2,652
Racines.....	856	.....	211
Tonneaux de foin..	565	416	1,183

C'est-à-dire que dans ces trois cantons, les 4,543 acres de terrain ensemencé en grains et plantes racineuses, ont produit 81,671 minots de grains et racines, ou une moyenne d'environ 18 minots à l'acre, et que les 2,381 acres cultivés en foin ont produit 2,164 tonneaux de foin, ou un peu moins d'un tonneau à l'acre. C'est plus que n'accuse le recensement pour certaines parties de la vallée du Richelieu, qui passe pour être la contrée la plus fertile et la mieux cultivée de toute la province. Cela prouve beaucoup en faveur de la vallée intérieure de l'Outaouais et montre clairement que cette vallée offre à la colonisation et au défrichement un des champs les plus vastes et les plus avantageux.

Nous n'avons pas de données bien précises sur la nature des terrains situés dans le comté de Pontiac et dans la même zone que celle que nous étudions; mais, comme ils appartiennent aux mêmes formations géologiques et sont couverts des mêmes bois, nous devons naturellement en conclure qu'ils sont d'aussi bonne qualité, sans compter que le climat est plus doux et plus favorable aux opérations agricoles. Le blé-d'inde, qui ne mûrit que très-difficilement dans les environs de Québec et ne mûrit pas du tout plus loin, atteint sa maturité complète dans toute la partie du comté de Pontiac que nous étudions, même dans la vallée du cours supérieur de la rivière Noire. D'ailleurs, on sait que le climat s'améliore sensiblement à mesure qu'on avance vers l'ouest, et celui de la partie inférieure du comté de Pontiac bénéficie de cette loi de la nature. Le sol est bon, le climat est bon aussi, et tout ce qui manque à cette région lointaine pour attirer la colonisation et développer ses immenses ressources, ce sont les moyens de communication rapide, régulière et peu dispendieuse. Qu'on construise un

chemin de fer pour relier ce pays éloigné aux grands centres de commerce et il se couvrira d'établissements prospères et florissants.

Et l'intérieur de cette vallée de l'Outaouais, qui pourrait former à elle seule toute une province, offre à la colonisation des avantages particuliers, qui ne se rencontrent ailleurs que dans la région du Saint-Maurice. Un des plus grands obstacles que présente ordinairement l'établissement des terres incultes, c'est la difficulté que le colon éprouve à écouler ses produits d'une manière avantageuse. Or, dans la partie centrale de la contrée de l'Outaouais, cette difficulté n'existe pas. C'est là que s'exploite la plus grande partie de l'industrie forestière de la province. Le nombre des hommes et des bêtes de somme que cette industrie emploie dans les bois se compte par milliers, et ces hommes et ces bêtes font une consommation énorme de produits agricoles. A elle seule, la maison Hamilton, frères, consomme chaque année dans ses chantiers 700 tonneaux de foin, 25,000 minots d'avoine, 5,000 minots de navets, 6,000 minots de pom-

mes de terre, 1,000 barils de lard, 9,000 barils de farine de blé et 2,000 barils de farine d'avoine. Le nombre d'hommes et de bêtes de somme requis pour faire dans un hiver 150,000 billots nécessite les consommations suivantes : 825 barils de lard, 900 barils de farine, 925 minots de fèves, 37,000 minots d'avoine, 300 tonneaux de foin et 6,000 livres de tabac. Et comme il se fait chaque année dans la région de l'Outaouais environ 1,500,000 billots, la quantité totale de produits agricoles consommée est dix fois celle que nous venons de mentionner, c'est-à-dire 8,250 barils de lard, 9,000 barils de farine, 9,250 minots de fèves, 370,000 minots d'avoine, 3,000 tonneaux de foin et 60,000 livres de tabac. N'est-ce pas un marché suffisant et des plus avantageux pour les colons qui s'établiront dans cette région ? Et ce marché est à leur porte.

Actuellement les marchands de bois sont obligés de transporter ces produits à de grandes distances dans la forêt et l'on comprend qu'ils s'estimeraient heureux de pouvoir les acheter des colons, si les défrichements étaient avancés

**jusqu'aux environs des localités où se font les chantiers. Ce serait pour les colons un marché tout trouvé et bien plus avantageux que ceux de nos grandes villes. Il y a là un avantage incalculable et qui donnera nécessairement une forte impulsion à la colonisation de cette région, dès qu'on en facilitera l'accès par un chemin de fer bien localisé. Que l'on construise ce chemin dans la partie centrale de la région de l'Outaouais, et dans dix ans les huit ou dix millions d'acres de terrain cultivable que le gouvernement possède dans cette partie de la province auront doublé, triplé de valeur et la partie inférieure des comtés de Pontiac et d'Ottawa sera habitée par une population de soixante et quinze à quatre-vingt mille habitants vivant dans l'aisance et le confort.**

**Puis, outre ses bonnes terres et ses belles forêts, cette région de l'Outaouais renferme aussi des mines d'une grande richesse. Le fer, le plomb, la plombagine, le marbre, le plâtre et le phosphate de chaux, sans parler de la pierre à bâtir, du manganèse et d'autres minerais d'une moindre valeur, se trou-**

**vent en quantités susceptibles d'une exploitation lucrative dans plusieurs endroits de cette région. Depuis quelques années, on a exploité les mines de fer, de plomb, de plombagine, et les mines de phosphate de chaux sont en voie de devenir l'objet d'opérations très-importantes.**

**La mine de fer actuellement en exploitation est située dans le canton de Hull, à quatre milles de la rivière Gatineau. On estime qu'elle contient plus de 300,000 tonneaux de bon minerai renfermant 67.94 pour 100 de fer métallique. L'analyse de ce minerai, telle que faite par M. le professeur Chandler, de Boston, a donné les résultats suivants :**

Oxyde de fer magnétique.....	93 82
Alumine .....	79
Chaux .....	45
Magnésie .....	94
Sesquioxide de manganèse.....	12
Silice.....	3 75
Soufre .....	11
Phosphore .....	08
<hr/>	
Equivalent à.....	100 06
Fer magnétique.....	67 94
Soufre .....	11
Phosphore .....	08

**Les expériences faites à la fonderie de West-Point ont établi que le fer provenant du minerai de Hull supporte par**

pouce carré une pression de 20,000 livres de plus que le fer provenant des forges les plus en vogue des Etats-Unis. Aussi les mines de Hull sont exploitées par des Américains qui transportent le minerai à Cleveland, dans l'Ohio, pour le fondre en le mêlant à d'autres minerais moins bons. On a essayé de le fondre à la mine même; mais cette expérience n'a pas réussi et les journaux nous apprennent que le propriétaire de la mine vient de démonter les forges pour les transporter à Cleveland. Tout de même le minerai existe et son extraction sera toujours une source de richesse pour les populations des localités environnant la mine.

La plombagine, qui se rencontre dans presque toutes les formations laurentiennes, existe en quantité susceptible d'exploitation dans les cantons de Grenville, de Lochaber, de Buckingham, de Templeton, ainsi que dans la seigneurie de la Petite-Nation. On a exploité et l'on exploite encore les dépôts de ce minerai qui se trouvent dans Lochaber, Buckingham et Templeton. Dans ce minerai, on a trouvé de l'or jusqu'au montant de

\$4.38 par tonneau. Depuis quelques années, la *Dominion Plumbago Company* emploie ce minerai à la fabrication des crayons de mine.

La richesse des gisements de phosphate de chaux qui abonde dans cette région, est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire de la signaler à l'attention du public. Ces gisements de phosphate se trouvent sur une grande étendue de terrain, dans les cantons de Buckingham et de Templeton, et même jusque dans le canton Blake, à plus de soixante milles au nord de l'Outaouais. Ces phosphates sont déjà l'objet d'une exploitation considérable et qui prendra des proportions encore bien plus grandes, s'il est vrai qu'on a réussi à déterminer de riches capitalistes à ouvrir sur les lieux mêmes une usine pour faire subir à ce minerai les opérations chimiques par lesquelles il doit passer avant d'être livré aux consommateurs. En 1878, il y avait dans cette région vingt-trois mines de phosphate en exploitation et ces travaux employaient environ trois cents hommes. Plus de 11,000 tonneaux de minerai furent livrés au commerce. Ces chiffres

fres ont bien augmenté depuis et augmenteront encore beaucoup plus à l'avenir.

Il ne nous reste plus qu'à résumer tout ce que nous venons de dire sur cette immense région de l'Outaouais. En analysant les faits et les renseignements que nous avons puisés aux meilleures sources, nous trouvons :

1o Que dans la province de Québec, le territoire formé par le bassin de l'Outaouais renferme une étendue de 39,948.53 milles, ou 25,567,060 acres carrés ;

2o De ces 25,567,060 acres de terrain, 2,109,134 acres étaient occupés et 1,041,234 acres étaient améliorés ou en état de culture en 1871, en sorte qu'à cette époque il restait encore 23,457,926 acres à occuper et 24,525,826 acres à mettre en culture ;

3o Aux différents points de vue des facilités d'accès, de la qualité du sol et du climat, ce territoire se divise naturellement en trois zones distinctes : la zone septentrionale, la zone des lacs, ou zone centrale, et la zone méridionale.

4o La zone septentrionale, comprise entre la limite occidentale de la province, au nord

du lac Témiscamingue, la " hauteur des terres," une ligne tirée du nord au sud jusqu'au lac Eshwaham, et au sud une autre ligne tirée de ce dernier point à la décharge du lac Des-Quinze, renferme une aire de 8,948 milles, ou 5,727,060 acres carrés. A raison de son éloignement, de la qualité inférieure de son sol en beaucoup d'endroits, et de son climat, un peu froid et humide, de l'absence à peu près complète des bois de commerce, cette zone n'est pas susceptible d'établissement dans toute son étendue et n'offre qu'environ un million d'acres de terrain susceptible de colonisation, c'est-à-dire de quoi établir une population d'environ 20,000 âmes qui devra surtout compter sur les pâturages et l'élevage du bétail pour pourvoir à sa subsistance ;

5o. La zone des lacs, située immédiatement au sud de la précédente et bornée au midi par une ligne tirée du confluent de la décharge du lac Beauchêne, dans l'Outaouais, au lac Sapin, dans le comté de Berthier, puis à l'est et au nord-est par une ligne partant du lac Sapin, passant par le lac Menjobagoos et se prolongeant vers le nord-ouest jusqu'à la

hauteur des terres, à mi-distance entre les sources de la rivière Gatineau et celles du Saint-Maurice, renferme une aire de 15,000 milles, ou 9,600,000 acres carrés, dont les deux tiers, ou 6,400,000 acres, peuvent être établis et cultivés avec succès. Cette zone renferme tous les plus grands lacs du bassin de l'Outaouais et elle est traversée du nord au sud par tous les grands affluents de cette rivière. C'est là en grande partie que s'alimente le commerce de l'industrie forestière, qui offre tant d'avantages aux colons. Le climat de cette zone est assez chaud pour faire mûrir tous les grains qui sont cultivés dans la vallée du Saint-Laurent. Les meilleurs terrains se trouvent au centre, dans la vallée de la rivière Gatineau, et les plus mauvais au nord-est. La qualité du sol varie; mais il est généralement bon, un peu sablonneux, rocheux en beaucoup d'endroits, et la surface du terrain est accidentée, formée par des collines qui alternent avec des bas-fonds qui seront cultivables, lorsqu'ils seront égoûtés. Les 6,400,000 acres de terre arable que renferme cette zone peuvent supporter une population

de 200,000 âmes, et les *chantiers* qui s'y feront pendant longtemps constituent une grande source de richesse pour les colons, car les forêts de pins, d'épinettes et certains autres bois d'exportation qui se trouvent dans cette région sont presque inépuisables;

60. La zone méridionale, — située plus au sud et formant la partie inférieure du bassin de l'Outaouais — a une superficie de 16,000 milles, ou 10,240,000 acres carrés, dont 2,109,134 acres étaient occupés et 1,041,234 acres étaient en culture en 1871, ce qui laissait 8,130,866 acres à occuper et 9,198,766 acres à livrer à la culture. Cette zone, notamment dans le centre, c'est-à-dire dans toute l'étendue du comté d'Ottawa, possède un sol de qualité supérieure et jouit d'un climat très-favorable aux opérations agricoles. Elle est bien égouttée par un grand nombre de lacs et de rivières, plus rapprochée que les autres zones des grands centres de commerce, renferme des terrains comparativement plans, principalement dans l'intérieur et renferme des mines de fer et de phosphate de chaux d'une grande richesse. Les terrains

les plus rocheux, les plus accidentés et les moins fertiles se rencontrent dans les parties déjà habitées, immédiatement en arrière des seigneuries et des anciens établissements, depuis Grenville jusqu'en arrière de Hull. Les 8,130,866 acres qui restaient à occuper dans cette zone en 1871 peuvent faire vivre dans l'aisance et le confort une population d'au moins 325,000 âmes, en supposant une moyenne de vingt-six acres par personne, au lieu de treize acres, chiffre qui représente l'étendue occupée par chaque colon dans les établissements actuels :

70. En résumant tous ces chiffres, on constate que le bassin de l'Outaouais renferme encore, en sus de celles qui sont déjà occupées et exploitées par l'industrie agricole, 15,530,866 acres de terres susceptibles de culture avantageuse et capables de nourrir une population de 545,000 âmes.

Tel est l'avenir réservé à la colonisation dans le bassin de l'Outaouais, qui est déjà une des parties les plus peuplées, les plus riches et les plus florissantes de la province, et qui le sera bien davantage quand l'œuvre féconde et patriotique

de la colonisation aura transformé ces solitudes en un riche pays agricole.

## 2. RÉGION DU ST-LAURENT.

Nous désignons sous ce nom tout le territoire situé entre l'embouchure de la rivière des Outaouais et celle du Saguenay et dont les eaux s'écoulent directement dans le Saint-Laurent. Cela exclut naturellement toute l'étendue dont le Saint-Maurice constitue la grande artère hydrographique et qui se distingue par des caractères particuliers de sol, de climat et de position géographique.

Cette région est divisée en deux parties par le cours inférieur du Saint-Maurice, à l'embouchure duquel elles sont si rapprochées, qu'on est justifiable de les réunir toutes deux sous une seule et même désignation.

La partie située à l'ouest du Saint-Maurice a comparative-ment peu d'étendue. Elle comprend l'espace renfermé par une ligne partant aux environs de Repentigny, courant vers le nord-est jusqu'au-delà des sources de la rivière du Point-du-Jour, dans Lanoraie, là tournant vers le nord-ouest pour

passer entre Saint-Thomas et Joliette, traverser Saint-Félix, se continuer à l'ouest de Saint-Jean-de-Matha et à l'est du lac Noir, jusqu'à l'angle nord du canton Courcelles, dans le comté de Berthier, puis traverser le comté de Maskinongé et une partie de celui de Saint-Maurice, en contournant par le nord le lac Chamberlin et les petits lacs qui forment les sources de la rivière du Loup, puis descendant au sud-est en traversant le lac des Sables, le centre du canton Belleau, le canton Shawinigan et suivant la même direction pour atteindre dans Saint-Etienne la bifurcation du chemin de Hunters-town et celui des Piles, et suivre ce dernier jusqu'à Trois-Rivières.

Le territoire renfermé dans ces limites forme une aire d'environ 2,000 milles, ou 1,280,000 acres carrés. Il comprend toute la partie habitée des comtés de Berthier et de Maskinongé, plusieurs paroisses du comté de Joliette et presque toutes celles du comté de Saint-Maurice. Il est égoutté par plusieurs rivières qui coulent en général du nord-ouest vers le sud-est, notamment les rivières Chaloupe et Bayonne,

dans les comtés de Joliette et de Berthier ; la rivière Maskinongé, qui prend ses eaux dans le comté du même nom et dans une partie de celui de Berthier et monte dans les terres jusqu'à une cinquantaine de milles du Saint-Laurent ; la rivière du Loup, qui a sa source la plus éloignée dans le lac Chamberlin, à plus de soixante milles du fleuve, et qui après avoir étendu les sinuosités de son cours supérieur jusque vers le milieu du comté de Saint-Maurice, entre complètement dans celui de Maskinongé, puis forme la ligne de division entre ces deux comtés, entre Hunterstown et le lac Saint-Pierre ; la rivière Yamachiche, qui prend ses eaux dans quelques petits lacs situés à l'ouest de Saint-Mathieu et descend presque dans le milieu du comté de Saint-Maurice pour arriver au lac Saint-Pierre, où elle forme une petite baie. La partie supérieure de cette région est parsemée d'un très grand nombre de lacs de peu d'étendue : le plus considérable est le lac Maskinongé, dans le comté de Berthier, qui écoule ses eaux dans la rivière Maskinongé. Il est presque carré et mesure environ trois

mille de longueur sur deux de largeur, ce qui lui donne une étendue d'à peu près six milles en superficie. Le lac du canton Decalomes, le lac aux Ecorces, le lac au Sorcier et les lacs de la tête de la rivière du Loup, tous dans le comté de Maskinongé, le lac Pin-Rouge et le lac à l'Eau-Claire, dans le comté de Saint-Maurice, sont les plus considérables, après le lac Maskinongé.

La partie de ce territoire qui borde le fleuve et s'étend jusqu'à une quinzaine de milles dans l'intérieur est généralement plane et d'une fertilité reconnue. Le sol se compose d'une terre forte qui produit en abondance le grain et le foin. En arrière de ces terrains plans, le pays est un peu accidenté par des terrasses d'alluvion qui formaient jadis la rive du Saint-Laurent et par les premières couches du versant des Laurentides, qui forment une région plus ou moins montueuse en beaucoup d'endroits et donnent aux rivières un cours rapide, souvent brisé par des chutes de peu de hauteur. En général, le sol de ces régions accidentées n'est pas aussi bon que celui des terrains qui avoisinent le fleuve ; il est plus lé-

ger, plus rocheux, mais il est généralement susceptible d'une exploitation très-profitable et beaucoup moins difficile à cultiver. Les établissements sont déjà avancés très-loin dans l'intérieur et toute cette région se coloniserait indubitablement en peu d'années si l'on construisait un chemin de fer passant dans les environs de sa limite nord. C'est exclusivement l'absence d'une grande voie de communication prompte et peu dispendieuse qui a retardé l'établissement des terres qui restent encore à coloniser dans la partie supérieure de cette région. Le sol et le climat sont bons et offrent la plus encourageante perspective aux colons.

La partie de la région du Saint-Laurent située à l'est du Saint-Maurice est bien plus étendue que celle de l'ouest. Elle comprend tout le pays égoutté principalement par les rivières Batiscan, Sainte-Anne, Jacques-Cartier, Montmorency, du Gouffre et Malbaie, c'est-à-dire qu'elle renferme tout le pays qui s'étend entre le Saint-Maurice et le Saguenay, du sud-ouest au nord-est, puis entre le Saint-Laurent et la crête des Laurentides, du sud-est

au nord-ouest. Cette région est bornée au sud-est par le Saint-Laurent, et sur les autres points par une ligne fléchissant dans les directions suivantes : allant vers le nord-ouest du Cap de la Magdeleine jusqu'aux environs de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de là droit au nord en longeant la vallée de la rive gauche de la rivière Cachée, jusqu'au sud-est du lac à la Tortue, puis suivant le chemin de fer des Piles jusqu'à son terminus, de là courant au nord-est jusqu'à la ligne de division entre le canton Lejeune et la seigneurie de Sainte-Anne, suivant cette même ligne en passant au sud du lac Long, et là déviant un peu au nord pour longer en remontant la vallée de la rive droite de la rivière Tanachiche, dans l'angle nord-ouest du comté de Portneuf, et passer sur les confins des comtés de Champlain et de Portneuf entre le petit lac des Iles et le lac Travers, et là fléchissant vers le nord et monter dans cette direction, en passant à l'ouest du grand lac des Iles, de la rivière au Lard et du lac Edouard, jusqu'à la tête de ce dernier lac, qu'elle contourne pour descendre au

sud-est jusqu'au-dessous du lac Croche et remonter en passant à l'est du lac des Mâles jusqu'à l'intersection de la ligne de division entre les comtés de Québec et de Montmorency, en contournant par le nord le lac de la branche nord-ouest de la rivière Jacques-Cartier, de ce point courant vers le nord-est, en passant au nord du grand lac Jacques-Cartier, jusqu'au lac à Mars, dans le comté de Charlevoix, remontant ensuite au nord, en passant entre les rivières Ha ! Ha ! et Malbaie, jusqu'au petit lac Ha ! Ha !, dans le comté de Chicoutimi, décrivant vers le nord une courbe dans le canton Lallemand et prenant en sortant du comté Chicoutimi, vers l'angle sud-ouest du canton Périgny, une course vers l'est, passant à quelques milles au sud du lac des Cèdres, au nord du lac Noir, et de là se prolonge vers le nord-est, en passant à l'ouest de la rivière aux Canards, jusqu'aux environs de l'embouchure du Saguenay. L'aire comprise dans ces limites a une superficie d'environ 9,750 milles, ou 6,240,600 acres carrés, et elle est répartie comme suit dans chaque comté :

Champlain.....	242,534 acres
Portneuf (le comté).....	2,000,000 "
Québec (le comté).....	560,000 "
Québec (ville).....	7,386 "
Montmorency.....	622,720 "
Charlevoix.....	595,360 "
Chicoutimi.....	12,800 "
Saguenay.....	19,200 "
<hr/>	
Total.....	4,960 000 acres

De ces 4,960,000 acres de terrain, environ 900,000 acres étaient occupés en 1871, s'il faut en croire les données fournies par le recensement, en sorte qu'il en restait encore 4,060,000 acres en disponibilité.

Nous pouvons affirmer qu'au moins le tiers de ces terrains disponibles est susceptible de culture et pourrait être établi avec succès. Dans le comté de Champlain, le peu de terres, compris dans les limites que nous avons indiquées, et qui restent à occuper, est colonisable et sera complètement établi d'ici à quelques années, grâce aux avantages que le chemin de fer des Piles procure aux colons pour l'exportation du bois et des autres produits.

Les terrains disponibles dans le comté de Portneuf, sans être d'une qualité supérieure, offrent aussi un vaste champ à la colonisation, qui recevra une forte

impulsion de la construction du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean. Ce chemin passera presque dans le milieu du comté et donnera un accès facile aux bonnes terres qui se trouvent dans les vallées des rivières Batiscan, A-Pierre et Méguik. Le long de cette dernière rivière, M. l'arpenteur Dumais prétend qu'il y a de 8 à 10,000 acres de bonne terre colonisable. Enfin, les terrains qui restent à établir dans le comté de Portneuf sont à peu près de même qualité que ceux des paroisses établies sur les bords de la rivière Sainte-Anne et de ses affluents ; ils sont accidentés et peu fertiles en certains endroits, mais susceptibles de culture, ainsi que le prouvent les récoltes de grains et de foin qui se font sur les fermes des marchands de bois dans la vallée de la rivière Batiscan. Les terrains qui restent à coloniser sont même bien meilleurs, en général, que ceux de Sainte Jeanne, qui sont pourtant établis en grande partie, et depuis longtemps.

Dans le comté de Québec, il reste comparativement peu de terres cultivables. Le sol est d'assez bonne qualité en certains endroits et même pres-

que partout ; mais il est si accidenté, si montagneux, que les établissements ne prospéreront toujours que lentement. Du reste, l'éloignement des grands centres et la difficulté des communications seront d'ici à longtemps des obstacles sérieux à l'établissement des terres qui se trouvent dans la vallée de la rivière Sainte-Anne, en arrière des établissements actuels. Aussi, la seule partie de ces terres qui a chance d'être établie est celle qui se trouve dans le voisinage de la rivière Batisseau et de l'île du lac Édouard, où doit passer le chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean.

Le comté de Montmorency est mieux partagé sous ce rapport. Il renferme d'immenses étendues d'excellente terre et qui n'attendent que l'ouverture de grandes voies de communications pour se couvrir d'établissements florissants. Outre les terrains cultivables qui se rencontrent dans le voisinage du grand chemin de colonisation du lac Saint-Jean, toute la région située en arrière de Saint-Féréol et dans la vallée de la rivière Sainte-Anne, le long et en arrière du chemin Cauchon,

renferme d'excellentes terres arables. Voici ce qu'en écrit le révérend M. Richard, dans un rapport officiel au commissaire des Terres de la Couronne.

“ Le but principal et très important de ces améliorations c'est de rendre facile l'accès aux excellentes terres qui s'étendent à deux ou trois lieues derrière Saint-Féréol, couvertes de beaux grands bois présentant sur différents points de belles érablières, et même, au pied des montagnes, une suite non interrompue d'admirables sucreries, offrant aussi un champ magnifique au défrichement le plus avantageux.

“ Outre cette magnifique partie de terre, la vallée de la rivière Sainte-Anne, qui s'étend à la suite, jusqu'au nord de la baie Saint-Paul, présente encore au défrichement d'excellents terrains, au point que, quand il s'est agi de tracer le chemin des Caps, les habitants de la baie Saint-Paul et des autres paroisses intéressées voulaient lui faire suivre cette direction, vu que le chemin aurait été beaucoup plus beau que celui actuel des Caps, rempli de côtes.”

Il y a pour le moins deux

cent ou deux cent cinquante mille acres de bonne terre, et comparativement unie, dans cette partie du comté de Montmorency.

Ces bonnes terres paraissent s'étendre jusque dans le comté de Charlevoix, entre la rivière du Gouffre et la limite sud-est du comté. Malheureusement les explorations qui ont été faites dans cette région n'ont été que très-incomplètes, et pour se former une idée de ces terrains il faut en grande partie recourir aux conjectures. Cependant il est fort probable que le comté de Charlevoix renferme une beaucoup plus grande étendue de terre cultivable qu'on ne le suppose généralement. La contrée traversée par le cours supérieur de la rivière Malbaie, et ses nombreuses ramifications, contrée que beaucoup de gens supposent aride et incultivable, renferme beaucoup de terrain propre à la culture. Voici ce qu'en disent, dans un rapport, MM. Cimon et Fortin, qui ont fait le chemin de Saint-Urbain, passant à travers ces terrains :

“ Le sol à travers lequel passe le chemin est en général quoique le terrain adjacent soit aussi généralement accidenté,

d'une assez bonne qualité. Le bois, surtout dans la dernière partie que nous avons travaillée, est d'épinette rouge et noire et autres espèces de bois mou. Ce bois d'épinette qui y domine est partout très beau et très long.”

Ces remarques s'appliquent aux terrains qui s'étendent depuis le lac à la Galette jusqu'au-delà de la rivière Malbaie, le long du chemin de Saint-Urbain.

Les terrains situés à l'est de cette région sont aussi très-susceptibles de culture, ainsi que le fait est constaté par des explorations soignées. M. l'arpenteur Desmeules, qui a partiellement exploré le canton Chauveau, en parle dans les termes suivants :

“ En résumé, je me plais à constater que la partie du canton Chauveau que je viens d'arpenter, sans être d'un sol exceptionnellement riche, est néanmoins très propre à la culture et offrira un champ aussi avantageux à la colonisation qu'aucune des nouvelles concessions des seigneuries adjacentes, ouvertes depuis ces dernières années. Déjà plus de cent cinquante lots sont marqués et les personnes qui les

ont pris n'attendent qu'un débouché à travers la forêt pour y commencer des travaux."

Le canton Callières est pour le moins aussi avantageux, ainsi que celui de Saguenay, situé dans l'angle formé par le Saguenay et le Saint-Laurent. Dans le *Rapport sur les travaux de Colonisation pour l'année 1861*, M. McLaren, conducteur du chemin de la Rivière Noire, qui traverse ces deux cantons, dit que "le sol le long du chemin, aussi bien que dans l'intérieur, se compose d'une terre jaune grasse et très propre aux fins de l'agriculture."

On a généralement une idée très-fausse de la plus grande partie des terrains que renferment les comtés de Montmorency et Charlevoix. La plupart des gens qui ont visité cette partie de la province ne l'ont visitée qu'en bateau à vapeur et n'ont vu que les énormes montagnes qui bordent la rive nord du fleuve, entre le cap Tourmente et le Saguenay, et ne se sont pas donné la peine de constater qu'en arrière de ces montagnes, à huit ou dix milles du Saint-Laurent, il y a une grande vallée qui court parallèlement au fleuve et s'avance plus ou moins dans l'intérieur. Ain-

si, pour ne citer qu'un exemple, les paroisses de Saint-Iréné et des Eboulements, qui sont contiguës au fleuve, ne renferment que des montagnes aux flancs souvent abruptes et dont la hauteur atteint en certains endroits jusqu'à deux mille cinq cents pieds, tandis que les paroisses situées immédiatement en arrière, dans le canton de Settrington, ne renferment que des terrains plans, comparativement. Le même phénomène se voit en arrière des montagnes qui s'étendent le long du Saint-Laurent entre la rivière du Gouffre et la rivière Sainte-Anne. Dans le voisinage du fleuve, ces montagnes ont une élévation qui excède dix-neuf cents pieds au cap Tourmente, mais qui s'abaisse promptement en gagnant l'intérieur, à tel point que le chemin Cauchon, qui passe à une dizaine de milles du Saint-Laurent, traverse une vallée qui est à six ou huit cent pieds plus bas que la cime des montagnes et n'est accidentée par aucune différence sensible de niveau. C'est de cette vallée et de ce chemin que parle le révérend M. Richard dans le rapport dont nous avons cité un extrait plus haut.

D'après toutes ces données,

il est évident que le tiers, au moins, des 4,060,000 acres de terrain non occupé que renferme la région du Saint-Laurent entre le Saint-Maurice et le Saguenay, peut être établi avec avantage, au point de vue de la fertilité du sol et de son adaptabilité à la culture. Ce terrain, qui forme une étendue de 1,353,333 acres, se trouve principalement dans les comtés de Portneuf, Montmorency et Charlevoix. Il y a là de l'espace et de la bonne terre pour établir une population de 120,000 âmes, et si ces terres ne sont pas encore établies, c'est pour la raison bien évidente qu'elles sont trop éloignées des grands centres d'affaires et d'un accès trop difficile. Qu'on fasse des chemins de fer dans cette région, et la colonisation avancera comme par enchantement. C'est là que nos concitoyens de Québec doivent diriger leurs efforts, pousser la colonisation et la stimuler par la construction des chemins de fer, s'ils veulent procurer à leur ville et à leur commerce les avantages d'une région alimentaire, *back country*, comme disent les anglais, qui est la condition indispensable au développement et à la prospérité

d'un grand centre commercial.

### 3. RÉGION DU SAINT-MAURICE.

On n'a généralement qu'une idée très imparfaite de l'immense étendue de la vallée, plutôt du bassin du Saint-Maurice, qui comprend dans ses limites une grande partie des comtés de Chicoutimi et de Québec, à peu près tout le comté de Champlain, une grande partie des comtés de Saint-Maurice, Maskinongé et Berthier, ainsi qu'une certaine étendue dans le comté de Joliette, où la rivière Matawin a sa source la plus éloignée et la branche ouest de son cours supérieur.

L'aire renfermée dans cet immense bassin est bornée comme suit : au sud-ouest et à l'ouest, par la limite de la partie occidentale de la *région du Saint-Laurent*, jusqu'aux environs du lac Roberts, dans le comté de Berthier ; à partir de ce point, la limite est et nord-est de la *région de l'Outaouais*, décrite plus haut, et la "hauteur des terres" ou ligne frontière de la province, jusqu'à environ 49° 10' de latitude ; au nord et au nord-est, par une ligne partant de la "hauteur des terres," passant entre le lac

à l'Eau-Claire en se prolongeant vers l'est, et inclinant vers le sud pour passer entre les sources de la rivière au Saumon et de la branche nord-est de la rivière Trenche, jusqu'aux environs de l'extrémité septentrionale du lac des Commissaires ; à l'est, par la même ligne déviant au sud et descendant, en passant à l'ouest du lac des Commissaires et des petites rivières qui s'y déchargent, jusqu'à la limite sud du comté de Chicoutimi, puis inclinant vers l'est pour contourner les sources de la grande rivière Bostonais et atteindre la limite occidentale de la partie est de la région du Saint-Laurent et la suivre jusqu'au fleuve.

L'étendue comprise dans ces limites affecte la forme irrégulière d'un triangle ayant sa base au nord, dans le comté de Chicoutimi, et son sommet au sud, sur le Saint-Laurent, à Trois-Rivières. Le plus grand écartement des deux lignes latérales de ce triangle se trouve entre la " hauteur des terres," aux sources du Saint-Maurice, et l'extrémité nord du lac des Commissaires, distance d'environ cent cinquante milles, et sa plus grande longueur, entre

Trois-Rivières et la " hauteur des terres," vers  $49^{\circ} 10'$  de latitude nord, mesure à peu près deux cent vingt-cinq milles. La superficie de cet immense triangle est d'à peu près 18,000 milles ou 14,800,000 acres carrés.

Le Saint-Maurice coule à peu près au centre de ce territoire, dont la direction générale, dans le sens longitudinal, est du nord-ouest au sud-est. Il a sa source vers le point, d'intersection de  $75^{\circ} 20' 20''$  de longitude par  $48^{\circ} 25' 25''$  de latitude, dans deux ou trois petits lacs situés sur la ligne de partage des eaux entre le bassin du Saint-Laurent et celui de la baie d'Hudson, et à mi-distance entre les sources de l'Ouataouais et celle de la rivière Chamouchouan, qui n'est à proprement dire que le cours supérieur du Saguenay. Le Saint-Maurice coule d'abord vers le nord, puis incline au nord-quart-nord-est pour traverser dans presque toute sa longueur le lac au Mâle et former en en sortant une série de lacs en zigzags désignés sous les noms sauvages de Oucammis, Oskelaneo, Asiwanan et Shangois. Du lac au Mâle au rapide du Cyprès, distan-

ce d'environ cinquante milles en droite ligne, le cours de la rivière suit la direction générale du nord-ouest au sud-est. Au rapide du Cyprès, il tourne à droite et dévie du septentrion au midi, jusqu'au confluent de la rivière Manouan, en décrivant une légère courbe vers l'est.

La distance entre ces deux points, mesurée sur les sinuosités de la rivière, est d'environ trente-six milles. De la rivière Manouan au confluent de la rivière Flamand, dans l'angle du Grand-Détour, parcours d'une trentaine de milles de longueur, le cours du Saint-Maurice va de l'ouest à l'est, inclinant au sud en arrivant au Grand-Détour, d'où il remonte au nord jusqu'au confluent de la rivière Pierriche, distance d'environ vingt-cinq milles, pour se replier ensuite l'angle droit vers le sud-est et courir dans cette direction jusqu'au confluent de la rivière Trenche, éloignée d'une dizaine de milles de celui de la rivière Pierriche. Entre la rivière Trenche et la rivière Vermillon, espace de cinq ou six milles, le Saint-Maurice coule du nord au sud, puis tourne vers le sud-est et suit cette direction jusqu'au

confluent de la rivière Croche, éloignée d'une vingtaine de milles de celui de la rivière Vermillon. Sur les quarante-cinq milles qu'il parcourt entre la rivière Croche et le détour formant la tête des rapides Monigance, le Saint-Maurice descend presque en droite ligne du nord au sud et ne présente que peu de sinuosités. A ces rapides, il dévie à gauche et coule de l'ouest à l'est jusqu'au confluent de la rivière Mekinak, puis là, tourne à angle droit vers le sud et court généralement dans cette direction jusqu'au Saint-Laurent, après avoir décrit entre la chute de la Grande-Mère et Trois-Rivières une forte courbe vers l'ouest.

Le cours du Saint-Maurice, en tenant compte de ses sinuosités, mesure trois cent soixante-trois milles de longueur, à partir des petits lacs dans lesquels il origine, sur la "hauteur des terres," environ à 1500 pieds au-dessus du niveau de la mer à Trois-Rivières. Sa largeur moyenne est d'environ un quart de mille. Son lit est généralement peu profond et il est accidenté par un grand nombre de rapides et de chutes. A partir de

Trois-Rivières, les premières chutes qu'on rencontre sur le Saint-Maurice, sont celles des Grès, à seize milles du Saint-Laurent. Les chutes Shawinigan sont quatre milles plus loin et ont cent soixante pieds de hauteur. Viennent ensuite les cascades de la Grand-Mère, à vingt-sept milles du fleuve ; des Petites-Piles, à trente et un milles et demie ; de la Tuque, à cent milles ; des remous de Plamondon, à cent six milles ; les rapides des Grandes-Battures, à cent seize milles ; le rapide Long, à cent trente milles ; les rapides de Weymontashingue, à 164 milles ; de Kasipita, à 176 milles ; de Manitowashwes, à 184 milles ; de la rivière Chudieu, à 198 milles ; du Portage-du-Cypres, à 208 milles, et plusieurs autres rapides qui donnent au lit de la rivière à Kikendatch, à 250 milles de son embouchure, une élévation de 1275 pieds, ce qui laisse une déclivité de 225 pieds pour la partie du Saint-Maurice comprise entre ses sources et Kikendatch. Les parties du Saint-Maurice navigables par des bateaux à vapeur d'un faible tirant d'eau sont comme suit ; des Grandes-Piles à la

Tuque, distance de soixante-dix milles ; du Grand-Détour à Weymontashingue, distance de quarante-six milles. A partir de Weymontashingue, les trente milles qui suivent offrent encore des rapides qui rendent la navigation impossible ; mais après avoir passé ces obstacles, le Saint-Maurice redevient navigable jusqu'à quatre-vingt milles plus loin. Ainsi, dans un parcours de deux cent soixante milles au-dessus de l'extrémité des Grandes-Piles, cette rivière en présente cent quatre-vingt-seize navigables pour les pyroscaphes et divisés en bras d'une étendue suffisante pour rendre profitable l'emploi de ces bateaux. " \*

Nous donnons à dessein la nomenclature des principaux rapides et des chutes qui interceptent le cours du Saint-Maurice ; elle indique assez la nature du pays et les accidents du sol que traverse cette rivière. En général, principalement sur la rive gauche, les côtes s'élèvent à une certaine hauteur au-dessus du lit de la rivière, et lorsqu'elles sont peu

\* Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne pour l'année 1856, page 33.

élevées, elles sont rocheuses, accidentées et souvent coupées transversalement par des massifs pierreux dont elles forment l'extrémité, surtout entre les Grès et la Tuque. C'est entre ces deux localités que la rivière coupe la chaîne des Laurentides, ce qui explique facilement l'aspect tourmenté de ses côtes. Entre les Grès et Trois-Rivières, le cours du Saint-Maurice a creusé son lit dans les couches de terrain mou qui longent la rive septentrionale du Saint-Laurent, et les côtes, formées d'assises de sable, sont d'une élévation à peu près uniforme. Dans la partie supérieure de son cours, entre Kikendatch et le lac Travers, le Saint-Maurice traverse aussi un pays comparativement plan; il serpente à travers de grands plateaux de glaise sablonneuse qui sont inondés par la crue des eaux. Quelques-uns de ces plateaux sont recouverts d'une espèce de foin sauvage croissant en quantité suffisante pour nourrir des centaines de bestiaux. Les forêts qui recouvrent les endroits plus élevés se composent d'épinette rouge, d'épinette blanche, de sapin et de bou-

leau blanc, bois qui sont tous d'une assez bonne venue.

Le tableau suivant indique les noms et la longueur respective des principaux affluents du Saint-Maurice, d'après les données fournies par les explorations faites jusqu'à ce jour :

RIVE GAUCHE	milles	RIVE DROITE	milles
Mekinak.....	30 "	Shawinigan.....	35 "
Bostonais (petite).....	37 "	Malawin.....	95 "
Bostonais (grand).....	59 "	Ou-Rat.....	35 "
Croche.....	90 "	Vermillon.....	75 "
Trenche.....	103 "	Flamand.....	40 "
Pierriche (petite).....	22 "	Manouan.....	77 "
Pierriche (grande).....	25 "	Au Euban.....	39 "
Windigo.....	50 "		

Comme nous l'avons déjà vu, le bassin égoutté par toutes ces rivières et dont le Saint-Maurice constitue la grande artère, a une superficie de 18,000 milles carrés, c'est-à-dire une étendue bien plus grande que celle de l'Ecosse ou de la Belgique. Le Rapport, du commissaire des Terres, de la Couronne pour l'année 1856 donne la description suivante de cet immense territoire du Saint-Maurice :

“ A Trois-Rivières, nous trouvons une couche profonde de sable mobile s'avancant jusqu'à douze milles au nord et finissant dans le voisinage des “ moulins de Grais. ” La largeur de cette bande stérile varie de deux à trois milles, de

chaque côté de la rivière Saint-Maurice. L'aspect géographique du pays change ensuite soudainement et l'on voit alors prédominer des plans élevés excessivement boisés. Derrière la seigneurie de Sainte-Anne commence un large ruban de bonne terre qui se déroule au bord de la vallée du Saint-Maurice sur une largeur commune de cinq milles, jusqu'à la rivière du Bostonais. Sous tous les rapports, le sol est très propre à la colonisation.

“ En remontant toujours le Saint-Maurice sur la rive nord ou orientale, nous passons ensuite la vallée de la rivière Croche. Cette rivière traverse une bande de terre d'alluvion d'une largeur de trois quarts de mille à deux milles et qu'on a explorée jusqu'à présent sur une longueur de cinquante milles. *C'est à peine si on pourrait trouver dans tout le Bas-Canada un sol plus fertile et plus productif que cette vallée.* C'est là un fait dont on a pu s'assurer amplement par les défrichements qu'y ont commencés les commerçants de bois et dans lesquels le blé et tous les autres grains produits dans la vallée du Saint-Laurent, ont donné d'abondantes récoltes. On trou-

ve aussi dans la même région une grande étendue de terre stérile qui ne pourra jamais suffire aux besoins d'une colonie, bien qu'elle ait une certaine valeur à cause des bois qui la couvrent.

“ Les vallées du Mekinak, du Bastonais et de la Croche sont toutes bordées par une suite continue de hautes collines dont les sommets s'épanouissent ordinairement en plateaux semblables à ceux que l'on trouve dans la nouvelle colonie de Shawenegan, ainsi que sur le derrière du Cap de la Magdeleine et de Batican.

“ La rive droite ou occidentale du Saint-Maurice a été explorée aussi en détail et l'on a fait le plan des rivières qui la coupent. En continuant sa course vers le nord, à partir du township de Shawenegan, on traverse les terres arrosées par le cours d'eau de ce nom et par la Rivière-du-Loup. Cette contrée est tourmentée et divisée par de hautes montagnes couvertes d'un bon sol qui produit le bois franc. Ces traits caractéristiques prédominent dans tout le pays jusqu'aux hautes terres qui séparent les cours d'eau dont il vient d'être question,

de ceux qui vont grossir le Matawin.

“ Une chaîne rocailleuse de hautes terres, formant un mur continu d'environ soixante milles de long, divise les eaux qui coulent respectivement dans le Matawin et dans la rivière Vermillon. Le long des nombreux affluents de ces deux rivières, *la terre qu'on trouve est excellente.*

“ Le Matawin, la rivière Vermillon, celle du Rat, celle du Flamand, celle du Milieu et la rivière du lac Clair serpentent toutes dans des régions qui présentent de la terre labourable en plus ou moins grande quantité.

“ Les établissements créés pendant les cinq ou six dernières années dans le territoire du Saint-Maurice sont éparés dans les townships de Brandon, de Peterborough, de Caxton, de Shawenegan, derrière le Cap de la Magdeleine, dans Montauban, Colbert et Rocmont et dans la paroisse de la rivière des Envies (dans Batiscau.) Toutes ces colonies naissantes sont dans un état florissant et vont sans cesse grandissant. *La terre de ces défrichements est en général d'une qualité à peu près semblable à celle des townships*

*de l'est, au sud du Saint-Laurent.*

“ Comme traits principaux de la géographie physique du territoire, on peut citer les grandes rivières et les lacs considérables qui l'arrosent en grand nombre, les vastes terrains d'alluvion qui bordent ces lacs et ces rivières, les larges ceintures de pinaies—principalement composées de pins blancs—que l'on trouve partout, les grands lits de fer des marais d'une qualité supérieure et enfin, après avoir passé la chaîne des Laurentides, l'absence de toute élévation qui mérite proprement la désignation de montagne, car les hauteurs qui portent ce nom ne le doivent qu'à leur forme et à leur caractère; quant à leur altitude, elle leur vaudrait à peine le nom de hautes terres ou de collines.

“ Les défrichements de la rivière du Rat sont situés à soixante-deux milles et demi en droite ligne et presque au nord de Trois-Rivières, au 47° 13' de latitude nord et au 72° 56' de longitude ouest, et à une hauteur de 320 pieds au-dessus du niveau de la mer.

“ Il résulte de plusieurs observations que la moyenne

de chaleur qu'il fait dans toute une année à la rivière du Rat n'est pas essentiellement différente de celle de Trois-Rivières. Il est vrai qu'en hiver le mercure descend plus bas dans la première de ces localités,—s'étant trouvé dans quelques cas au 40° ;—mais en revanche il s'élève plus haut en été et comme ce sont les chaleurs de cette saison qui règlent la culture des grains et la pousse des plantes en général, il en résulte que ces hivers rigoureux ne rendent point la végétation rare. Ainsi tout grain qui mûrit sur les bords du Saint-Laurent, entre Québec et Trois-Rivières, arrive aussi à une parfaite maturité à la rivière du Rat. Les couches de neige les plus épaisses (qu'on trouve d'ordinaire dans le mois de mars) s'élèvent rarement à plus de trois pieds et demi, et jusqu'à la mi-janvier le sol n'est pas recouvert de plus de deux pieds de neige. A quelques légères modifications près, causées par une formation particulière, par une différence d'altitude et par la nature du sol qui couvre les longues pentes, *les remarques qui précèdent peuvent s'appliquer également à tout le territoire.*

“ Le sol du Saint-Maurice

possède des qualités excessivement variées... On trouve le long des rivières, autour des lacs, près des marais et dans les bas-fonds des bandes de sol d'alluvion de la meilleure qualité, et chacun sait que les terres de cette espèce sont les plus riches et les plus précieuses aux yeux d'un agriculteur. Ces terrains bordent, par exemple les rivières du Bastonnais, de Mekinak, la rivière Croche, celles du Flamand, du Rat, Wessoneau, la rivière Vermillon et ses affluents et la Shawenegan....

“ Ainsi le territoire du St.-Maurice semble dans son aspect général être de toute manière parfaitement favorable à la colonisation. Dans une région d'une telle étendue, il ne serait pas raisonnable de s'attendre à ne pas trouver un seul lieu dont le sol complètement stérile ne sera jamais livré à la culture ; *mais ces terres constituent l'exception et non la règle.* Arrosée admirablement, coupée par de magnifiques rivières, divisée alternativement en pinaies et en riches bandes de terres à bois dur et possédant en quantités inépuisables la mine de fer, le plus précieux de tous les miné

rais, cette contrée n'a besoin que de la main de l'homme et de quelques années pour devenir l'égal des parties les plus florissantes du Canada."

Pour compléter ces données générales, entrons maintenant dans quelques détails sur la nature du sol des principaux endroits de l'immense bassin du Saint-Maurice, en commençant par la partie est, ou le pays bordant la rive gauche de cette rivière, depuis le Saint-Laurent jusqu'au confluent de la grande rivière Bostonais.

L'aire comprise dans ces limites renferme environ 1000 milles, ou 640,000 acres carrés. Dans cette étendue, les principaux affluents du Saint-Maurice sont la rivière Mekinak et la petite rivière Bostonais. Toute la partie, ou plutôt la lisière bordant le Saint-Maurice et s'étendant au sud de la rivière Mekinak est ou actuellement habitée ou pratiquement inhabitable, en sorte qu'au point de vue de la colonisation, il faut laisser cette région à peu près entièrement de côté. La vallée de la rivière Mekinak, composée de terrains généralement rocheux et montueux, n'offre guère d'espace au colon que dans les

cantons Lejeune et Mekinak, et l'on peut dire sans crainte qu'elle renferme à peine dans toute son étendue 50,000 acres de terre arable, plus ou moins fertile et n'offrant guère d'autre avantage à la colonisation que son peu d'éloignement du chemin de fer des Piles, qui lui donne un moyen de communication rapide et peu dispendieux avec Trois-Rivières.

Immédiatement au nord de la vallée montueuse de la Mekinak et sur les bords du St-Maurice se trouvent les cantons Boucher et Carignan. M. l'arpenteur Bernard, qui a fait l'exploration du canton Boucher, en donne la description suivante :

" Il y a actuellement dix-huit lots du premier rang qui ont des occupants et présentent déjà plus ou moins d'améliorations. Les légumes, le foin et l'avoine y réussissent très-bien, et je crois que la généralité des terres de ce canton sont propres à cette sorte de produits.

" On y voit à la vérité peu de terrains bas et de prairies naturelles, comme à certains endroits de la rive du Saint-Maurice ; mais c'est partout une terre jaune de bonne qualité. "

“ Les terrains les plus élevés sont de sept à huit cents pieds au-dessus du Saint-Maurice : ils s'élèvent graduellement à cette hauteur sur une étendue variant d'un mille et demi à cinq milles et plus.

“ Dans un pays présentant des pentes aussi rapides que celui-ci, il n'est pas étonnant d'y voir assez souvent des flancs de rochers nus ; mais ce qui est à remarquer, c'est qu'au pied et sur le sommet de ces mêmes rochers, on voit une variété de beaux bois qui ne croissent que sur les bonnes terres. Si le sol est en maint endroit pierreux, ce n'est pas toutefois un obstacle invincible aux défrichements, car à part d'une couple d'endroits escarpés et sur le roc vif, nous avons planté tous les autres poteaux solidement en terre.

“ Le premier rang du canton Boucher, qui présente en grande partie des terrains élevés, est riche en bois d'une grande variété et fournit une bonne proportion de terre arable, qui consiste en savanne couverte de frêne et d'épinette rouge. Les buis francs couvrent généralement les parties les plus élevées et sont entremêlés d'une riche végétation

de coudres et de bois. La petite rivière Batiscan et la rivière des Prairies, par où se déchargent les eaux des lacs Dickey et Dawson, offrent des pouvoirs d'eau magnifiques : la différence de niveau me paraît en moyenne de 25 par 1000 pieds.”

Comme on le voit, ce canton est non-seulement cultivable, mais il offre même des avantages réels aux colons. Le canton Carignan est encore plus avantageux, ainsi que le constate le rapport de M. l'arpenteur de Lachevrotière, qui l'a exploré. Il en parle dans les termes suivants :

“ Le terrain arpenté et subdivisé jusqu'ici en rangs et lots dans Carignan, savoir : le 1er rang A et le 3e rang, est avantageux à la colonisation tant par la qualité du sol que par la proximité de ces rangs de la rivière Saint-Maurice, lesquels rangs ont leur front sur cette rivière. On y rencontre de beaux fonds d'alluvion, couverts d'une riche terre brune ou jaune complantée en orme, frêne, pruche, bouleau, pin, épinette et sapin : aussi une partie de ces lots est déjà prise et occupée par des colons qui y résident.

“ Le bois est généralement

beau et long ; c'est, comme je viens de le dire, l'orme, le frêne, le sapin, le bois blanc et l'épinette blanche. Cette dernière espèce semble dominer. On n'y rencontre que très peu d'érable. Le pin, quoiqu'en assez bonne quantité, a passablement été ruiné par l'exploitation qui s'y est faite depuis nombre d'années sur une grande échelle.

“ Le climat est généralement doux et avantageux à la culture. J'en ai la pleine conviction par l'abondance en foin, grains et légumes que j'ai eu occasion de voir récolter dans les champs des colons de Carignan. ”

Il y a environ 20,000 acres de ce terrain dans le canton Carignan, étendue suffisante pour former une paroisse que la richesse du sol rendra bientôt prospère et florissante. Plusieurs colons sont déjà établis dans ce canton et réussissent parfaitement, ce qui prouve hors de conteste l'adaptabilité de ces terrains aux fins agricoles, de même que l'existence de la pruche et du bois blanc prouve la douceur du climat.

Vient ensuite le canton Malhiot, traversé par la petite rivière Bostonais, ainsi que par

la grande rivière du même nom et la rivière Croche. M. l'arpenteur de Lacheyrotière en donne la description qui suit :

“ Le terrain, sur tout le parcours des lignes extérieures, est plus ou moins accidenté, sans toutefois y rencontrer de fortes montagnes. Le sol, quoique coupé ici et là, n'en est pas moins propre à la culture. Le bois est généralement beau et long : c'est le bouleau, le merisier, l'épinette et, en quelques endroits, le cèdre et le sapin que l'on rencontre le plus souvent. Le pin n'est pas en grande quantité, ayant déjà été exploité partout. Les fonds sont généralement boisés d'épinette grise et rouge, sapin et aune.

Les alentours du lac Wayagamack se composent d'un sol formé de bonne terre jaune et grise... *le tout présente tous les avantages propres à l'ouverture de nouveaux établissements* et paraît s'étendre sans obstacles jusqu'au Saint-Maurice, sur le côté sud de la petite Bostonais. On approche la rivière Saint-Maurice par un plateau d'une hauteur de cent pieds, au moins, au-dessus de la rivière, composé de sable et de terre jaune

reposant sur un fond d'argile qui forme le rivage... au-dessus du rapide (de Latuque) se décharge la rivière grande Bostonais. Elle serpente, avant d'y arriver, à travers un terrain plan et composé d'alluvion et d'argile, recouvert d'un fond d'ormes, de frênes, de saules et d'aunés, que borde de chaque côté une chaîne de montagnes, le long de son parcours, dans la direction nord-est. La chaîne du côté nord sépare la rivière Croche de la rivière Bostonais... De magnifiques terrains s'étendent depuis le Saint-Maurice jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur, laissant la chaîne de montagnes dont je viens de parler comme une arête isolée entre les rivières Croche et Bostonais. Une grande partie de ce beau terrain est occupée par M. G. B. Hall, qui y a fait faire des défrichements près de son poste d'affaires. La ferme est tenue sur un bon pied et bien fournie de bétail.

Le rang Saint-Maurice, dont presque tous les lots sont propres à la culture et avantageux à la colonisation, présente en grande partie des terrains élevés, fournit une bonne proportion de terre arable qui

consiste en excellents fonds de rivières couverts d'ormes, frênes, saules et aunés. Les bois francs couvrent généralement les parties les plus élevées.

“ La petite rivière Bostonais et le ruisseau à Beausé, par où se déchargent les eaux du lac de ce nom, offrent de magnifiques pouvoirs d'eau, près de leur confluent avec le Saint-Maurice. ”

Nous donnons à dessein ces citations, si longues qu'elles soient, car elles réduisent au néant la fausse opinion qu'on a généralement des terrains qui bordent la rive gauche du Saint-Maurice, entre les Piles et la Tuque. Jusqu'à ces dernières années, cette région n'avait été explorée qu'en suivant le rivage du Saint-Maurice, sans pénétrer dans l'intérieur des terres, et jugeant de l'intérieur par les falaises escarpées qui longent presque partout la rivière et n'offrent guères au regard que des roches et des monceaux de pierres, les explorateurs s'accordaient à dire que cette région n'était qu'une série de massifs rocheux, une étendue de montagnes stériles et tout à fait impropres à la colonisation et à la culture. C'est à peu près l'appréciation

qu'on trouve dans le rapport de l'exploration un peu fantaisiste de 1829, et ce rapport a été copié durant longtemps par tous les explorateurs qui sont venus après MM. Nixon et Ingall. On sait ce que l'esprit moutonnier peut faire en pareille matière. Heureusement que les explorations plus soignées et plus consciencieuses qui ont été faites depuis quelques années dans cette région, sous la surveillance du département des Terres de la Couronne, ont démolé ces rapports mensongers et clairement démontré que toute la région qui s'étend immédiatement à gauche du Saint-Maurice, entre les Piles et la Tuque, distance d'environ soixante et quinze milles, est tout à fait susceptible de culture et offre même des avantages marqués et incontestables à la colonisation, sous le double rapport de la qualité du sol et de la douceur du climat.

Les terrains situés plus dans l'intérieur, en arrière des cantons qui bordent le Saint-Maurice et à l'ouest de la ligne de partage des eaux de la vallée de la rivière Batiscau, sont pour le moins aussi bons, même meilleurs et plus plans que

ceux que nous venons de décrire. Voici ce qu'en dit M. l'arpenteur Dumais dans un rapport en date du 6 avril 1874 :

“ Le résultat de mes travaux surpasse les espérances que j'entretenais sur la possibilité d'ouvrir à la colonisation une partie de ces vastes espaces qui nous séparent de la vallée du Saint-Laurent.

“ On peut dire aujourd'hui, sans crainte de se tromper, que dans un avenir peu éloigné une longue suite d'établissements florissants reliera la colonie isolée du lac Saint-Jean aux belles paroisses du Saint-Laurent, entre Québec et les Trois-Rivières, et aussi à la vallée du Saint-Maurice. Les Laurentides se sont pour ainsi dire effacées de cette région que j'ai explorée; les plus hautes terres n'ont pas 600 pieds d'élévation au-dessus des eaux du lac Saint-Jean...

“ La descente vers le Saint-Laurent se fait insensiblement. La vallée est large et le coup d'œil magnifique.

“ Pour le sol et le bois, l'essentiel, on serait satisfait à moins.

“ Le sol n'est pas, à la vérité, composé d'alluvion et d'ar-

gile comme la plus grande partie de la vallée du lac Saint-Jean se compose : non, une terre jaune et grise, mêlée de sable en certains endroits et recouverte d'un humus très-riche promet beaucoup, si l'on doit compter pour un bon indice les luxuriantes forêts de toutes les essences de bois que l'on rencontre dans notre province, et se succède sans interruption d'une rivière à l'autre."

Ainsi que l'observe M. Dumais, on pourrait se contenter de moins.

En rapprochant cette description de celle des cantons situés le long du Saint-Maurice, on arrive nécessairement à la conclusion que les terrains compris entre la rivière Batiscan et le Saint-Maurice, de l'est à l'ouest, puis la Tuque et les Piles, du nord au sud, est en général très propre à la colonisation et renfermé des terres fertiles et d'une culture avantageuse. Cette espace forme une étendue d'environ 550,000 acres carrés, dont quatre cent mille au moins se composent d'un sol arable, facile à cultiver et capable de faire vivre dans l'aisance une population de 30,000 âmes. Et cette région a d'autant plus d'avenir qu'elle sera

bientôt mise en communication avec Québec par le chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean, qui longera sa limite orientale, puis avec Trois-Rivières par la navigation sur le Saint-Maurice ainsi que par le chemin de fer des Basses-Laurentides, aboutissant au chemin de fer des Piles, qui a son terminus à Trois-Rivières, à une trentaine de milles au sud de la limite inférieure de cette belle contrée. La navigation du Saint-Maurice et le chemin de fer des Basses-Laurentides constituent les deux grandes artères naturelles par lesquelles devra s'écouler le commerce de ce riche pays. Que l'on construise cette voie ferrée, et en moins de dix ans on comptera une vingtaine de paroisses florissantes dans la région que nous étudions et qui n'attend que cela pour attirer un fort courant d'immigration et de défricheurs. Trois-Rivières est le centre naturel vers lequel doit converger le commerce de cette contrée, qui n'en est pas éloignée d'une demie journée de marche par voie ferrée.

Au nord de cette région s'étendent les vallées de la grande rivière Bostonais et de

la rivière Croche, séparées par une chaîne de hauteurs qui court du confluent de la rivière à la partie supérieure du lac des Commissaires. La vallée de la grande rivière Bostonais renferme une étendue de 230,000 acres en superficie, dont 175,000 acres au moins se composent de terre arable et offrant de grands avantages à la colonisation. Ce terrain est comparativement plan, surtout dans la partie supérieure de la vallée et se compose d'un sol facile à cultiver, formé en grande partie de terre jaune grasse et de terre grise généralement recouverte d'un riche terroir végétal. Les endroits les plus pauvres se trouvent aux environs du Saint-Maurice, et nous avons vu dans la description du canton Malhiot, que même dans ces endroits, la qualité du sol est loin d'être inférieure.

La vallée de la rivière Croche, dont la fertilité est proverbiale, est presque encaissée entre deux chaînes de hauteurs et mesure, d'un demi-mille à deux milles et demi de largeur, sur environ quatre-vingt-dix milles de longueur, ce qui est à peu près la longueur du cours de cette rivière. Le sol de cette vallée, qui renferme une éten-

due d'une soixantaine de mille acres, est de la plus grande richesse et formé par des pointes d'alluvion qui produisent en abondance le foin et tous les grains qui sont récoltés dans la vallée du Saint-Laurent. M. l'arpenteur Dumais, après l'avoir explorée, fait la description suivante de cette belle vallée :

“ La Croche est certainement une belle rivière : semblable au serpent qui déploie mollement ses anneaux sur la plaine verdoyante, elle aussi décrit ses longs détours qui reviennent et retournent nécessairement vers sa source descendant dans la vallée unie et richement boisée qu'elle fertilise les contours sinueux de son paisible et capricieux cours.

“ Sur le quatrième mille, une ferme considérable exploite les richesses de ce sol inépuisable. Jusqu'au de-là du soixantième mille, on pourrait dire la même chose, si ce magnifique terrain était ouvert à la colonisation. La vallée a une largeur de trois quarts de mille à un mille et demi : boisée d'orme, de frêne, bouleau, tremble, peuplier, merisier, épinette, saule et aune ; terre d'alluvion reposant sur un fond d'ar-

gile. Des prairies naturelles remplacent la forêt aux différents endroits que le feu a pour ainsi dire défrichés. . . Au-dessus de ce rapide (au 65ème mille) le terrain change d'aspect, le sol est légèrement onduleux et les montagnes disparaissent. Le grand rapide sur le 69e mille est plutôt une suite de chute variant de 10 à 25 pieds jusqu'au premier lac. Après avoir franchi ce grand rapide, le plateau élevé que l'on contemple nous distrait heureusement de la fatigue de la marche pénible que l'on vient de faire et nous fait oublier les désordres de cette nature bouleversée. ”

M. l'arpenteur de Lachevrotière a subdivisé en lots de ferme le canton Langelier, situé au confluent de la rivière Croche, et il corrobore le rapport de M. Dumais :

“ Tout le terrain, dit-il, que j'ai arpenté et divisé en lots de ferme dans ce canton est, surtout de chaque côté de la rivière Croche, en grande partie propre à la culture et favorable à la colonisation. Le sol n'est pas, à la vérité, composé d'alluvion et d'argile, comme quelqu'un peut l'avoir rapporté; c'est plutôt une terre jaune

ou grise, mêlée de sable en certains endroits et recouverte d'une matière fertilisante qui promet beaucoup, si l'on peut en juger par les luxuriantes forêts, composées de toutes espèces de bois, que l'on y rencontre. L'orme, le frêne, et l'aune dominant dans les fonds de la rivière Croche. L'intérieur des lots est montagneux, il est vrai; quelques-uns de ces lots sont un peu rétrécis par la course des montagnes qui se rapprochent de cette rivière, mais ce qu'il y a de fonds est de terre de première valeur. Il peut y avoir, l'un dans l'autre, un quart ou un demi mille, de chaque côté de la rivière, qui constitue ces fonds. Quelquefois, par le contour de la rivière, il peut s'y trouver plus de terrain. . .

“ Le climat y est très favorable à l'agriculture: j'en ai vu moi-même l'abondance des foins, grains, et légumes dans les hangards et granges des quelques colons établis et résidents sur les bords de la rivière Croche. M. Larue, l'un d'eux, m'a dit lui-même que d'une quarantaine de minots d'avoine, il en avait récolté au-dessus de six cents minots ”

Nous connaissons beaucoup de terrains, réputés très fertiles, qui sont loin de produire ainsi quinze minots pour un dé semence. Et remarquons que dans ce pays les produits agricoles trouvent un écoulement aussi facile qu'il est rémunérateur, dans les *chantiers* qui se font en ces endroits. Le foin et le grain se vendent plus cher à la rivière Croche, sur les lieux mêmes, que sur le marché de Trois-Rivières et des autres grandes villes canadiennes. C'est un avantage immense pour le colon, qui peut toujours compter vendre ses produits sans se déplacer et sans en sacrifier une partie en frais de transport, ainsi que cela arrive dans beaucoup d'autres localités nouvelles.

Les terrains qui se trouvent à l'ouest de la vallée de la rivière Croche sont aussi fertiles que ceux qu'on rencontre le long de cette rivière et sont généralement très plans. Cet immense plateau s'étend de la rivière Croche à la rivière Windigo, éloignées d'une trentaine de milles, du levant au couchant, puis du Saint-Maurice aux sources de la rivière Trenche, du sud au nord, distance d'environ soixante et

quinze milles. L'aire entourée par ces limites renferme à peu près 2,250 milles, ou 1,440,000 acres en superficie. Sous le double rapport de la fertilité du sol et de la douceur du climat, tout ce plateau est susceptible de culture et très-bien adapté à la colonisation. Il est arrosé par la rivière Trenche, dont le cours a cent deux milles de longueur, ainsi que par la petite et la grande rivière Pierriche et la rivière Windigo. Cette région a été explorée par M. Gédéon Gagnon. Nous extrayons ce qui suit du rapport que ce monsieur a transmis au département des Terres de la Couronne. Voici ce qu'il dit en parlant de la rivière Pierriche :

“ La chaîne de montagnes qui borde le Saint-Maurice se trouve à ce point considérablement aplanie... A une distance d'un mille de l'embouchure de cette rivière, nous laissons les montagnes. Depuis le quatrième mille du relevé, nous traversons un terrain généralement uni de chaque côté de la rivière, et il s'étend aussi loin que la vue peut s'étendre. Les bois sont d'une seconde venue qui date de quarante ans environ. D'après mes observations

antérieures, il est constaté que tout ce territoire a passé au feu il y a une quarantaine d'années. Une étendue d'environ un million d'acres de terre en superficie a été ainsi balayée par le feu. J'ai remarqué en quelques endroits des troncs d'arbres d'une forte dimension que la conflagration générale de ce territoire avait épargnés alors. Par ces indices, nous voyons que ces endroits étaient autrefois richement boisés. *Le sol se compose d'une terre jaune, et en d'autres lieux d'une terre grise, mêlée de sable ça et là, sans cependant découvrir aucune roche sur le sol qui est presque partout recouvert d'un humus très-riche.*

“ Rendu au dix-neuvième mille, les bois sont d'une plus petite pousse, le feu ayant ravagé, en certains endroits, une seconde fois depuis la grande conflagration. *Le sol, cependant, paraît partout très-propre à la culture.*

“ En arrivant à la tête de cette rivière, le bouleau domine sur tous les autres bois et il est d'une assez belle pousse.

“ D'après mes observations, la lisière de terre comprise entre la rivière Trenche et la rivière Pierriche, depuis son

embouchure jusqu'à sa source, notamment l'espace compris entre les 5<sup>me</sup> et 19<sup>me</sup> milles, renferme un sol supérieur pour la culture. *Et le climat y est des plus favorables.* La couche de neige dans cet espace était de dix à douze pouces au 14 février.”

Quant à la rivière Trenche, M. Gagnon en parle dans les termes suivants :

“ Je dois faire, pour le voisinage de l'embouchure de cette rivière, la même observation que j'ai faite pour la rivière Pierriche, où le terrain est généralement uni. L'espace de terrain traversé par cette rivière jusqu'à la chute rencontrée dans le sixième mille, est susceptible de culture et formé de bonne terre jaune. Ces places étaient autrefois bordées en pins ; mais à partir de la chute le pin était en petite quantité.

“ Il se fait cependant des chantiers dans cette localité ; mais le pin y est rare. En revanche le cyprès et l'épinette, comme bois de commerce, donneront plus tard une exploitation très-riche...

“ Depuis la chute, la rivière Trenche est en eau morte. Il y a cependant quelques petits rapides jusqu'à la deuxième

chute, qui se trouve au pôteau du 43<sup>me</sup> mille. Sur toute cette distance, la rivière est des plus avantageuses pour la descente des bois. Elle traverse presque partout un terrain généralement uni, complanté d'une seconde venue de bois de même âge et d'une même espèce, ce qui indique que la conflagration de tout le territoire compris entre la rivière Chamouchouan et la rivière Saint-Maurice paraît s'être étendue jusqu'à la hauteur des terres qui divise les eaux qui tombent dans le lac Saint-Jean, d'un côté, et de l'autre, jusqu'à une distance inconnue vers l'ouest. Tout l'espace de terrain ainsi traversé par la rivière jusqu'au 43<sup>me</sup> mille est très-propre à faire des établissements et s'étend d'un côté jusqu'à la rivière Croche et au lac Saint-Jean, et de l'autre, aussi loin que l'on peut voir, *le terrain est aussi propre à la culture.*

“ Entre les 43<sup>me</sup> et 60<sup>me</sup> milles, les côtes de la rivière sont généralement montagneuses. Certain espace, cependant, d'une certaine étendue, permettrait d'y faire des établissements.

“ Au-delà de la rangée de

montagnes qui borde la rivière, quoique accidenté, *le terrain est susceptible de culture, tant par la qualité du sol, que par le climat.* J'ai trouvé partout la couche de neige d'une épaisseur de douze à quinze pouces, prise le 9 mars.

“ Depuis le 60<sup>me</sup> mille jusqu'à la source de la rivière, les montagnes disparaissent graduellement, et partout le terrain paraît uni. *Le sol est formé d'une terre jaune et grasse et de terre grise. Il n'y a pas de roches sur le sol.* On remarque cependant, entre les 70<sup>me</sup> et 85<sup>me</sup> milles, de gros rochers, ça et là; mais le terrain serait cultivable tout autour. Le feu, en certains endroits, dans les derniers dix milles du relevé, a ravagé de nouveau; il se rencontre certains espaces où le cyprès et l'épinette pourront être utilisés plus tard comme bois de commerce. “ Il n'y a point de pins. On remarque aussi en certains endroits, dans quelques ravins, quelques places que le feu a épargnées. . . et on y voit du bois de fortes dimensions, ce qui ne laisse aucun doute que ce territoire était aussi bien boisé que la vallée du lac Saint-Jean.

“ La partie nord du grand

lac de la rivière Trenche a souvent passé au feu ; là, les bois sont de petite venue. Le terrain est uni dans tous les alentours du lac dont fait partie la rivière et la terre est aussi propre à la culture.

“ Le 14 mars, étant à la hauteur des terres qui divise les eaux qui tombent dans le St.-Maurice et la rivière Chamouchouan, j'ai mesuré la neige en différents endroits et son épaisseur variait de 15 à 18 pouces.

“ L'exploration que j'ai été chargé de faire en 1873 et 1874 sur la rivière au Saumon et la rivière Windigo, et leurs principaux tributaires, et celle que j'ai faite cette année, m'ont permis d'établir assez correctement l'étendue des terrains susceptibles de culture comprise entre le Saint-Maurice et la hauteur des terres qui divise les eaux qui tombent dans la rivière Chamouchouan. Or, l'ensemble de mes explorations me permet de dire que la partie de ce territoire ainsi connue contient environ un million d'acres de terre arable.

“ D'après mes observations, prises pendant le cours de ces explorations, j'ai acquis la certitude que le climat dans toutes ces forêts est tout aussi favorable

pour la culture du grain qu'aux alentours du lac Saint-Jean.”

Au lieu d'un million, chiffre donné par M. Gagnon, nous croyons qu'il y a pour le moins 1,250,000 acres de terre arable dans cet immense plateau ; mais en prenant le chiffre maximum d'un million, cela donne assez d'espace pour établir une population de 75,000 âmes. Et les renseignements fournis par M. Gagnon, sur le sol, qui est d'excellente qualité, ainsi que sur le climat, qui est aussi favorable aux opérations agricoles que celui des environs de Trois-Rivières, ces renseignements, nous pouvons l'affirmer sans crainte, établissent clairement que cette population pourrait vivre dans l'aisance et la prospérité. Actuellement, toute cette région est absolument inculte, et c'est à peine si l'on rencontre quelques familles de Sauvages, vivant des produits de la chasse et de la pêche, en sorte que l'œuvre patriotique de la colonisation a là un vaste champ pour s'exercer.

Au-delà de la rivière Windigo, le sol serait assez bon pour être cultivé ; mais on prétend que la rigueur du climat et le manque d'élévation de la température constituent des

obstacles insurmontables à la poursuite des opérations agricoles. Pour émettre cette opinion, qui semble un peu hasardeuse, on allègue le fait qu'au poste de Kikendatch, à soixante milles au nord-ouest de Weymontachingue, il est impossible de récolter autre chose que des pommes de terre, qui atteignent à peine la grosseur d'un œuf. Mais on ne dit pas de quelle manière ni dans quel sol ces pommes de terre sont cultivées. Il est assez difficile de se rendre compte de cette singularité climatique, quand il est de fait qu'on cultive les céréales avec succès sur les bords de la baie James, qui est bien plus au nord, sans compter qu'elle est exposée à tous les vents froids des régions polaires, contre lesquels la " hauteur des terres " protège la région dans laquelle se trouve Kikendatch. S'il est réellement vrai que les grains ne mûrissent pas en ce dernier endroit, cela est probablement dû à l'abaissement de température provenant de l'humidité qui existe en permanence dans les forêts. Or, s'il n'y a que cet obstacle, et nous n'en voyons pas d'autre, il disparaîtra avec les progrès du défrichement,

et alors la belle vallée de la rivière Windigo offrira un vaste champ additionnel à la colonisation, car elle renferme d'excellentes terres, dont l'étendue excède 250,000 acres, y compris la vallée de la rivière du Petit-Rocher. Voici ce qu'en dit M. larpenteur Gagnon :

" Le lac Kakashguataman, ainsi que sa décharge jusqu'à la rivière Windigo, sont entourés de vallées magnifiques, quoique interceptées de montagnes : elles sont surtout d'une assez grande étendue du côté ouest. Il n'y a pas de pin blanc ; mais, outre le sapin, le bouleau et l'épinette sont en grande quantité autour de ce lac.

" Sur les autres tributaires, au nord-ouest de la rivière Windigo, depuis le 30<sup>me</sup> mille, le pin blanc se trouve en assez grande quantité, de même que l'épinette blanche et rouge, jusqu'à l'embouchure de cette rivière.

" Le sol dans cette distance est de terre jaune, très-propre à la culture du côté nord-ouest, et quatre à cinq rangs pourraient être divisés avantageusement lorsque la colonisation aura plus tard atteint ces loca-

lités. Dans la même distance, mais au nord-est de la rivière Windigo, le terrain propre à la culture permettrait de diviser deux rangs, ce qui donnerait une étendue d'environ 80,000 acres de terrain propre à la culture, comprise entre le 30ème et le 54ème milles du relevé de la rivière Windigo.

“ De bonnes places de moulins se trouvent en différents endroits, sur la rivière Windigo, depuis son embouchure jusqu'à ses sources.

“ Le terrain traversé par la branche nord-ouest de la rivière Windigo est généralement uni jusqu'au 15ème mille du relevé et paraît s'étendre vers le nord-est jusqu'à la rangée de montagnes qui bordent la rivière Windigo. C'est une bonne terre jaune, sablonneuse, sans roches, rendant cette partie très-propre à la colonisation. Le pin blanc et l'épinette blanche, particulièrement, sont en grande quantité, aussi loin que la vue peut s'étendre dans toutes les directions.

“ Les incendies ont aussi promené leurs ravages sur la plus grande partie des terrains traversés par la branche nord-ouest de la rivière Windigo, à partir du 20ème mille du rele-

vé de cette rivière, en montant jusqu'à ses sources.

“ Les espaces exemptés par le feu sont boisés en bois franc et mou d'une belle venue. De bons pouvoirs d'eau se trouvent en différents endroits sur cette rivière.

“ La rivière Kakastingnongamag, tributaire au sud-ouest de cette dernière rivière, offre beaucoup de bois de commerce. On trouve le pin blanc et l'épinette blanche le long de cette rivière, et au loin.

“ Le sol est une terre jaune, grasse, et une terre noire dans les ravins, de même qu'autour du lac Kasaganobesking, tributaire de la rivière susdite.”

En résumant toutes les données qu'il a recueillies sur la rivière Windigo et ses tributaires, M. Gagnon arrive aux conclusions suivantes :

“ Depuis l'embouchure de la rivière Windigo jusqu'à trente milles, environ, y compris la branche principale et ses tributaires, 100,000 acres de terre sont propres à la culture. Sur le reste de la rivière Windigo et ses tributaires, il n'y a pas de terrain propre à la culture pour former des établissements. Il n'y a pas de pin blanc ; mais on trouve l'épinette blanche et

rouge en assez grande quantité en avançant à ses sources. Là, le terrain paraît plus propre à la culture.

“ Le pin blanc est en assez grande quantité, de même que l'épinette blanche et rouge, sur la rivière Windigo et ses tributaires, depuis son embouchure jusqu'à trente milles environ, mais pas au-delà.”

En résumant toutes ces données, on trouve que la partie du bassin du Saint-Maurice située sur la rive gauche de cette rivière, depuis le Saint-Laurent jusqu'au confluent de la rivière Windigo, renferme environ 3,000,000 d'acres de terrain. De ces 3,000,000 d'acres de terrain, au moins 1,800,000 acres sont sous tous les rapports susceptibles d'établissement, savoir: 1,000,000 d'acres dans le plateau des rivières Windigo, Pierriche et Trenche; 70,000 acres dans la vallée de la rivière Croche; 230,000 acres dans la région de la grande rivière Bostonais; 500,000 dans la contrée s'étendant au sud, jusqu'aux environs des Piles. Ces 1,800,000 acres de sol arable peuvent supporter une population de 125,000 âmes et former quatre ou cinq beaux grands comtés.

La partie occidentale du bassin du Saint-Maurice, jusqu'à la rivière au Ruban inclusivement, a une étendue d'environ 4,500,000 acres en superficie. Les bassins secondaires qui forment cette étendue ont approximativement les superficies suivantes: bassin de la rivière Shawenegan, 205,000 acres; bassin de la rivière Matawin, 1,280,000 acres; bassin de la rivière Wessoneau, 300,000 acres; bassins des rivières la Tuque, au Rat et au Lait, 305,000 acres; bassin de la rivière Vermillon, 900,000 acres; bassin des petites rivières du Grand-Détour, 60,000 acres; bassin de la rivière Flamand, 600,000 acres; bassin des rivières Manouan et au Ruban, 850,000 acres.

Dans une région aussi étendue, il y a naturellement beaucoup de variété dans la nature du sol et la conformation superficielle du terrain; mais on peut dire d'une manière générale que tout ce territoire est cultivable et susceptible d'établissement. Sous le rapport du sol, de ses qualités et de ses accidents, cette contrée est pour le moins l'égale des Cantons de l'Est. Il y a quelques endroits rocheux; mais partout

le sol est bon et n'a besoin que d'un peu de travail pour devenir cultivable et produire de riches moissons. Et si l'enlèvement des roches exige un peu d'ouvrage, ce désavantage est amplement compensé par la facilité des travaux d'égoût, qui sont presque nuls. Le *drainage naturel* remplace les fossés et les autres travaux d'égoût qui sont si dispendieux, et à recommencer continuellement, dans les terrains plats et glaiseux de la vallée du Saint-Laurent.

Les terrains qui restent à établir dans la vallée de la rivière Shawenegan sont généralement bons et comparative-ment peu accidentés. Il y a surtout d'excellentes terres aux environs de plusieurs des lacs qui abondent dans cette région. La colonisation progresse assez rapidement dans cette contrée; les paroisses de Sainte-Flore et de Saint-Mathieu sont déjà florissantes et enverront avant longtemps des colons au canton Belleau et aux terrains situés au nord du lac à la Pêche, à mesure qu'on ouvrira de bonnes voies de communication. Les terrains vacants et colonisables de la rivière Shawenegan forment une étendue d'en-

viron 200,000 acres, c'est-à-dire assez d'espace et de bonne terre pour établir une population de 10,000 âmes.

Vient ensuite l'immense vallée de la rivière Matawin, avec une superficie de 1,280,000 acres carrés. Elle mesure une soixantaine de milles de longueur, de l'est à l'ouest, et sa largeur, qui n'excède guères une quinzaine de milles dans le voisinage du Saint-Maurice, se développe considérablement en gagnant vers le couchant, au point qu'elle excède cinquante milles entre le lac Cyprès et le lac Morialia. La plus grande partie de cette vallée se trouve dans les comtés de Maskinongé, de Berthier et de Joliette, où la Matawin a ses sources et les trois branches qui forment son cours supérieur: la rivière Matawin proprement dite, ou branche du sud-ouest; la rivière du Milieu, ou branche du nord-ouest; la rivière du Poste, aussi appelée rivière du Lac-Claire, ou branche de l'est.

Le voisinage du Saint-Maurice est montueux et un peu rocheux; mais, en avançant vers l'ouest, les roches disparaissent, le terrain devient de plus en plus plan et la qualité

du sol s'améliore sensiblement, dès qu'on franchit la limite orientale du comté de Saint-Maurice. A partir de ce point, la vallée de la Matawin forme un grand plateau de bonne terre arable, se composant de terre jaune grasse et de terre grise, généralement recouverte d'une couche de terroir végétal ou de détritux, parfois mêlé à de légères couches de gravier ou d'un sol léger et sablonneux. Ces différentes espèces de sol recouvrent les hauteurs ; mais les terrains qui avoisinent les bords des rivières et des lacs sont plus riches et présentent aux regards enthousiastes de l'explorateur d'immenses étendues d'alluvion de la plus grande fertilité. Ces riches plateaux d'alluvion se rencontrent principalement sur les bords de la rivière du Milieu et de celle du lac Clair, dans les comtés de Maskinongé et de Berthier. En parlant des cantons Brassard et Provost, entre lesquels coule la branche principale de la Matawin, dans le comté de Berthier, le rapport du commissaire des Terres de la Couronne pour l'année 1864 s'exprime dans les termes suivants :

“ Ces cantons se trouvent, en droite ligne, environ trente

milles en arrière des cantons arpentés de Peterborough et de Brandon, et forment géographiquement partie de la grande vallée ou du grand bassin du Saint-Maurice. Malgré leur éloignement, la qualité généralement favorable du sol et de la surface unie du terrain, jusqu'à une grande distance des bords de la rivière, ainsi que ce fait est constaté par les arpenteurs et par les personnes qui ont exploré cette région expressément dans l'intérêt de la colonisation, déterminera indubitablement l'établissement rapide de ces deux cantons et des autres cantons qui seront plus tard divisés en lots.”

Cette belle vallée de la Matawin ressemble aux plus riches parties des Cantons de l'Est, et tout ce qui lui manque pour se peupler, ce sont de bonnes voies de communication. Le climat est pour le moins aussi doux, aussi favorable à la culture des grains de toutes sortes, que celui de Trois-Rivières, ainsi que l'atteste l'existence de la pruche et du bois blanc, qui figurent parmi les essences ligneuses de cette contrée. Le seul empêchement à la colonisation de ce beau pays, c'est

son éloignement des grands centres d'affaires et de commerce. Trois-Rivières, la ville la plus proche de la région de la Matawin, est à près de cent milles du centre de cette grande vallée, dont les quatre cinquièmes se composent d'un sol arable de bonne qualité, d'excellente qualité pour la plus grande partie, et capable de supporter une population de 70,000 âmes.

Les principaux affluents du Saint-Maurice, entre la Matawin et la rivière Vermillon, sont les rivières Bête-Puante, Ouessoneau, au Rat et de la Tuque. Les deux plus grands de ces affluents, la rivière Ouessoneau et celle du Rat, coulent dans une direction diagonale à celle du Saint-Maurice, la première du sud-ouest au nord-est, et l'autre du nord-ouest au sud-est, puis se rapprochent l'une de l'autre pour ne former pour ainsi dire qu'un confluent commun. La région qu'elles arrosent a une vingtaine de milles de largeur de l'est à l'ouest, à partir du Saint-Maurice, et environ quarante-cinq milles de longueur, du sud au nord. L'aire comprise dans ces limites renferme probablement 305,000 acres de terrain

généralement propre à la culture. Les plus mauvaises terres se trouvent dans le voisinage immédiat du Saint-Maurice, et l'on peut se former une idée des terrains plus éloignés par la description suivante des cantons Polette et Turcotte, que nous empruntons au rapport d'exploration de M. l'arpenteur Wallace :

“ Le premier rang du canton Polette renferme de très beaux lopins de terre. La partie qui avoisine le Saint-Maurice se compose de dépôts d'alluvion d'âges différents, disposés par assises successives dont la hauteur varie de quelques pieds à cent pieds environ : partout c'est le plateau le plus élevé qui renferme le meilleur sol. En plusieurs endroits, on peut facilement distinguer sept de ces assises ou anciennes rives du Saint-Maurice. Le sol est parfois sablonneux, et les assises supérieures renferment plus de matière végétale que les assises inférieures. Les bois sont le sapin, l'épinette, le pin, le peuplier, le bouleau, le merisier, rouge et blanc, le cèdre, le frêne, et le bois blanc, en quelques endroits. Au-dessus de la côte ou du bord proprement dit de la rivière, qui est parfois

rocheux et escarpé, le sol se compose généralement d'une bonne terre brune, recouverte d'une forêt de merisier rouge et blanc, d'érable, de sapin, de cèdre, de frêne, de hêtre, de pin, d'épinette rouge, etc., etc. Le terrain est généralement onduleux et moins montueux que dans le canton Turcotte.

“ Le front du canton Turcotte, le premier rang et une grande partie du 2e, du 3e et du 4e rang, renferme aussi de beaux lopins de terre, où l'on remarque des plateaux superposés comme dans le canton Polette, et les mêmes bois. La côte, ou le bord de la rivière, surtout dans le quatrième rang, est plus élevée que dans le canton Polette ; elle est escarpée et rocheuse en certains endroits et atteint une hauteur de sept à huit cents pieds. Cependant, comme la direction des vallées est à peu près du nord au sud, il est très facile de faire l'ascension de ces hauteurs et il y a déjà un grand chemin de chantier qui y conduit.

Il y a sur le premier rang, au confluent de la rivière du Rat, une grande ferme appartenant à M. Baptist, qui y récolte de grandes quantités de foin, d'avoine, de pommes de

terre, etc. *Le temps des semailles et de la récolte est le même que dans le voisinage des Trois-Rivières, et le sol produit plus.*

“ Le reste des rangs 1, 2, 3 et 4 est généralement inégal ou abruptueux, rocheux et accidenté en quelques endroits mais renferme beaucoup de belles vallées et de riches lopins de terre. Le sol se compose généralement d'une terre brune riche ou d'un terroir noir, et la forêt qui le recouvre se compose de merisier, d'érables, de pin, de sapin, d'épinette, de tremble, de cèdre, de hêtre, d'épinette rouge, et en plusieurs endroits de chêne rouge et de bois dur, tous de fortes dimensions. De nombreux chemins de chantier traversent ce pays ; quelques-uns de ces chemins n'exigeraient que peu d'ouvrage pour être rendus carrossables, et comme tous passent dans les meilleures vallées, les colons auront moins de difficultés à ouvrir des chemins dans ces rangs que dans ceux de la rive droite de la rivière du Rat, bien que ces derniers soient moins accidentés.

“ La partie non arpentée de ce canton a été explorée en plusieurs endroits et partout

elle renferme de bons terrains, moins montueux que dans le voisinage du Saint-Maurice ou de la rivière du Rat, se composant d'un sol de même qualité, ou plus profond, recouverte de bois plus gros et renfermant de vastes étendues de terres presque planes ou onduleuses. où l'épinette et le merisier, surtout, sont de très-grandes dimensions et de qualité supérieure."

Il n'est pas exagéré de dire que les trois quarts, au moins, de cette contrée renferment des terres arables de première qualité et capables de nourrir dans l'aisance et le confort une population de 15,000 âmes. Ces remarques s'appliquent naturellement aux 305,000 acres de terrain compris dans la région arrosée par les cinq rivières que nous avons nommées plus haut, puisqu'il est constaté que les terres situées en arrière des cantons Polette et Turcotte sont de meilleure qualité que les terrains de ces deux cantons, sur lequel nous basons notre avancé. Puis, le climat ne saurait être un obstacle au succès de la colonisation, puisqu'il est de fait qu'il est le même que celui des environs de Trois-Rivières. Ce

fait est constaté à la page 27 du *Rapport du commissaire des Terres de la Couronne pour l'année 1856* :

" Il résulte de plusieurs observations que la moyenne de la chaleur qu'il fait dans toute une année à la rivière du Rat, n'est pas essentiellement différente de celle de Trois-Rivières. Il est vrai qu'en hiver le mercure descend plus bas dans la première de ces localités ; mais en revanche il s'élève plus haut en été, et comme ce sont les chaleurs de cette saison qui règlent la culture des grains et la pousse des plantes, en général, il en résulte que ces hivers rigoureux ne rendent point la végétation rare. Ainsi, tout grain qui mûrit sur les bords du Saint-Laurent, entre Québec et Trois-Rivières, arrive aussi à une parfaite maturité à la rivière du Rat."

Evidemment le climat de cette région est aussi favorable à la culture de toutes les céréales, que l'excellente qualité du sol qu'elle renferme.

La vallée de la rivière Vermillon, qui a une étendue d'environ 900,000 acres, renferme des terrains semblables à ceux de la Matawin, qu'elle avoisi-

ne à son extrémité sud-ouest. Elle a son plus grand développement sur les confins des comtés de Champlain et Saint-Maurice, où elle est parsemée d'un grand nombre de petits lacs et traversée en tous sens par les branches qui forment le cours supérieur de la rivière qui en est l'artère principale. Des 900,000 acres de terre que renferme cette vallée, au moins les deux tiers sont susceptibles d'une culture profitable, ce qui suppose assez d'espace pour établir une population de 40,000 âmes. Le climat est le même que dans la vallée de la rivière du Rat.

Il en est de même du quadrilatère formé par le détour que fait le Saint-Maurice entre le confluent du Cou-cou-cache et celui de la rivière Vermillon. Ce quadrilatère renferme une soixantaine de mille acres de terre arable et capable de supporter une population de trois à quatre mille âmes.

Les vallées des rivières Flammant, grande et petite, et de la rivière des Grandes-Battures, forment un triangle ayant son sommet à l'extrémité sud-ouest du lac Mondonack et dont l'aire mesure environ 600,000 acres carrés. Ces ter-

raines sont généralement plans, à l'exception des alentours des lacs Mondonack, qui sont montagneux et inapropres à la culture. La partie qui avoisine le Saint-Maurice paraît de même qualité que les terrains de la rivière Pierriche, sur la rive opposée, également plane et possédant un sol composé de bonne terre jaune et grise. D'après le rapport de MM. les arpenteurs Arcand et Temple, qui ont exploré cette région, le plateau où la grande rivière Flammant prend ses eaux se compose d'un terrain uni et d'assez bonne qualité, et parmi les essences ligneuses, on remarque le pin, l'épinette rouge et le merisier. En supposant que seulement la moitié—ce qui est bien peu—de ces terrains soient susceptibles de culture, cela suffirait amplement pour établir une population de 20,000 âmes, assez pour former un comté.

Il y a plus de 850,000 acres de terre cultivable, quant au sol, dans les vallées des rivières Manouan et au Ruban, qui sont en général assez planes. Malheureusement, on prétend que la température n'est pas suffisamment élevée pour faire mûrir les céréales, aux envi-

rons de Weymontachingue poste situé par  $47^{\circ} 54' 24''$  de latitude, en sorte qu'il faut retrancher tout ce qui se trouve dans la même position astronomique. En défalquant aussi les terrains pauvres, rocheux et incapables de fournir une exploitation agricole avantageuse, il reste dans la contrée arrosée par ces deux rivières environ 245,000 acres de terre susceptible d'établissement, ou assez de terrain pour supporter une population agricole de 15,000 âmes, jouissant d'une position exceptionnellement avantageuse pour l'élevage du bétail, qui constitue une exploitation si lucrative.

L'immense plaine qui s'étend des deux côtés du Saint-Maurice, depuis Weymontachingue jusqu'à la " hauteur des terres," est déclarée incultivable par les explorateurs qui l'ont parcourue, tant à cause de la rigueur du climat que de la mauvaise qualité du sol, qui est généralement sablonneux et couvert d'une végétation rabougrie, ne renfermant que peu d'arbres assez gros pour être convertis en bois de service. Les meilleures terres se rencontrent dans les pointes d'alluvion formées par les nom-

breux méandres du Saint-Maurice. Peut-être des explorations plus soignées viendront-elles plus tard démentir ces appréciations désavantageuses, ainsi que cela est arrivé pour tant d'autres parties de la province. L'avenir a ses secrets : le temps et l'expérience se chargent de les dévoiler.

Des données que nous avons recueillies sur la partie occidentale du bassin du Saint-Maurice, entre la rivière Shawenegan et la rivière au Ruban, il résulte qu'il y a dans cet espace 4,500,000 acres de terrain, dont 2,600,000 acres de bonne terre arable, actuellement inculte, mais susceptible d'être établie et cultivée avantageusement, et capable de recevoir une population de 175,000 âmes.

Ce résultat n'est pas exagéré ; au contraire, il est basé sur des chiffres excessivement bas, et nous ne craignons pas d'affirmer que si nos amis de Trois-Rivières ont assez d'esprit d'entreprise et d'énergie pour ouvrir ce beau pays à la colonisation, en construisant un chemin de fer passant à l'ouest du Saint-Maurice et remontant vers le nord jusqu'à l'immense vallée de la rivière Trenché,

l'exactitude de nos calculs se vérifiera avant trente ans. Que les incrédules jettent un coup d'œil rétrospectif sur les progrès opérés depuis 1852, époque où la colonisation commença à pénétrer, à la suite des marchands de bois, dans l'intérieur du grand pays qui se trouve au nord de notre vieille ville ; qu'ils comptent les paroisses qui se sont établis durant ses vingt-neuf ans, en dépit de l'éloignement des grands centres et de l'absence de bonnes voies de communication, puis qu'ils nous disent franchement si nous avons tort de croire que s'ils étaient mis en communication avec les centres de commerce par un chemin de fer, ces 2,600,000 acres de bonne terre compteraient dans trente ans une population de 175,000 âmes ! Serions-nous fatalement condamnés à l'inertie et exclus du progrès par cela seul que nous sommes au nord du Saint-Laurent ? Qu'on nous accorde les avantages qu'on a donnés à la rive sud, et nous avancerons, nous progresserons aussi rapidement que les populations tant favorisés de cette partie de la province. Puis, au lieu de servir presqu'exclusivement à trans-

porter nos compatriotes aux États-Unis, à fournir un nouvel élément au fléau de l'émigration, comme ceux de la rive sud, les chemins de fer que le gouvernement nous aidera à construire dans notre riche vallée du Saint-Maurice serviront à stimuler la colonisation, à transporter dans la forêt les millions de jeunes gens qui n'attendent que cela pour transformer en paroisses florissantes les solitudes qui s'étendent dans toutes les directions au nord de notre bonne vieille ville de Trois-Rivières. Qu'on nous mette en demeure, et l'on verra ce que nous pouvons faire.

Résumons maintenant toutes ces données sur le bassin du Saint-Maurice, qui nous mènent aux conclusions suivantes :

- 1o. Le bassin du Saint-Maurice renferme une étendue de 18,000 milles, ou 14,800,000 acres carrés ;
- 2o. De ces 14,800,000 acres, 4,400,000 acres, ou 30 pour 100 de l'étendue totale, renferment de bonnes terres arables, susceptibles d'établissement et de culture avantageuse et peuvent supporter dans l'aisance une population agricole de 300,000 âmes ;

30. De ces 4,400,000 acres de bonne terre arable, 1,800,000 acres, assez pour établir une population de 125,000 âmes, se trouvent sur la rive gauche du Saint-Maurice, et 2,600,000 acres sur la rive droite, qui renferme assez de bonnes terres pour alimenter et faire vivre 175,000 personnes ;

40. Trois-Rivières est le centre naturel et le plus rapproché du commerce de toute cette région, qui ne peut se coloniser et se développer que par la construction de deux chemins de fer, établis dans les conditions que nous indiquons plus loin.

#### 4.—RÉGION DU SAGUENAY.

Voici une autre région immense que les sauvages et les premiers missionnaires français désignaient avec assez de raison sous le nom de "royaume de Saguenay." Il y a dans le bassin de cette grande rivière, dont le cours descend vers le nord-est depuis la "hauteur des terres" jusqu'à Tadoussac, une étendue suffisante pour former un royaume bien plus grand que plusieurs états populeux de l'Europe. Ce bassin occupe une aire d'environ 43,000

milles, ou 27,520,000 carrés, ce qui excède de 7,200 milles l'étendue du royaume de Portugal, de 28,384 milles celle du royaume de Danemark, et de 18,709 milles l'étendue collective des royaumes de Hollande et de Belgique, habités par une population de 9,000,000.

Cette étendue n'est pas toute colonisable : il faut naturellement faire la part du climat et des mauvaises terres. Pour ne pas représenter cette contrée sous des couleurs trop favorables, nous réduisons à 13,500 milles, ou 8,640,000 acres carrés, l'étendue des terres cultivables et même susceptibles d'une exploitation très-avantageuse. Cette étendue est circonscrite dans les limites suivantes : au nord, la ligne formée par 49° 20' de latitude, entre le lac Itomano et le 73<sup>e</sup> degré de longitude ; à l'est, une ligne partant du lac Itomano et descendant vers le sud en passant à l'ouest du lac Milinikip ainsi que des sources des rivières Portneuf et Escoumains, jusqu'à l'intersection du 70<sup>e</sup> degré de longitude, et de ce point contournant à l'est la vallée de la branche nord-est de la rivière Sainte-Mar-

guerite et déviant au sud-ouest pour passer au couchant de la rivière du Moulin et atteindre le Saint-Laurent dans le voisinage de Tadoussac : à l'ouest le 73e degré de longitude jusqu'à l'intersection de la limite nord-est de la région du Saint-Maurice, au sud-ouest des sources de la rivière au Saumon, l'un des affluents de la rivière Chamouchouan, et de ce point la limite de la région du Saint-Maurice, jusqu'à l'endroit où elle rencontre la limite septentrionale de la région du Saint-Laurent ; au sud, cette même limite septentrionale de la partie est de la région du Saint-Laurent, jusqu'à la baie Sainte-Catherine.

Cette aire comprend naturellement des parties accidentées, rocheuses en certains endroits, ou d'un sol léger ; mais elle se compose généralement d'un bon sol, même de qualité supérieure à celui de beaucoup d'autres parties de la province qui sont réputées très-fertiles, sans compter que les riches terrains qui environnent le lac Saint-Jean sont aussi bons, sinon meilleurs, que les plus belles terres de la vallée du Richelieu et de l'Yamaska. Afin de mieux faire connaître

les endroits où se trouvent respectivement les différentes qualités de terrain, nous allons diviser par régions toute l'étendue que nous étudions et donner pour chaque région les rapports des arpenteurs qui ont exploré tous ces terrains.

Examinons d'abord la région qui s'étend au nord du Saguenay, entre Tadoussac et la rivière Valin. La lisière qui borde immédiatement le Saguenay est occupée par les cantons Tadoussac, Albert, Labrosse, Saint-Germain, Harvey et partie du canton Tremblay. Les terrains situés plus au nord ne sont pas encore divisés en cantons. Dans le *Guide du Colon*, publié par le département des Terres de la Couronne, nous trouvons les mentions suivantes de ces différents cantons :

“ *Tadoussac*.—Espaces détachés, de la meilleure terre végétale ; d'autres, de terre sablonneuse et rocheuse.

“ *Albert*.—Sol arable, varié, un peu montueux.

“ *Labrosse*.—(41,343 acres.) La moitié de terre moyenne ; le reste montagneux et inculte ; peu de bois, pin et épinette.

“ *Saint-Germain*.—Un dixième

me propre à la culture, le reste montagneux et inculte ; un peu de bois de pins.

“ *Harvey.*—Un quart de terre moyenne, le reste de terre inférieure, beau bois, un peu de bois de commerce.

“ *Tremblay.*—La moitié de bonne terre, le reste de terre inférieure ; bois presque tout détruit.”

Dans le résumé de ses travaux d'exploration de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite et de ses tributaires, M. l'arpenteur G. Gagnon constate ce qui suit :

“ L'étendue de terrain cultivable (sur la branche nord-est de cette rivière) comprend environ un rang de chaque côté de la rivière Sainte-Marguerite, depuis son embouchure jusqu'à la ligne est du canton Harvey, formant environ 60,000 acres d'excellente terre, richement boisée en orme, frêne, merisier, épinette, pin et sapin.... Les cantons Saint-Germain, Champigny, Labrosse et Albert offrent à la colonisation environ 200,000 acres de bonnes terres richement boisées, déduction faite de la partie non cultivable occupée par la chaîne de montagnes qui borde le Saguenay.”

Si on ajoute à cette étendue de bonne terre ce qu'en renferment les autres cantons : environ 12,000 acres dans le canton Tadoussac, 20,000 acres dans le canton Harvey et 8,000 acres dans la partie est du canton Tremblay, on forme un total de 250,000 acres de bonnes terres colonisables situées dans la lisière qui borde le Saguenay, entre Tadoussac et la rivière Valin, distance d'une soixantaine de milles. C'est assez pour former une dizaine de bonnes paroisses, même un comté. Et, pourtant, on attache généralement bien peu d'importance à cette lisière de terrain, qu'on suppose rocheux et inhabitable !

Tous ces cantons sont situés dans la partie la plus accidentée et la plus rocheuse du Saguenay, ce qui n'empêche pas qu'ils sont loin d'être incultivables. Quant aux terrains qui se trouvent plus au nord, voici ce qu'en dit M. l'arpenteur Gagnon dans le rapport de son exploration du canton Saint-Germain :

“ J'attire l'attention du gouvernement sur les terrains situés entre le fleuve Saint-Laurent et le Saguenay, à l'est du canton Saint-Germain.

Ayant eu occasion d'explorer ce canton avant d'en faire l'arpentage, je n'hésite pas à dire que le sol et le climat sont aussi bons, sinon supérieurs, que le sol et le climat de n'importe quelle partie des cantons arpentés du Saguenay."

Ce terrain situé à l'est du canton Saint-Germain et dont M. Gagnon parle en termes si favorables, se continue bien loin au nord et devient plus uni et plus riche à mesure qu'on avance dans cette direction. Ces bonnes terres sont limitées à l'ouest par la vallée de la rivière Valin, qui est un peu rocheuse.

Les cantons qui viennent ensuite, sur la rive septentrionale du Saguenay, sont les cantons Tremblay (la partie ouest), Simard, Bourget, Taché et Delisle.

En parlant des cantons Tremblay et Simard, le *Guide du Colon* dit : "La moitié de bonne terre, le reste de terre inférieure." Cette mention est loin d'être aussi favorable que l'appréciation faite par l'hon. M. David Price, qui écrivait en 1861, en parlant de ces cantons : "Les cantons qui offrent ensuite les plus grands avantages aux colons sont les

cantons Simard, Tremblay et Harvey. J'ai toujours considéré les deux premiers de ces cantons comme *le plus beau lopin de terre qui existe sur les bords de la rivière Saguenay.*"

Le canton Bourget a été arpenté et exploré en 1870 par M. Dumais. Voici ce qu'il en dit :

"Le sol, à part cette partie sur le rang ouest où les rochers percent à la surface, et les quelques lots sur le rang est que la savanne endommage un peu, le sol, dis-je, est de qualité supérieure, composé en grande partie de terre argileuse, grise, noire et jaune, dans les vallées, et de terre jaune sablonneuse sur les hauteurs, très propre à la culture."

Dans son rapport sur l'exploration du canton Taché, M. l'arpenteur Du Tremblay, dit :

"Le premier rang étant en partie obstrué par des *crans*, n'est pas tout propre aux établissements ; mais comme il est en partie occupé par des *squatters*, j'ai cru bon de le subdiviser en lots. En remontant ensuite jusqu'à l'arrière-ligne du canton, il n'y a pas de montagnes, ni collines nuisibles, ni rochers de grande étendue.

“Le sol, *parfaitement plan*, est composé de *terre argileuse ou d'alluvion d'une fertilité inépuisable*.

“Le bois de toutes les espèces y croit naturellement en abondance. L'épinette a été coupée en billots ; mais il en reste suffisamment pour le besoin des colons.”

Le canton Delisle est décrit de la manière suivante par M. l'arpenteur Duberger, qui l'a exploré en 1861 :

“Au point de départ de la ligne de division entre les cantons Taché et Delisle, la surface du terrain est généralement un peu accidentée. Le grand nombre de cours d'eau que j'ai traversé explique l'inégalité du terrain et aussi la qualité du sol, qui est particulièrement bon et arable. Je ne pense pas qu'il vaille la peine de tenir compte de quelques rares endroits rocheux, vu que ces rochers sont tous séparés les uns des autres, sont peu nombreux et ont peu d'étendue, de sorte que la terre est partout libre et facile à cultiver.

“Cette description s'applique au voisinage de la Grande-Décharge, jusqu'au sixième mille, au-delà duquel le sol est pauvre, composé de sable blanc

et recouvert par quelques marais, excepté dans les environs de la rivière au Brochet, dont les bords sont formés par un sol de terre glaise, recouvert d'une forêt de bois mêlé et de grandes dimensions.

“Le long de l'arrière-ligne de ce canton, le terrain est plus uni, mais le sol n'est pas recommandable.. .

“La surface du terrain qu'on rencontre le long de la limite ouest de ce canton est coupée par de profondes coulées ; mais le sol est de la plus riche qualité, se composant de belle terre glaise mêlée d'un peu de terre jaune qu'on peut appeler une excellente terre arable, à l'exception de l'angle nord-ouest du canton, où la végétation est presque nulle.”

Toute la région située au nord de ces cantons, c'est-à-dire entre l'embouchure de la rivière Péribonka et la limite orientale du canton Harvey, est formée par les vallées des rivières grande Péribonka, Shipshat et Valin, qui coulent presque en droite ligne du nord au sud. Cette région est peu connue, vu que les rapports des arpenteurs qui l'ont explorée n'ont pas été publiés, à l'exception de celui de M. Du Trem-

blay, sur le cours de la rivière Valin. S'il fallait en croire ce rapport, la rivière qu'il décrit traverserait une contrée à peu près incultivable, bien qu'elle soit recouverte d'une forêt renfermant en beaucoup d'endroits du bois de grandes dimensions. Cela peut être vrai des terrains qui bordent immédiatement le cours de la rivière ; mais il est fort probable qu'en avançant plus loin de chaque côté, on trouverait de bonnes terres, ainsi que cela arrive dans les vallées de presque toutes les grandes rivières du nord. Le Saguenay et le Saint-Maurice sont pareillement encaissés entre deux lièzières de terrains montagneux et souvent incultivables, ce qui n'empêche pas qu'en arrière de ces mauvais terrains, il y a d'immenses étendues d'excellentes terres. Cette hypothèse, du reste, est appuyée sur le témoignage d'un homme qui a parcouru toute la contrée pendant quinze ans pour la compagnie de la baie d'Hudson.

Voici ce que dit M. Thomas Simard, de la Malbaie, dans une lettre adressée au *Journal de Québec* et en date du 7 mai 1851 :

“ Du lac *Poup-Moyou*, il y

a environ cinq à six lieues de portage pour tomber dans la rivière *Periboka*, qui se décharge dans le lac Saint-Jean. Elle coule au sud. Les bords sont couverts de bois d'une longueur extraordinaire, de pins blancs et rouges, d'ormes, d'épinettes, de merisiers, d'érables, et le sol est de la terre forte, jaune, sablonneuse. Je suis monté sur une montagne très-haute entre le lac Saint-Jean et Chicoutimi, d'où j'ai aperçu des terres unies à perte de vue dans toute les directions, si ce n'est une grosse montagne qui s'élève seule au milieu de la plaine, à environ 30 lieues. Les Sauvages l'appellent la montagne de Chicoutimi. *Dans toute cette immense étendue de terre*, formant un espace de 20 lieues sur 30, c'est-à-dire 600 lieues en superficie, *d'après les renseignements que j'ai pu obtenir sur les lieux, le sol paraît être partout d'une excellente qualité, ainsi que le bois.* ”

Cela confirme notre manière de voir, qui, du reste, est basée sur les caractères géologiques de cette région. En arrière des terrains laurentiens qui longent le Saint-Laurent et parallèle à ces formations, il

y a une immense bande de terrains appartenant au silurien inférieur. Cette bande se développe en longueur, et vers le nord-est, depuis l'Outaouais, dans les environs de Grenville jusqu'au lac Pimakan, ou Poup-Magan, comme l'appelle M. Thomas Simard, et de là dévie à l'est pour atteindre le Saint-Laurent aux Sept-Iles, où l'existence du calcaire silurien du groupe de Trenton a été constatée par M. James Richardson, de la commission géologique du Canada. La composition uniforme de ces terrains, qui renferment partout les mêmes fossiles dans toute la longueur de cette bande, prouve qu'il ne s'est opéré que très peu de changements dans la surface du sol durant la période de leur formation, car si ces changements eussent été considérables, ils auraient détruit les animaux et les végétaux vivant à cette époque et nécessairement occasionné un changement dans la composition du calcaire qui forme ces terrains. Or, du fait que les calcaires de cette bande offrent partout les mêmes caractères, il faut bien conclure qu'il ne s'est pas opéré de bouleversements dans la

surface du sol durant la période de leur formation, et que par conséquent la surface de cette bande de terrain silurien doit être généralement unie. C'est ce que démontreront des explorations soignées et plus étendues dans la région qui nous occupe en ce moment et qui se trouve située dans la bande silurienne dont nous avons esquissé la topographie.

Et notons en passant que ces formations de l'âge silexien inférieur se composent de calcaire, ce qui est assez dire qu'elles offrent toujours à l'agriculture un sol fertile, semblable à celui dont M. Simard a constaté l'existence dans la région qui nous occupe et qui est une excellente région agricole. Puis, il est à propos de remarquer que les bonnes terres dont parle M. Simard et les forêts d'arbres d'une longueur extraordinaire qu'il dit avoir vues jusque dans les environs du lac Pimakan, excèdent de beaucoup la limite que nous assignons au terrain cultivable que renferme cette région, puisque ce lac est à une trentaine de milles au nord de  $49^{\circ} 20'$  de latitude. Il faudrait ajouter ces terrains à l'étendue des terres cultivables de la région du

Saguenay, qui se trouverait ainsi agrandie d'environ 750,000 acres.

La vallée de la petite rivière Péribonka, située plus à l'ouest, a été explorée par M. Dumais, qui donne la description suivante du terrain et du bois qu'il a vus dans cette vallée jusqu'au 78e mille du cours de la rivière, en remontant :

“ Les montagnes commencent au 39me mille, bordant la rivière des deux côtés jusqu'au 57me mille, et de là s'en éloignent, principalement du côté ouest, pour la rejoindre de nouveau au 74me mille, et se terminent à la hauteur des terres par de petits mamelons arrondis, qui contournent les bords des lacs, des îles et des ilets et s'affaissent au niveau de l'horizon dans la direction du nord-ouest.

“ Les essences de bois dominantes sont l'épinette grise, le sapin, le bouleau, le pin gris ou cyprès, le merisier, le tremble, le pin blanc et jaune, le peuplier, le frêne, l'orme, le saule, l'aune, le bois blanc, le coudrier, le cormier et la pleine.

“ Le sol généralement plan, ou légèrement onduleux, pour

les quarante premiers milles se compose de terre argileuse, grise et jaune, alluvion mêlée de sable sur les bords de la rivière, et recouverte d'un riche humus sur les plateaux dominants.

“ Les montagnes de roches, recouvertes de terre jaune et sablonneuse, sont boisées en épinette noire, bouleau, sapin et quelques pins ici et là, et les plus élevés ne dépassent pas mille pieds d'altitude...

“ Le pin, sur le cours proprement dit de la rivière Péribonka, est clair-semé et ne pourra être exploité avec avantage que par ceux qui exploiteront en même temps l'épinette.

“ La qualité du sol dans les quarante premiers milles, sans être supérieure, peut cependant être considérée comme bien propre à la culture. Le terrain est plan et couvert de toutes les essences de bois que l'on trouve sur la rive sud du lac Saint-Jean.

“ Si jamais la vallée du lac Saint-Jean était traversée par une voie ferrée, *cette partie nord du lac serait bien vite envahie et pourrait rivaliser avec les autres parties qui sont déjà étu-* bliés.

“ La ligne de traverse à la Mistassini passe sur un terrain parfaitement plan et très-propre au défrichement. A part deux ou trois savannes qui courent au nord et dont le fond se compose en partie de sable recouvrant l'argile, le reste est bien boisé et avantageux.”

Il faudrait être bien exigeant pour ne pas ranger ces terrains dans la catégorie des bons terrains agricoles. Quant au climat, sa douceur, son adaptabilité à l'agriculture sont établis par l'existence du bois blanc, que l'on rencontre dans cette région et qui ne pousse que dans les climats où mûrissent toutes les céréales, même les plus délicates.

En gagnant vers l'ouest et entre la petite rivière Péribonka et la rivière Chamouchouan, s'étend la grande vallée de la rivière Mistassini et de ses principaux affluents, les rivières Mistassibi, au Rat et Ouassiamska. Cette vallée a été explorée par M. l'arpenteur Dumais en 1878. Après avoir dit que dans l'opinion des sauvages du lac Saint-Jean la Mistassibi est plus considérable que la Mistassini, il décrit de la manière suivante les

terrains traversés par la première de ces deux rivières :

“ D'après les explorations faites de distance en distance sur l'un et l'autre côté de la rivière Mistassibi, je suis convaincu qu'au moins les trois quarts des terrains qu'elle arrose sont propres à la culture ; ils se composent en grande partie de terre grise, jaune, d'argile mélangé de sable à la surface, avec un sous-sol d'alluvion d'une grande profondeur, sans roches, excepté en quelques endroits où des roches sortent à la surface pour rompre le niveau à peu près uniforme du plateau. Ces roches sont plus élevées et plus étendues au-dessus du trentième mille et semblent disparaître au-dessus du quarantième mille, sur le côté ouest de cette rivière. Le sol est couvert de bois de toutes les essences qui croissent dans la vallée du lac Saint-Jean, excepté le cèdre. Il y a là une pousse de bois de quatre-vingts ans d'âge qui atteste par sa grosseur et sa longueur remarquables une grande richesse de sol. Il ne reste aucune trace de l'ancienne forêt détruite par les feux.”

La rivière au Rat traverse des terrains semblables. “ De

son embouchure à notre point de départ, dit M. Dumais, cette rivière offre un magnifique aspect : ses rives unies et bien boisées sont composées d'un sol riche et facile à exploiter. Trois chutes et deux rapides partagent à peu près également ces dix premiers milles. . . La rivière continue ensuite son cours aussi varié qu'imprévu dans une direction générale nord-est. Elle serpente ainsi dans un grand fond uni d'alluvion, recouvert de beau bois, qui s'étend à l'ouest par le tributaire qui débouche sur le vingt-et-unième mille."

Des terrains semblables forment la vallée de l'Onassianska, dont M. Dumais parle dans les termes suivants :

Cette rivière est presque aussi considérable que la Mistassini et parallèle à son cours jusqu'à une distance de cinquante milles. Le terrain qui les sépare est plus élevé et plus accidenté que celui qui s'étend au sud vers Tikouapé (la rivière de). Le sol se compose de terre argileuse grise et jaune et de sable, percé par ci par là de rochers variant en hauteur de 50 à 150 pieds.

"Le feu de 1870 a ravagé les belles forêts qui couvraient

les deux rives jusqu'au quinzième mille. Le bois vert reprend de là et comprend les mêmes essences que celles qui poussent dans la vallée de la rivière Mistassini.

"Sur le dix-septième mille, un embranchement venant du sud-ouest aussi large que le bras principal, communique immédiatement avec un lac de neuf milles de longueur, que j'ai relevé à mon retour.

"Revenant au lac plus haut mentionné, j'en ai fait le relevé dans toute sa longueur. Il est contourné à l'ouest par les rochers, avec des espaces de bon terrain, mais de peu d'étendue. Cette chaîne de rochers se termine à la tête de la rivière Tikouapee. Du côté est, les hauteurs sont moins fortes et se terminent vers la moitié, environ, du lac. Le terrain se continue ensuite de même niveau et s'étend vers le lac Saint-Jean sans interruption, comme au sud jusqu'à la rivière Ashuapmouchouan (Chamouchouan.)

"Le sol, légèrement onduleux, est mêlé d'argile, de terre jaune et de sable ; mais il ne reste plus de bois vert, le tout ayant été détruit par le feu de 1870."

Cette rivière Ouassiamska est navigable sur une bonne partie de son cours, au-dessus des quelques chutes et rapides qui se rencontrent sur les premiers dix milles, à partir de son confluent. Elle prend ses eaux vers la " hauteur des terres," bien au nord du 50e degré de latitude.

En examinant le résultat de toutes ses explorations dans cette partie de la vallée du lac Saint-Jean, M. Dumais arrivé aux conclusions suivantes dans son rapport au commissaire des terres de la Couronne :

" Je ne saurais terminer ce rapport, monsieur le Commissaire, sans soumettre à votre sérieuse considération, que les travaux que je viens de faire sur ces trois rivières ont pleinement confirmé l'opinion que je m'étais faite à l'endroit de cette vallée du lac Saint-Jean, dès les premières explorations que j'y ai conduites par ordre du gouvernement de cette province. Cette opinion, timide d'abord, mais devenue plus forte à mesure que je pénétrais plus avant dans mes travaux, n'est rien moins aujourd'hui qu'une conviction inébranlable que je voudrais voir partagée

par tous, pour le plus grand bien du pays.

" Je suis convaincu que la plus grande partie de cette région comprise dans le fond de ce vaste bassin qui entoure le lac Saint-Jean, du côté du nord surtout, c'est-à-dire *une étendue d'au moins quatre millions d'acres en superficie, se compose des terrains les plus favorables à l'agriculture, tant à cause de la richesse du sol que de la douceur du climat.*

" Pour offrir un point de comparaison assez juste, je crois devoir dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, que nous avons dans ce bassin du lac Saint-Jean une assez grande étendue de belles et bonnes terres pour établir à l'aise une population aussi dense que celle qui habite la plus belle partie de la vallée du Saint-Laurent, celle occupée par les comtés de Richelieu, Yamaska, Verchères, Bagot, Saint-Hyacinthe, Rouville, Saint-Jean, Napierville et Laprairie. Les alluvions du lac Saint-Jean sont tout aussi étendues et plus profondes que celles qu'arrosent les rivières Richelieu et Yamaska. Quant au climat, nous n'avons rien à envier à ces localités."

Ces neuf comtés occupent la

plus belle région agricole, actuellement habitée, de toute la province de Québec, et renferment une population de 144-756 âmes. C'est le grenier de notre pays et ce le sera tant qu'on aura pas ouvert à la colonisation la riche et fertile contrée dont parle M. Dumais.

La vallée de la rivière Chamouchouan est encore plus belle et plus fertile que celles des rivières Ouassianski, au Rat et Mistassibi. Il y a sur les bords de cette rivière cinq cantons qui ont été explorés et arpentés : Parent et Normandin, sur la rive nord, et Ashapmouchouan, Demeules et Dufferin, sur la rive sud. Tous ces cantons renferment des terrains l'une richesse, d'une fertilité extraordinaires, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en lisant les rapports des arpenteurs qui les ont explorés. Commençons par celui de P. A. Tremblay qui dit au sujet des cantons Ashapmouchouan et Demeules :

« Par la nature des rapports que j'ai transmis à différentes époques, aussi souvent que les circonstances m'ont permis de le faire, vous avez dû remarquer la grande étendue de terres arables que renferment

les cantons Ashapmouchouan et Demeules. Quant à la qualité du sol, il est tout à fait certain qu'aucune terre n'est supérieure à celle de la vallée de la rivière Chamouchouan. La terre glaise domine ici comme dans toutes les autres parties du Saguenay ; en beaucoup d'endroits, la glaise est couverte d'une couche de sable, de trois ou quatre pouces d'épaisseur, qui est de la plus grande valeur pour la culture du blé qui, dans ces terrains, paraît être particulièrement exempt des attaques de la mouche à blé. Le grand trait caractéristique de cette vallée, c'est que le sol, quoique bien égoutté, ne présente aucun obstacle à la culture, tels que les ravins profonds et les rochers élevés qui abondent en d'autres parties du Saguenay. Trois paroisses, au moins, pourraient être établies dans ces deux cantons. . . Jugeant par les renseignements qui m'ont été fournis par différentes personnes et par une exploration que j'ai faite moi-même vers le nord-est de la rivière Chamouchouan, je suis porté à croire qu'il y a là une étendue considérable de belles terres. Comme preuve de l'excellence du climat, je puis citer la condition des co-

lons qui habitent le canton Roberval, contiguë aux terrains des Sauvages. L'automne dernier, le thermomètre est descendu pour la première fois à zéro le 16 octobre, à l'endroit où je campais, en arrière du sixième rang d'Ashuapmouchouan. La même température a été observée en même temps par le curé de Roberval. En été, la température est à peu près la même qu'à Québec, à l'exception que les vents de nord-est qui ne se font que peu sentir et sont presque aussi doux que ceux qui soufflent dans la direction opposée. Le froid, en hiver, est très-intense, ce qui est probablement dû à la vaste étendue des défrichements situés au nord-ouest."

Ces deux cantons ont une étendue collective de 78,780 acres carrés, c'est-à-dire 45,379 pour Ashuapmouchouan et 33,407 pour Demeules, où assez de terrain pour établir une population de 6,000 âmes. Comme le dit M. Tremblay, c'est une étendue suffisante pour former trois belles paroisses. On pourrait en former une autre dans le canton Dufferin, qui vient à la suite de celui de Demeules, en gagnant vers le nord-ouest, et dont M. l'arpen-

teur Gagnon donne la description suivante :

" Dans tout le cours de mes explorations, j'ai remarqué que le terrain, dans toutes les lignes que j'ai tirées, est excellent, étant partout de terre forte, et le plus souvent on remarque une couche de terre jaune grasse sur la terre glaise, et en quelques endroits une couche de sable gris sur la glaise. Partout le terrain est uni et sans roches. Je considère que ce canton est supérieur à tous les autres, dans ce territoire, sous le rapport de la culture et du climat. Ces terrains sont complantés de bois franc et mou d'une grosse pousse : le merisier, l'orme, le frêne, le tremble, l'épinette, le sapin et quelques pins, partout où le feu n'a pas pénétré. De bonnes places de moulins peuvent se trouver sur la partie de la rivière au Doré, qui traverse la réserve."

Il serait difficile d'imaginer des terrains plus attrayants pour le colon et capables de lui offrir une plus brillante perspective d'aisance et de prospérité. Or, ces bons terrains se continuent vers le nord-ouest, bien au-delà du canton Dufferin. On compte dans la partie

sud de la vallée de la rivière Chamouchouan, en dehors des cantons déjà arpentés, plus d'une couple de centaines de mille acres de ces excellentes terres sous le double rapport de la richesse du sol et de la douceur du climat. Et les terrains qui bordent la rive opposée sont également bons, ainsi que le constate M. l'arpenteur Dumais dans son rapport au Commissaire des Terres de la Couronne, sur l'arpentage et l'exploration du canton Normandin.

“ La totalité de ces lots, dit-il, est parfaitement propre aux défrichements et ils se ressemblent tous sous le rapport de la qualité du sol, qui est supérieure, ce sol étant formé d'un mélange d'argile et d'alluvion reconvert d'un humus très-riche, le tout dominé par une magnifique forêt de merisier, bouleau, épinette, frêne, sapin, tremble, pin gris et jaune, etc.

“ La topographie de ces cantons est à peu près la même que celle des belles terres des cantons de Simaï, Labarre et Caron, terrain admirablement bien égoutté et presque tout propre au défrichement.”

Le canton Parent, qui avoisine le précédent au sud-est,

est un peu moins riche, mais renferme aussi d'excellentes terres. Il a 49,872 acres en superficie. Voici la mention qu'en fait le *Guide du Colon*: “ Les trois quarts, terre égale, riche et sablonneuse, mais fertile; le reste, terre savanneuse, déboisée en grande partie par le feu. Épinette, bouleau, merisier, etc., peu de bois de pinnière. Peintures et oeres en abondance.” Comme on le voit, il y a dans ce canton à peu près 37,000 acres de très-bons terrains agricoles.

Au nord-est du canton Normandin et sur la rive droite de la rivière Mistassini, dans le coude qu'elle forme à une trentaine de milles de son embouchure, nous trouvons le canton Albanel, dont M. l'arpenteur Dumais parle avec une bien légitime admiration.

“ Depuis que j'ai mis les pieds dans Albanel, écrivait-il en 1879, j'ai marché de surprise en surprise. Rien de plus beau que les forêts qui ombragent les vallons et les coteaux sur une grande étendue de ce canton. Le sol est très-riche et des plus faciles à défricher; le bois y pousse avec une vigueur qu'on s'explique aisément lorsqu'on étudie la nature du

sol : c'est un jardin, ni plus ni moins. Je crois pouvoir trouver 300 lots et plus de première qualité dans cette partie. Avec cent lots de plus dans Normandie et au moins cent autres lots, tout aussi bons, sur les terres vacantes à l'ouest de ces deux cantons, on aura 50,000 acres de terre fertile, ou mille lots de cinquante acres chacun."

Ces belles terres sont situées dans une région que les rapports inexacts et erronés de M. larpenteur Blaiklock ont fait regarder jusqu'à ces derniers temps comme une contrée aride et inhabitable. Et c'est sur la foi de pareils rapports qu'on a condamné jusqu'à ces dernières années les millions d'acres de bonne, d'excellente terre, qui se trouvent dans toutes les parties de cette grande contrée de la rive nord du Saint-Laurent. Heureusement que les explorations plus minutieuses et plus consciencieuses, dirigées par le département des Terres de la Couronne et contrôlées par M. Eugène Taché, l'habile assistant-commissaire, sont en voie de démentir par des faits ces rapports mensongers, qui ont tant contribué à mettre le nord dans l'oubli et à en éloigner le cou-

rant de la colonisation et de l'immigration !

Au sud-ouest et au sud du lac Saint-Jean, nous trouvons les cantons Roberval, Charlevoix, Metabetchouan, Dablon et De Quen, qui peuvent tous faire de bons établissements agricoles. Au sujet du canton Roberval, nous lisons dans le rapport d'arpentage de M. Dumais :

" Les lots chaînés dans les 5e et 6e rangs sont au nombre de 28, tandis que dans les 7e et 8e il s'en est trouvé 30. Tous ces lots sont très-propres à la culture et les colons ne tarderont pas à s'en emparer, à cause des avantages que la qualité du sol et la proximité du lac Saint-Jean donnent à cet endroit sur les nouveaux cantons situés au nord-ouest de ce lac.

" Le terrain est généralement plan et l'on y rencontre seulement de légères ondulations, toutes favorables à l'épouillage du sol. Celui-ci se compose de terre jaune et grise, d'alluvion, que couvre une couche d'humus ou terre noire variant de 4 à 8 pouces.

" A part quelques endroits rocheux, où le terrain change de niveau, il y a très-peu de perte sur ces lots... dans la

partie subdivisée, le bois se compose des essences ordinaires qu'on remarque dans la vallée du lac Saint-Jean. Les bois dominants sont l'épinette blanche et l'épinette rouge, le sapin, le bouleau et le frêne."

Ces bonnes terres, ainsi que le constatent M. Dumais et le P. Lacasse, se continuent en arrière du canton Roberval, vers le sud-ouest et la riche vallée de la rivière Trenche, dans le bassin du Saint-Maurice.

Les cantons Charlevoix et Métabetchouan ont été en partie explorés par M. Gédéon Gagnon, qui donne la description suivante de ce qu'il a vu :

"Le sol, dans les 6e et 7e rangs du canton Métabetchouan, est très-propre à la culture ; c'est une terre jaune grasse et couverte de bois franc et mou d'une belle venue. Dans le 5e rang, quoique rocheux en certains endroits, le terrain est aussi susceptible de culture.

"Le résidu de Charlevoix, comprenant les 7e, 6e et 5e rangs, est également propre à la culture : c'est aussi une terre jaune grasse et une terre forte en différents endroits, bien couverte de bois franc et mou, et bien égouttée, excepté le long

de la rivière Ouiatchouan, dans les 5e et 4e rangs, où le terrain est rocheux sur une certaine distance. On trouve cependant vers les arrières-lignes une profondeur suffisante de bon terrain pour établir ces petits rangs.

"D'après mes connaissances personnelles, le climat y sera tout aussi favorable à la culture que dans les terres qui bordent le lac Saint-Jean.

"Le feu a presque tout détruit les bois le long de la rivière Ouiatchouan, dans le 4e et une partie du 5e rangs, sur une distance variant de 10 à 12 arpents de chaque côté de la rivière.... Il y a plusieurs bonnes places de moulin sur la rivière Ouiatchouan, et notamment à l'endroit de la chute marquée au plan, dans le 6e rang."

La partie de ces deux cantons qui avoisine le lac Saint-Jean est établie depuis quelques années et renferme les paroisses de Saint-Louis et de Saint-Jérôme, qui avancent rapidement dans la voie du progrès.

En arrière de Charlevoix et Métabetchouan et dans les environs de la partie nord du lac des Commissaires, il y a les cantons Dablon et De Juen,

qui ont été explorés par M. Dumais. Nous lisons dans son rapport :

“ La plus grande partie du terrain subdivisé est propre à la culture, à part quelques rochers se rencontrant de temps en temps, et le tout se prête avantageusement à l'ouverture de nouveaux établissements. Le sol n'est pas tout composé d'alluvion et de terre argileuse, comme le sont les bords du lac Saint-Jean ; mais la terre grise et jaune mélangée de sable et recouverte d'un riche humus promet un bon rendement aux colons actifs et laborieux qui s'établiront sur ces terres, si les communications leur permettent de s'y transporter facilement et si ces colons possèdent un certain capital pour commencer leur exploitation. Tout ce terrain est plus ou moins rocheux, suivant l'élevation du sol au-dessus des nombreux cours d'eau qui arrosent ces cantons.

“ Les bois sont de belle venue et généralement de toutes les essences que l'on rencontre dans la vallée du lac Saint-Jean.... De magnifiques pouvoirs d'eau y seront utilisés dans un avenir prochain pour

le besoin et l'avantage de ces nouveaux établissements.

“...Tout ce terrain est peu rocheux et composé d'un sol très-propre à la culture, généralement plan et sec, c'est-à-dire bien égoutté par les cours d'eau. Les autres lots sont plus accidentés, coupés de petites montagnes et de rochers ; ils sont cependant plus ou moins propres au défrichement. La végétation y est vigoureuse ; le bois, gros, long et des meilleures essences ; le sol, d'excellente qualité...

“ Il y a de magnifiques alluvions sur les bords de la petite rivière Fraser, tributaire de la Métabetchouan, depuis le troisième rang, inclusivement, jusque bien au-delà du troisième. La terre argileuse et marneuse s'étend à une certaine profondeur.

“ La rivière de la Savanne traverse des fonds où le foin sauvage prend le pas sur les autres végétaux. La terre argileuse s'y rencontre aussi mêlée de terre jaune et de sable.

“ Le bois de construction consiste en épinette blanche et tamarac ; le pin a été exploité depuis quelques années et il n'en reste pas 2000 billots

dans la partie arpentée de ces cantons. Il y a aussi beaucoup de merisier et quelques érables."

A l'est du lac Saint-Jean et bordant immédiatement la rive sud du Saguenay, jusqu'à la baie des Ha ! Ha ! nous trouvons les cantons Signay, Labrosse, Kenogami, Jonquiè-re, Chicoutimi et Bagot, qui occupent une étendue d'environ 325,000 acres. C'est principalement de cette étendue que parlent presque tous ceux qui ont écrit sur le lac Saint-Jean jusqu'à ces dernières années, et tous s'accordent à dire que c'est un beau pays agricole. D'ailleurs, cette opinion est confirmée par l'existence des établissements prospères que l'on trouve dans cette région où il y a déjà sept paroisses : Saint-Joseph-d'Alma, Saint-Gédéon, Hébertville, Saint-Dominique de Jonquiè-re, Chicoutimi, Saint-Alphonse et Saint-Alexis.

Au sud des cantons, que nous verrons de nouveau, il y en a une autre rangée qui comprend les cantons suivants : Caron, Mé-sy, Plessis, Lartigue, Laterrière et Simon. Voici les mentions que nous trouvons dans le *Guide du Colon* au su-

jet de quelques-uns de ces cantons :

" *Caron*.— Depuis la base jusqu'au quatrième rang, impropre à la culture ; très-bonnes terres en partie défrichées. La partie supérieure de ce canton est d'un sol inférieur et montagneux. Peu de bois : pin et épinette.

" *Mé-sy*.—Un dixième propre à la culture, le reste montagneux et inculte : peu de bois de pinière.

" *Laterrière*.—La moitié de terre moyenne et inférieure, le reste inégal et rocheux ; bois complètement détruit."

Il faut bien remarquer que ces mentions ne s'appliquent qu'aux parties non occupées des cantons auxquelles elles s'appliquent. Ainsi, pour le canton Laterrière, qui renferme environ 64,000 acres, la mention donnée par le *Guide du Colon* n'a trait qu'à une étendue de 16,698, ce qui laisse à supposer que le reste, ou 47,302 acres, se compose de bonnes terres. Il faudrait donc conclure de là que les douze cantons situés au sud du Saguenay, entre le lac Saint-Jean et la Grande-Baie, renferment environ 500,000 acres de bonne terre arable, dont plus de la

moitié est encore à établir, c'est-à-dire suffisamment de bonnes terres pour établir une population de 20,000 âmes. C'est à peu près le chiffre de la population actuelle de tout le comté de Chicoutimi.

Au sud de ces cantons et au nord de la principale arête des Laurentides, il y a un immense plateau sur lequel il est difficile de se procurer des renseignements complets. Les rapports de quelques explorations qui ont été faites dans cette contrée n'ont pas été publiés, à l'exception de celui de M. Dumais, au sujet du pays situé au sud du lac des Commissaires et s'étendant jusqu'aux sources de la rivière Batiscan. Voici ce que nous lisons dans ce rapport, au sujet de la vallée du cours supérieur de la rivière Ouatchouan :

“ Le lac des Commissaires court du nord au sud et mesure 21 milles de longueur sur un mille, plus ou moins, de largeur. Plus des trois quarts du terrain qui l'environne est propre à la culture, bien boisé de toutes les essences ligneuses du Saguenay. Le commerce peut en retirer de beaux profits.

“Plusieurs petites rivières qui s'y déchargent en tous sens égouttent une grande superficie de terrain. La principale que j'ai relevée et qui est une continuation de la rivière Ouatchouan, serpente en partant de l'extrémité sud du lac des Commissaires dans une vallée d'un mille environ de largeur, très-unie et composée d'un sol riche et fertile.

“ Sur le 49e mille, la rivière prend la direction nord-est et passe dans une coupe de rochers qui accidentent son lit par une succession de rapides jusqu'au lac Kouakouagamissis, belle nappe d'eau formant le second et dernier plateau dans la vallée de cette rivière. Le terrain est généralement uni autour de ce lac et le sol très propre à la culture. Les bois dominants sont l'épinette, le sapin, le bouleau et quelques pins.”

Comme on le voit, cette arrière-région du lac Saint-Jean renferme de bons terrains et se colonisera comme beaucoup d'autres parties de la province, moins bien partagées sous le rapport du sol, dès qu'elle sera mise en communication avec les grands centres et traversée par de bons chemins carrossa-

bles. C'est précisément ce qui fera coloniser la vallée de la rivière Métabetchouan, formant le centre de cette arrière-région et à travers laquelle doit passer le chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean. Quand ce chemin de fer sera construit, tous ces terrains seront recherchés et s'établiront promptement.

La partie orientale, de cette région, formée par la vallée de la rivière Chicoutimi, est déjà traversée par le grand chemin de colonisation de Québec à Saint-Jérôme, et se peuplera pareillement, grâce aux communications comparativement faciles que fournit ce grand chemin. On peut donc dire, sans craindre d'être contredit par les faits et l'expérience, que dans un certain temps et avant bien des années, il y aura des colonies, des paroisses florissantes dans toute cette contrée qui s'étend au sud du lac Saint-Jean et du lac Kenogami, et que les deux millions d'acres de terre qu'elle renferme feront vivre dans l'aisance une population deux fois plus nombreuse que celle qui habite actuellement le comté de Chicoutimi. Cela suppose que le tiers seulement de ces

terres est cultivable ; or, il est incontestable et reconnu par tous ceux qui ont exploré cette contrée que les deux tiers au moins, sont susceptibles d'établissement. Il y a des endroits accidentés, montueux, des terrains rocheux ; mais le terrain est bon partout et peut être cultivée avec profit. Où la culture des céréales serait moins facile, l'élevage du bétail et les pâturages réussiraient admirablement.

Entre la baie des Ha! Ha!, ou la Grande-Baie, et le Saint-Laurent, la lisière de terrain qui avoisine la rive droite du Saguenay est divisée en cinq cantons : Otis, Hébert, Saint-Jean, Dumas et Saguenay. Ces cantons ont une aire collective d'environ 250,000 acres d'excellente terre, pour la plus grande partie. A l'appui de cet avancé, qui pourrait sembler hasardeux à ceux qui ne jugent de ce terrain que par les montagnes arides formant la rive du Saguenay, citons les rapports d'exploration et commençons par celui de M. l'arpenteur J. O. Tremblay sur le canton Otis.

“Après une exploration topographique de ce territoire, dit-il, je me suis formé sur la

valeur de ces terres l'opinion que voici : Depuis la ligne centrale jusqu'à la limite de ce canton (les rangs I et A exceptés), la terre est de bonne qualité et propre à la culture : il n'y a que très-peu de perte. Tous ces lots sont pris et seront achetés dès que le gouvernement les mettra en vente. Dans l'autre partie du canton, il y a quelque perte ; mais il reste bien suffisamment de terrain pour former plusieurs bons établissements. Plusieurs de ces lots sont pris. Le pin n'est pas de beaucoup de valeur et il est très-rare. Il y a quelques épinettes et pins rouges par-ci par-là ; mais en d'autres endroits on trouve le bois de construction en grande quantité, ainsi que l'épinette rouge, le cèdre et l'érable."

M. Tremblay constate aussi le fait que "la grande vallée située au sud-est des montagnes qui bordent le Saguenay sur une distance de plusieurs milles, s'étend jusqu'aux grosses montagnes du petit lac Saint-Jean, sur les confins du canton Otis, où elle prend la direction de l'est à l'ouest et, avec le lac Otis, le lac Saint-Jean, le lac des Îlets et le lac à Garth, offre un magnifique panorama et

offre au cultivateur un riche champ à exploiter." C'est dire assez clairement que le canton Otis et la région qui l'avoisine renferment d'excellents terrains agricoles et qu'il n'y a guère de perte que dans la lisière de hautes montagnes, d'environ un mille de largeur, qui borde le Saguenay, mais ne s'avance pas dans l'intérieur."

Ces montagnes sont moins hautes dans le canton Saint-Jean, où elles sont coupées par la rivière Saint-Jean, qui traverse ce canton pour se jeter dans le Saguenay, à vingt-cinq milles de son confluent avec le Saint-Laurent. Cette rivière divise le canton en deux parties égales, à peu près, et coule dans une vallée d'une grande fertilité. Le chemin de colonisation de l'Anse-Saint-Jean suit à peu près les bords de la rivière. Dans le *Rapport sur les chemins de colonisation pour 1861*, nous lisons ce qui suit parmi les renseignements fournis au sujet de ce chemin :

"Le sol, le long du chemin, est glaiseux et propre à la culture, à l'exception d'une étendue de deux milles à l'endroit où ce chemin se joint à celui de Sainte-Agnès et où le terrain est bas et marécageux. Le

bois, dans le voisinage du chemin, se compose pour la plus grande partie de cèdre, érable, merisier noir, frêne, épinette rouge, hêtre et pin en grande quantité."

Ces renseignements donnent une assez bonne idée de la qualité du sol. De son côté M. Otis, surveillant du chemin, constate que dans le canton Saint-Jean le blé rapporte vingt-cinq minots à l'acre et les autres grains en proportion, ce qui montre mieux que tout le reste l'excellente qualité du sol. Enfin, l'hon. M. David Price, qui connaît *de visu* cette localité, écrivait en 1861 au surintendant des chemins de colonisation :

"Le canton Saint-Jean, sur la rive du Saguenay, attire l'attention depuis qu'on a commencé l'ouverture du chemin de l'Anse-Saint-Jean pour permettre aux colons de pénétrer jusqu'à leurs terres et de communiquer avec le haut-Saguenay et le Saint-Laurent. Ce nouveau chemin va ouvrir à la colonisation une aire de 240 milles carrés de *bonne terre*, que le gouvernement se propose d'offrir aux colons l'an prochain. Cette localité jouit du plus beau climat qu'il y ait dans le

Bas-Canada, et avant quelques années elle formera une des plus belles paroisses du pays... Il y a une belle étendue de bonne terre dans la vallée qui s'étend jusque dans le canton Saint-Jean. Si l'on ouvrait un chemin entre ce canton et le Petit-Saguenay, distance de cinq milles, il se formerait bientôt des établissements considérables dans cette vallée."

Ces bonnes terres se prolongent dans le canton Dumas, que traverse la rivière du Petit-Saguenay, et s'étendent jusqu'au Saint-Laurent. Il y a là, comme le dit M. Price, 240 milles carrés ou 153,600 acres de bonnes terres, qui pourraient supporter une population de 10,000 âmes et former cinq ou six grandes paroisses. Et, pourtant, on trouverait à peine un homme sur dix, parmi les gens prétendant connaître notre province, qui sache, ou même qui ait l'idée que la lisière de terrain bordant la rive droite du Saguenay inférieur soit habitable et renferme de bonnes terres arables, jouissant d'un excellent climat ! L'étendue des terres arables, contenues dans cette petite lisière de terrain, qui ne forme qu'une parcelle des bonnes ter-

res du bassin du Saguenay, est à peu près égale à l'étendue collective des trois comtés d'Hochelaga, Jacques-Cartier et Laval, qui ne renferment que 158,893 acres en superficie.

En arrière de ces cinq cantons qui avoisinent la rive sud du Saguenay, il y en a sept autres : Sagard, Ducreux, Périgny, Brebœuf, Ferland, Boileau et Lallemand.

Les cantons Sagard et Ducreux sont situés dans la partie supérieure, ou méridionale, des rivières Petit-Saguenay et Saint-Jean et renferment des terrains de qualité semblable à ceux des cantons Saint-Jean et Dumas. Périgny et Brebœuf sont dans la région du chemin de Sainte-Agnès, qui traverse de bonnes terres. Dans une lettre du 14 mars 1847, adressée au commissaire des Travaux Publics, M. Thomas Simard donne une assez juste idée de ces terrains qu'il venait d'explorer pour tracer le chemin de Sainte-Agnès. " Les bois, dit-il, sont :—érables, mérisiers, bouleaux, cèdres, pins, épinettes, sapins, etc ; le sol, terre jaune et terre végétale, et ainsi ce chemin se continuerait dans une vallée fermée par des montagnes qui sont à une

distance irrégulière les unes des autres, laissant entre elles des espaces considérables, propres à former des établissements avantageux."

La qualité du terrain s'améliore en gagnant vers le nord-ouest, dans la région où se trouve le canton Ferland, et après ce que nous venons de citer, M. Simard ajoute en parlant de cette région. " Depuis le petit lac Saint-Jean à gagner la baie des Ha ! Ha ! la distance est d'environ douze milles, et les montagnes, plus l'on gagne le nord-ouest, plus elles s'éloignent, laissant entre elles un vaste pays plan et fertile... L'on voit que la vallée dans laquelle notre ligne de chemin passerait, c'est-à-dire de la rivière de la Malbaie à gagner la baie des Ha ! Ha ! est sur les trois quarts de cet espace un terrain fertile et *presqu'entièrement plan*, conséquemment *avantageusement habitable.*"

Voici encore un autre point sur lequel on a généralement des idées fort erronées. Parce que les rives du Saint-Laurent et du Saguenay sont bordées par des montagnes, on se figure que ces montagnes se prolongent dans l'intérieur et que

toute la région comprise entre le Saint-Laurent et le Saguenay, à l'est d'une ligne tirée de Québec au lac Saint-Jean, n'est qu'un pays de montagnes dans lequel il ne se trouve pas une seule vallée, une étendue de terrain plan d'une étendue assez considérable pour permettre d'y former des établissements.

Eh bien, c'est une erreur. Cette région est montueuse, incontestablement; mais entre les montagnes, qui sont comparativement peu élevées dans l'intérieur, il y a d'immenses vallées de terrain plan. Une de ces vallées s'étend de la rivière Sainte-Anne à la rivière du Gouffre, en arrière du Cap Tourmente et de la rangée de hautes montagnes qui avoisinent le fleuve jusqu'à une dizaine de milles en avançant dans les terres. Cette vallée est traversée à peu près dans toute sa longueur par le chemin Cauchon, ou Saint-Joseph, et ceux qui ont parcouru ce chemin ont pu se convaincre que c'est une des routes les plus planes, les plus unies qu'on puisse trouver. Une vallée semblable longe les montagnes qui forment la rive sud du Saguenay: elle est traversée par le che-

min de Sainte-Agnès, qui passe dans un terrain plan, ainsi que le prouve la lettre de M. Simard, dont nous donnons plus haut un extrait.

Le chemin de Saint-Urbain à la baie des Ha! Ha! passe dans une région plus accidentée, mais cultivable et propre à faire de bons établissements. Voici ce qu'en disent MM. Cimon et Fortin, qui ont ouvert ce chemin, dans un rapport au surintendant des chemins de colonisation :

“ Le sol à travers lequel passe ce chemin, quoique généralement accidenté, est d'une assez bonne qualité. Le bois, surtout dans la partie que nous avons dernièrement travaillée, est d'épinette rouge et noire et d'autres espèces de bois mou. Ce bois d'épinette, qui domine, est partout très-beau et très-long. Mais rien n'est à comparer à celui qui croît dans les forêts par où passe aussi le chemin, depuis le petit lac Ha! Ha! jusqu'à environ sept milles des premières habitations de la Grande Baie. C'est surtout au grand lac Ha! Ha! et dans ses environs (endroits que nous avons déjà eu occasion de signaler à votre attention) que le bois, qui est mêlé

de bois franc et de bois mou, est remarquablement beau et d'une pousse à surprendre la vue. C'est aussi dans cette partie surtout que la nature du sol est d'une qualité supérieure."

Ces lacs Ha! Ha! sont situés dans le canton Boileau, sur les confins du comté de Chicoutimi. Ce canton a été exploré par M. Gédéon Gagnon, qui en donne l'appréciation suivante :

" Dans toute l'étendue que j'ai explorée, j'ai constaté que le sol, dans le voisinage des lignes que j'ai tirées, est de bonne qualité, se composant en quelques endroits d'une riche terre noire végétale et en d'autres d'une terre jaune grasse. Il y a quelques localités où le terrain est rocheux, mais, cependant, généralement propre à la culture et au défrichement. Le terrain est bien couvert de bois franc et mou, bouleau noir et blanc, frêne, épinette rouge et blanche, pin rouge et blanc, etc."

Cette appréciation corrobore le rapport favorable de M.M. Cimon et Fortin, puis établit clairement que le canton Boileau renferme de bons terrains agricoles. Ces bons terrains se continuent vers le nord dans

le canton Ferland et s'étendent à l'est dans les cantons Lallemand et Brebeuf. Il y a dans tous ces cantons une immense étendue de terres cultivables, environ 225 milles ou 114,000 acres carrés, c'est-à-dire de quoi établir une population de plus de 10,000 âmes. Et, pourtant, toute cette région est généralement classée dans la catégorie, malheureusement trop grossière, des terrains incultivables! *Ab uno disce omnes.*

Il est donc incontestable que dans toute cette contrée, les montagnes sont loin d'avoir l'étendue qu'on leur assigne, et que même dans les endroits où elles existent réellement, elles ne sont pas du tout un obstacle à la colonisation. S'il fallait ainsi retrancher des terrains colonisables toutes les régions montagneuses, il faudrait du coup faire disparaître de la carte de la province une grande partie des contrées actuellement habitées, et notamment les plus riches paroisses du comté de Charlevoix : la Baie-Saint-Paul, Saint-Irénée, les Eboulements et la Malbaie, qui sont pour ainsi dire perchées sur les sommets les plus abruptes, les plus élevés de toute la chaîne des Laurentides. Pourtant ces

paroisses sont riches, prospères et produisent autant de blé et d'autres céréales de toutes sortes que les plus belles paroisses de la vallée du Richelieu et de l'Yamaska, dont la fertilité est proverbiale. Dans toutes ces prétendues montagnes, qui sont à peine des collines, dont on se plaît tant à grossir les inconvénients, il y a partout d'immenses étendues de bonnes terres, des plateaux et des vallées dont la fertilité fera pâlir l'étoile brillante de beaucoup de nos riches paroisses actuelles, dès que la grande œuvre du colon se chargera de donner le démenti à toutes les opinions erronées que font naître les préjugés et l'ignorance de la véritable topographie de notre province. On ne fait guère, on ne fait même pas d'études topographiques complètes dans notre pays, et sous ce rapport nous n'avons presque pas avancé depuis cinquante ans ; nous n'avons pas outrepassé les limites tracées dans les livres de Bouchette et les rapports de la commission d'exploration de 1828. Or, ces rapports sont ou mensongers ou incomplets, et les livres de Bouchette, si exacts qu'ils pussent être dans leur temps, ont perdu beaucoup

de leur actualité, sans compter qu'ils n'embrassent qu'un cadre fort restreint, qu'une bien petite partie de la province. Faut-il s'étonner après cela du fait que la géographie, et surtout la topographie, de la province de Québec soit si généralement ignorée parmi nous ? C'est grâce à cette ignorance impardonnable qu'on a jusqu'à ces derniers temps circonscrit la partie cultivable de notre province à une trentaine de millions d'acres, tandis que de fait elle en renferme au moins deux fois plus.

La région du Saguenay est un exemple frappant de cet avancé. Les gens les mieux disposés, les plus enthousiastes, n'ont jamais estimé à plus de trois ou quatre millions d'acres l'étendue cultivable de cet immense bassin. Or, elle approche neuf millions d'acres et les données, les renseignements que nous produisons démontrent clairement que nous sommes resté au-dessous de la réalité en la fixant à 8,640,000 acres, étendue dont la moitié, au moins, se compose de terrains d'une qualité supérieure sous tous les rapports. Ces excellentes terres se trouvent au nord et à l'ouest du lac Saint-

Jean et sont situées dans l'immense zone de terrains siluriens, les plus riches terrains agricoles, qui longe la chaîne des Laurentides au nord et s'étend depuis l'Outaouais jusqu'au golfe Saint-Laurent, vers les Sept-Iles, en traversant le cours supérieur du Saint-Maurice et en passant par le lac Pimagan et dans une grande partie de la vallée de la rivière Betsiamites.

En résumant tout ce que nous venons de dire sur le bassin du Saguenay, nous arrivons aux conclusions suivantes :

1o Cette région renferme au moins 8,640,000 acres de terrain habitable et cultivable, au double point de vue de la qualité du sol et de l'adaptabilité du climat aux opérations agricoles ;

2o De ces 8,640,000 acres de terre cultivable, environ 4,940,000 acres sont situés au nord du Saguenay et du lac Saint-Jean, ainsi qu'à l'ouest de ce lac, et 3,700,000 acres au sud ;

3o Des 4,940,000 acres situés au nord et à l'ouest, la meilleure partie, environ 2,000,000 d'acres, est comprise entre la petite rivière Péribonka et le 83e degré de longitude, dans

les vallées des rivières Péribonka (petite), Mistassibi, au Rat, Mistassini, Ouassiemiska, Chamouchouan, au Saumon et Ouatchouainsish, où le sol est généralement plan et d'une fertilité extraordinaire, formant des terres à blé par excellence ;

4o Le reste de la partie nord, comprenant 2,940,000, renferme aussi de grandes étendues d'excellente terre, mais se compose d'un sol plus léger, percé par des roches en certains endroits, et accidenté par quelques rangées de petites montagnes, notamment le long de la grande rivière Péribonka et en certains endroits le long des rivières Shipshat, Valin et Ste-Marguerite ;

5o La région située le long du lac Saint-Jean et du Saguenay, jusqu'à la baie des Ha! Ha! renferme aussi une lisière de bonnes terres assez unies, sauf quelques régions rocheuses et pauvres dans la presqu'île de Chicoutimi, et en arrière de cette lisière, des terrains montagneux, mais entrecoupés par des vallées fertiles et offrant des avantages incontestables à la colonisation, surtout comme pays de pâturage et d'élevage du bétail ;

6o Des 8,640,000 acres de terrain cultivable que renferme le bassin du Saguenay, seulement 241,679 acres étaient occupés en 1871. En supposant que 125,000 acres aient été occupés depuis cette époque, il en resterait encore 8,270,321 acres à livrer à la colonisation ;

7o Cette étendue de 8,270,321 acres de terrain non occupé pourrait supporter une population de 575,000 âmes, ce qui ferait une population totale de 600,000 âmes avec celle qui habite actuellement cette région.

Comme on peut le voir, la région du Saguenay est par excellence le pays de la colonisation.

#### 5o RÉGION DE BETSIAMITZ

Nous n'avons guères à ajouter, relativement à cette région, à ce que nous en avons dit dans la première partie de cette étude. Nous nous contenterons d'indiquer les endroits où se trouvent les terrains qui offrent le plus d'avantages à la colonisation.

Dans cette région, le département des Terres de la Couronne a fait diviser sur les bords du Saint-Laurent dix cantons : Tadoussac, Bergeron-

nes, Escoumains, Iberville, Portneuf, ou Mille-Vaches, Latval. De Latour, Betsiamites, Laffèche et De Monts. Au sujet des cantons Tadoussac et Bergeronnes, voici ce que nous lisons dans le *Rapport sur les chemins de Colonisation pour 1861* :

“ Le sol des terrains compris entre l'Anse-à-l'Eau et la rivière Baude, étendue de quatre milles, est excellent. Les lots ont tous été pris et beaucoup de ces lots ont étéensemencés cette année. Les bonnes terres se continuent le long de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite jusqu'à la rivière Baude. Du quatrième au dixième mille, il y a des montagnes et des lacs. On trouve dans les coupes du bouleau blanc et noir, du cèdre, de l'épinette rouge et du sapin. Du dixième mille à la rivière Bergeronnes, le chemin passe sur les fermes des colons, du côté sud-ouest de la rivière, et le sol est de qualité supérieure. Il y a deux pouvoirs d'eau sur la rivière à Baude et la petite rivière Bergeronne. Les récoltes, dans cet endroit, se composent de blé, de seigle et d'orge. Les premières gelées n'ont

eu lieu que vers la fin d'octobre. ”

Le canton Escoumains renferme aussi suffisamment de bonnes terres pour former des établissements considérables, en sus de ceux qui existent déjà. Le canton Iberville, qui vient ensuite, est encore plus avantageux. Voici ce qu'en dit M. Geo. B. Du Tremblay dans le rapport qu'il a fait sur l'arpentage de ce canton en 1878 :

“ Le caractère géographique du terrain que j'ai rencontré n'a rien de remarquable. Le terrain, qui est généralement ondoyant sans être d'alluvion *est d'une bonne qualité*. Il n'y a ni marais, ni prairies, et les montagnes sont assez petites pour ne pas être nuisibles.

“ Les neuvième, huitième et partie du septième rangs sont couverts d'une richeousse de bois de toutes les essences. Les sixième et cinquième rangs sont en brûlé et assez fréquemment entrecoupés par des rochers.

“ La partie non subdivisée, située au nord-est de la ligne centrale, *est d'un sol riche*, bien boisée, et pourrait avantageusement être arpentée. ”

Les terrains que renferment les cantons Portneuf, Laval,

De Latour et Betsiamistes sont décrits dans le rapport de M. Dumais, cité aux pages 10, 11 et 12 de cette étude.

En arrière de ces cantons, qui bordent le fleuve Saint-Laurent, et dans la direction du nord et du nord-ouest, il y a pareillement de grandes étendues de terrain cultivable et jouissant d'un climat favorable aux opérations agricoles. Le voisinage des rivières est généralement rocheux ; mais le terrain devient plus uni à mesure qu'on s'éloigne de ces rivières et les collines qui en accidentent la surface n'ont pas plus de mille à douze cents pieds de hauteur dans les parties les plus élevées ; leur altitude moyenne est de six à huit cents pieds. Ainsi sur les bords de la rivière du Saut-au-Cochon, vers 47° de latitude, la hauteur des montagnes varie de 500 à 700 pieds et le sol est assez bon pour supporter une forêt de bouleaux, de cyprès et d'épinettes de belles dimensions. Une cinquantaine de milles plus loin, vers le nord-ouest, dans les environs du lac Kaskanus, le sol est un peu rocheux et montueux, mais d'assez bonne qualité, puisqu'il est couvert de “ bois de bonne taille, ”

pour employer l'expression dont se sert M. l'arpenteur Dumais en parlant de cette localité. Ces bois de bonne taille supposent un climat favorable à l'agriculture, car il est constaté par l'expérience qu'on peut cultiver les céréales dans tous les endroits où les bois de commerce, notamment le pin et l'épinette, atteignent leur pleine croissance, ce qui a lieu dans les environs du lac Kaskanus, qui se trouve à près de quatre-vingt milles au nord de Tadoussac.

Il y a surtout de grandes étendues de bon terrain dans la vallée de la rivière Betsiamites. Ce fait est constaté par M. Thomas Simard, dans une lettre adressée au *Journal de Québec* et dont nous avons déjà cité un extrait. Voici ce qu'il dit :

“ Employé pendant quinze ans au service de la compagnie de la baie d'Hudson, j'ai parcouru plusieurs fois les bords de la rivière Betsiamis et ses environs, depuis sa décharge dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'à sa source. . . Le terrain sur les bords de cette rivière et de ses environs est en général de terre argileuse, depuis son embouchure jusqu'à envi-

ron vingt lieues dans l'intérieur. Son fond est de terre glaise. Au côté nord, il y a environ trois lieues de cette terre, boisée de merisiers, bouleaux, sapins, épinettes, etc., longs et gros, avec quelques pins.

“ La côte sud contient la même qualité de terre sur une étendue de dix à douze lieues, à partir du fleuve. Le bois consiste en épinette rouge, frêne, merisier, beaucoup de pins blancs et rouges. Dans toute cette étendue, jusqu'au Saut-au-Mouton, il y a sept ou huit lacs, et tout le terrain des deux côtés de la rivière est assez uni, surtout du côté du sud. Là, on rencontre des cascades formées par une chaîne de montagnes d'une étendue considérable, sans autre terre cultivable que quelques plateaux de terre isolés. Au-dessus de cette chaîne se trouve un lac chaud qui ne gèle jamais. . . A partir de ce lac on commence à trouver du merisier, un peu de pin, de frêne, de l'épinette, du sapin, etc., jusqu'au lac Poup-Magan. Entre ces deux lacs, le terrain est uni chaque côté de la rivière, à une distance à perte de vue, à l'exception de quelques montagnes isolées. *Le sol est de la terre forte, jaune et noire.* ”

Ces terrains cultivables se continuent vers l'est jusqu'à la vallée de la rivière aux Outardes, qui en renferme à elle seule environ 70,000 acres, au dire de M. John Bignell, qui en a fait l'exploration. "Le lit de cette rivière, dit-il, est de beaucoup plus élevé que celui de la Manicouagan, quoique distante de cette dernière de quelques milles seulement, et les montagnes en sont moins élevées, moins rocheuses et moins escarpées. Les bords sont sablonneux et généralement bas. Un sol propre aux établissements se trouve sur tout le parcours de la rivière, sur une distance de deux cents milles, par circuits variant en étendue de 50 à 5,000 acres, et en moyenne plus de 70,000 acres pourraient être utilisés. Le climat, dans la partie inférieure de cette rivière, n'est point sévère et la gelée ne s'y fait pas sentir trop tôt. Comme preuve, c'est que nous avons pu nous servir de nos canots jusqu'au 4 novembre, quoiqu'à vrai dire nous avons trouvé en deux occasions la rivière bouchée par les glaces, sur une distance de près d'un demi mille; mais nous étions en latitude 51° 26' et à une hauteur de onze cents

pieds au-dessus du niveau de la mer."

Passant ensuite à la description de la région égouttée par les rivières Pentecôte, Trinité et Godbout, M. Bignell en donne la description suivante :

"Nous laissâmes alors la rivière (Manicouagan) pour remonter un petit ruisseau venant de l'est, et à environ neuf milles nous atteignîmes les sources de la rivière Pentecôte, dans une forêt d'épinettes blanches et d'épinettes rouges. De là cette rivière coule tranquillement pour environ neuf milles, passant à travers plusieurs petits lacs, d'où elle commence à couler rapidement, descendant sur une distance de quinze milles autant de centaines de pieds et étant çà et là interrompue par des chutes et des rapides.

"Le pays avoisinant cette rivière est montueux; mais l'on y trouve de la bonne terre et le bois est de meilleure qualité qu'à la Manicouagan. Il y a beaucoup d'épinettes, dont quelques-unes sont très-belles, et le long de toute la côte, distance de quatre-vingts milles, il y a aussi de l'épinette rouge et un peu de pin.

"En arrivant à son embou-

chure, nous continuâmes pour nous rendre à la rivière Trinité, que nous relevâmes de son embouchure à sa source, et atteignîmes ensuite la rivière Godbout, que nous relevâmes aussi depuis le lac Peseton, sa source, jusqu'à son embouchure. La description déjà donnée des autres rivières peut s'appliquer à ces deux dernières, c'est-à-dire pays montagneux, bonne terre auprès des rivières et les mêmes espèces de bois, excepté sur la rivière Trinité, où il se rencontre un peu plus de pin, et le long de la côte il y a aussi du cèdre, qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

“ Dans le voisinage de ces quatre rivières, il peut y avoir une étendue d'environ cent cinquante mille acres de terre propre à la culture.”

Comme on le voit par ces données, nous avons mis un chiffre bien au-dessous de la réalité en fixant à 960,000 acres l'étendue des terres cultivables, sous le double rapport du sol et du climat, comprises dans le comté de Saguenay. Mais, si réduite qu'elle soit, cette étendue n'en est pas moins suffisante, et davantage, pour établir une population de 64,000 âmes et former plusieurs comtés.

Actuellement, la colonisation ne fait guère de progrès dans cette région, parce qu'elle est trop éloignée des grands centres d'affaires et sans moyens de communication pendant six mois de l'année. Mais cette lacune sera comblée avant longtemps par la construction du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, qui doit aboutir au Saguenay et fera nécessairement de Tadoussac une place d'affaires et de commerce. Le progrès de Tadoussac influera nécessairement sur le progrès des régions avoisinantes, et dès que le chemin de fer sera construit jusqu'au Saguenay, la colonisation prendra un essor rapide dans toute la région de Betsiamites.

D'ailleurs, la culture des terrains situés dans cette région jouit d'un avantage particulier : l'abondance d'engrais fourni par la mer. Le poisson, et surtout le varech, que les vagues accumulent constamment sur le rivage, sont des matières fertilisantes de première qualité et que l'on peut se procurer pour rien dans toute cette contrée ; il n'y a pour ainsi dire qu'à les transporter de la mer sur les champs. C'est un avantage qui peut compenser bien

des désavantages, un avantage qui, pour ceux qui le comprennent, donnera toujours à cette partie du pays une supériorité incontestable sur beaucoup d'autres régions moins éloignées et en communications plus faciles avec les grands centres.

### 60 RÉGION DU GOLFE.

Elle comprend tout le territoire qui s'étend depuis la Pointe-des-Monts jusqu'à la frontière orientale de la province, du 67<sup>e</sup> au 57<sup>e</sup> degrés de longitude, entre la rive nord du golfe Saint-Laurent et la "hauteur des terres."

Cet immense territoire a une étendue d'environ 32,625,000 acres carrés. Il est incultivable dans toute son étendue, s'il faut en croire les rapports de ceux qui l'ont visité et habité. On prétend que le sol est trop aride et le climat trop sévère pour permettre la culture des céréales, et même celle des légumes, dans la partie la plus rapprochée du détroit de Belle-Isle. L'influence de la température des mers glaciales qui environnent cette région, le peu d'élévation des terres, qui permet aux vents de nord d'apporter jusque dans le golfe

la froidure des glaces qui recouvrent presque en permanence les détroits d'Hudson et de Davis, ainsi que la mer polaire, toutes ces causes contribuent à rendre le climat impropre à la culture des céréales, sans compter que les rochers nus qui forment le sol presque partout sont incapables de supporter la végétation. C'est à peine si quelques arbustes, particuliers à ces régions, de rares sapins nains et rabougris peuvent pousser dans les interstices des rochers ou dans la mousse qui recouvre ce sol aride.

Le sol et le climat sont meilleurs à mesure qu'on avance vers l'ouest et en gagnant la Pointe-des-Monts; mais, pratiquement, tout ce territoire est inhabitable comme pays agricole et nous le retranchons complètement des régions cultivables qui se trouvent au nord du Saint-Laurent. C'est un pays de chasse, de pêche et de mine, ainsi que nous le verrons plus loin. A ce point de vue, il a une valeur inappréciable et qui ne fera que s'accroître, à mesure qu'on ouvrira à la colonisation les terrains qui l'avoisinent à l'ouest.

En résumant tous les faits que nous venons d'exposer au

sujet de la *région du nord*, nous arrivons aux conclusions suivantes :

1o Cette région a une étendue totale de 155,486 milles, ou 99,511,009 acres en superficie ;

2o Cette étendue est répartie de la manière suivante dans les différents bassins, ou les régions locales que nous avons décrites :

	Milles	Acres
Outaouais .....	39,948.53..	25,567,060
Saint-Laurent. ....	10,000.00..	6,400,000
Saint-Maurice. ....	23,125.00..	14,800,000
Saguenay.....	40,000.00..	25,600,000
Betsiamites... ..	12,000.00..	7,680,000
Golfo.....	30,412.47..	19,463,949
<b>Total .....</b>	<b>155,486.00..</b>	<b>99,511,009</b>

3o De ces 99,511,009 acres, 3,932,846 acres étaient occupés en 1871, de sorte qu'à cette date il restait encore 95,578,163 acres de terrain à occuper sur la rive nord du Saint-Laurent ;

4o De ces 95,578,163 acres de terrain, il faut retrancher l'étendue qui, à raison du sol et du climat, n'est pas susceptible de culture, c'est-à-dire 62,047,297 acres, ce qui laisse une aire de 33,530,866 acres à livrer à la colonisation. Ces terres colonisables sont ainsi réparties :

	Acres
Bassin de l'Outaouais.....	15,530,866
Région du Saint-Laurent...	4,000,000
Bassin du Saint-Maurice....	4,400,000
Bassin du Saguenay .....	8,640,000
Région de Betsiamites .....	960,000
Région du Golfe.....	.....
<b>Total .....</b>	<b>33,530,866</b>

5o En supposant que ces terres soient occupées dans la même proportion, quant à l'étendue, que celles qui sont déjà occupées sur la rive nord, ces 33,530,866 acres peuvent supporter une *population rurale* de 2,235,396 personnes, et une population urbaine de 450,000 âmes, c'est-à-dire une population totale de 2,685,396 personnes.

N'avons-nous pas raison de dire que cette région du *Nord* mérite l'attention la plus sérieuse et la plus favorable du gouvernement, comme de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre province ? C'est là que se trouve notre force, le champ par excellence où doit se développer notre population et la plus grande partie, la presque totalité des ressources forestières et minières que renferme notre pays. C'est là que doit se diriger l'attention de tous les hommes d'État sérieux, sincères, réellement dé-

voués au bien, à l'agrandissement de notre province, et le gouvernement qui sera assez patriotique pour prendre en mains et pousser vigoureusement, efficacement la grande œuvre de la colonisation du *Nord* méritera incontestablement l'estime, le concours et la reconnaissance de tous les bons citoyens qui désirent la grandeur et la prospérité de leur pays.

V

FORÊTS ET INDUSTRIE FORESTIÈRE

Outre l'immense étendue de bons terrains agricoles qu'il renferme, le *Nord* a dans ses riches forêts et ses mines une source de richesses inépuisable. L'exploitation des mines de fer et de phosphate de chaux ne fait pour ainsi dire que commencer; mais l'industrie forestière est exploitée depuis longtemps dans cette région et fournit au commerce la plus grande partie,—plus des cinq sixièmes—des immenses quantités de bois de toutes sortes qui sont exportées chaque année de la province.

Les forêts du nord renferment à peu près toutes les essences ligneuses qui existent

dans la province et se vendent comme bois d'exportation: le pin blanc, le pin rouge, l'épinette blanche, l'épinette rouge, le merisier, l'orme, le cèdre, le bouleau, l'érable, le frêne, la pruche, le bois blanc, et même le chêne, dans la vallée de l'Outaouais. L'étendue de ces forêts sous licence d'exploitation formait au 30 juin 1880 une aire de 41,244 $\frac{1}{2}$  milles, ou 26,396,693 acres carrés. A la même époque, l'étendue totale sous licence dans toute la province était de 47,185 $\frac{1}{2}$  milles, ou 30,178,650 acres, en sorte qu'il ne restait pour les autres parties de la province, situées au sud du Saint-Laurent, que 5,940 $\frac{1}{2}$  milles, ou 3,781,957 acres, environ 12.53 pour 100 de l'étendue totale, ce qui laisse 87.47 pour 100 pour la région située au nord du Saint-Laurent.

En ne prenant que les principales essences, on constate par les *rapports du Commissaire des Terres de la Couronne* que du 1er juillet 1867 au 1er juillet 1880, les quantités de bois coupées dans les forêts sous licence d'exploitation, situées au nord du fleuve, et livrées au commerce, ont été comme suit :

Billots de pin blanc.....	19,139,132
Billots d'épinette .....	4,349,526
Pièces de pin blanc, pieds...	46,321,399
Pièces de pin rouge, pieds...	4,209,217
Pièces d'épinette blanche pieds .....	19,556
Pièces d'épinette rouge, pieds	193,029
Pièces de merisier, pieds.....	91,522

En supposant aux billots une moyenne de dix-sept pouces de diamètre et de treize pieds six pouces de longueur, dimensions fixées par les règlements du département des Terres de la Couronne, les billots de pin blanc ont produit 2,727,326,310 pieds de bois, mesure de planche, et les billots d'épinette 619,807,405 pieds de bois, ce qui donne un total, pour les billots seulement, de 3,347,133,765 pieds de bois, mesure de planche. En fixant la valeur moyenne de ce bois à dix piastre le mille pieds, chiffre qui est au-dessous de la réalité, ces billots représentent une valeur totale de \$33,471,337.65, de sorte qu'en ajoutant à cette somme la valeur des autres bois, on peut dire sans craindre de tomber dans l'exagération que la valeur des bois tirés des forêts du nord, durant les treize ans compris entre 1867 et 1880, excède \$50,000,000.

Ces chiffres peuvent donner une assez juste idée des riches-

ses incalculables que renferment les superbes forêts de la région que nous étudions.

Les primes, les rentes foncières et les droits de coupe payés à raison de l'exploitation de ces forêts ont rapporté au gouvernement, durant les treize ans qui nous occupent, la somme relativement énorme de \$1,544,104.01. Cette somme se décompose comme suit :

Territoire de l'Outaouais.	\$3,438,087.01
Territoire du St-Maurice.	774,684.87
Territoire du lac St-Jean.	168,248.11
Territoire du Saguenay..	167,687.99
Territoire de St-Charles..	15,396.03

Total ..... \$4,564,104.01

Le produit annuel donne les chiffres suivants, pour la région du nord et pour toute la province :

Années	Nord	Province
1868..	\$ 178,902.16	\$ 195,115.96
1869..	308,186.75	331,751.12
1870..	334,705.95	362,868.02
1871..	359,848.95	406,480.57
1872..	401,266.66	444,752.68
1873..	463,451.76	518,682.71
1874..	452,724.70	527,976.87
1875..	468,776.38	532,734.87
1876..	347,612.51	386,774.18
1877..	350,387.56	391,618.85
1878..	311,732.08	351,323.16
1879..	277,377.69	314,880.09
1880..	304,130.86	342,881.44

\$4,564,104.01    \$5,107,840.52

En retranchant des recettes totales, provenant des bois et forêts, les sommes produites par les forêts de la région du nord, on trouve un reste de \$543,736.59 pour les recettes totales provenant des forêts de la rive sud. Ces \$543,736.59 représentent 10.64 pour 100 des recettes pour toute la province, en sorte que les forêts de la rive nord ont fourni 89.36 pour 100 aux recettes des bois et forêts, qui constituent après le subside fédéral la principale source de revenus du gouvernement de Québec. A lui seul, le territoire du Saint-Maurice a donné au gouvernement \$230,948.28 de revenus de plus que tous les territoires forestiers de la rive sud, durant cette période de treize ans.

Parmi les essences ligneuses qui composent les forêts du Nord, il en est une qui mérite une mention spéciale: la *pruche*. Son bois n'a guère de valeur, mais son écorce est précieuse. On sait que la tannerie est une des principales industries de la province et l'on sait aussi que l'existence de cette industrie dépend en grande partie de l'existence de la *pruche*, dont l'écorce fournit le tannin employé dans la prépa-

ration du cuir. Jusqu'aujourd'hui, et surtout depuis une dizaine d'années, la plus grande partie de l'écorce de *pruche* employée par les tanneurs de Québec a été prise dans les cantons de l'Est. Mais les forêts de *pruche* de cette région commencent à s'épuiser et l'on prévoit dans un avenir peu éloigné le jour où ces forêts ne pourront plus rien fournir aux tanneurs. Depuis quelques années, on exporte aux Etats-Unis des quantités énormes d'écorce de *pruche* à l'état naturel, et de plus grandes quantités encore sous forme d'*extrait de tannin*. Si elles continuent dans les mêmes proportions, ces exportations auront épuisé avant vingt ans toutes les forêts de *pruche* de la rive sud et les tanneurs regardent cet événement comme l'époque certaine de la ruine de leur industrie, car ils ignorent généralement qu'il y a sur la rive nord du Saint-Laurent d'immenses forêts de *pruche*.

En effet, la *pruche* se rencontre sur de grandes étendues et en beaucoup d'endroits entre la rivière du Gouffre et l'Outaouais. En partant de l'est, on trouve d'abord les *pruchières* des environs du cap Tourmen-

te, au moulin de Slevin, qui couvrent une superficie de plusieurs milles carrés. Ces *pruchières* n'ont jamais été exploitées, parce qu'elles sont trop éloignées des grandes voies de communication ; mais cet inconvénient disparaîtra avec la construction du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, qui passera à peu de distance de ces forêts de pruche, et les tanneurs de Québec trouveront là de quoi alimenter leur industrie durant plusieurs années.

Il y a aussi de la pruche dans le comté de Portneuf, notamment dans Saint-Basile et dans les localités avoisinantes. Ces forêts s'étendent à travers le comté de Champlain jusqu'au Saint-Maurice, dans les environs de Saint-Tite, où la maison Hall fait préparer chaque année de grandes quantités d'écorce de pruche qu'elle vend aux tanneurs de Québec. La pruche se trouve aussi plus au nord, le long du Saint-Maurice, notamment dans le canton Carignan, à plus de soixante milles au nord de Trois-Rivières. Il y a aussi beaucoup de pruche dans les cantons Caxton et de Calonne, dans les comtés de Saint-Maurice et Maskinon-

gé, et ces forêts paraissent se continuer vers l'ouest jusqu'au environs de l'Outaouais, puisqu'on trouve d'immenses quantités de pruche de la plus belle venue même dans le canton Portland, à plus de vingt milles au nord de la ville de Hull et de la rivière des Outaouais. Quand les forêts de la rive sud seront épuisées, celles du nord pourront fournir pendant longtemps à la tannerie l'écorce de pruche qui est indispensable à l'existence de cette industrie, l'une des plus importantes de la province.

#### MINÉRAUX ÉCONOMIQUES

Au point de vue des essences minérales susceptibles d'exploitation, le *Nord* est de beaucoup la partie la plus riche de la province. Dans cette région, il y a du fer, du plomb, du graphite, de l'apatite, du molybdène ainsi que plusieurs autres minéraux, notamment ceux de cuivre, qui n'attendent que les bras du mineur pour fournir à notre industrie des richesses incalculables. Donnons quelques détails sur ces trésors ignorés, ou du moins inexploités.

## FER

Le fer est le minerai caractéristique des roches laurentiennes, qui sont identiques aux formations ferrifères si renommées et si riches de la Suède et de la Norvège. Dans ces deux pays, les minerais de fer sont interstratifiés dans les roches cristallines, surtout le gneiss, la horblende, les chlorites schisteux, les schistes argileux, les quartzites et le calcaire granulaire. Or, toutes ces roches se rencontrent dans la région que nous étudions et renferment en abondance les mêmes minerais de fer qu'en Suède et en Norvège. Les minerais d'une importance économique qui se trouvent dans la région du Nord sont l'oxyde magnétique, le peroxyde anhydre et le peroxyde hydraté.

*Oxyde magnétique.*—C'est le minerai le plus abondant. Sa pesanteur spécifique est d'un peu plus de cinq fois celle de l'eau. Il est d'un noir fer et produit une poudre noire. Il est dur, cassant, d'un éclat luisant, plus ou moins métallique. A l'état pur, il se compose de 72.4 parties de fer et 27.6 parties d'oxygène ; mais il

renferme souvent des matières étrangères. Ce minerai ne se trouve que dans les roches cristallines ou métamorphiques, dans le terrain laurentien, où il forme quelquefois des masses à gros grains, et d'autres fois à grains fins et presque compactes.

En partant de l'Outaouais, les premiers dépôts de ce minerai qu'on a découverts se trouvent dans le canton de Grenville. Dans la moitié sud du troisième lot du cinquième rang, il y en a un lit de six à huit verges de largeur, dans un gneiss micacé qui est interstratifié de nombreuses bandes de quartzite. La longueur de ce lit est d'environ 350 verges et un échantillon, de qualité moyenne, de ce minerai a donné à l'analyse 52.23 pour 100 de fer métallique. Un autre lit semblable a été découvert dans la moitié nord du quatrième rang. On a aussi trouvé de petits gisements du même minerai au quatrième lot du septième rang, au cinquième lot du huitième rang, ce qui paraît indiquer que le gisement s'étend dans toute cette aire.

Au sud du lac Gate, au vingt-sixième lot du sixième rang de

Wentworth, les membres de la commission géologique ont découvert et suivi deux lits de minerai, éloignés d'une centaine de verges l'un de l'autre, sur une distance d'environ un demi-mille et dans la direction des couches, qui est N. 10° E. Enfin, il y a dans le canton Grandison un lit de fer oxydulé d'environ vingt pieds d'épaisseur et dont la commission géologique a reçu des échantillons.

Mais les gisements les plus importants se trouvent dans le canton de Hull, où ils sont exploités depuis 1854. Ces gisements se trouvent dans la moitié sud du onzième lot du septième rang, et sur le derrière du douzième lot du même rang. Le minerai est associé à un gneiss syénitique interstratifié de calcaire cristallin renfermant du mica et du graphite, et il forme un lit d'environ quatre-vingt-dix pieds d'épaisseur. Il est granulaire et généralement très-pur, ne renfermant que quelques paillettes de graphite. L'analyse de ce minerai, telle que donnée à la page 714 de la *Géologie du Canada pour 1863*, accuse les résultats suivants : 3.18 de quartz et de graphite, 96.09 d'oxyde de

fer magnétique—99.27, équivalant à 69.65 pour 100 de fer métallique. L'analyse faite par le professeur Chandler et reproduite à la page 42 de cette brochure accuse un résultat quelque peu différent.

La *Géologie du Canada*, à la page 718, mentionne un gisement de fer oxydulé qui se trouve à Hudson's Wharf, sur le lac des Chats, au deuxième lot du premier rang de Bristol. Ce gisement n'a pas assez d'importance pour être susceptible d'exploitation ; mais il pourrait bien indiquer l'existence de dépôts bien plus considérables.

Il y a pareillement beaucoup d'oxyde de fer magnétique dans la région du Saint-Maurice, ainsi que le fait est consigné dans les rapports d'exploration. L'expédition de 1829 a constaté l'existence de ce minerai près de la montagne Mékinak, dans les environs de la rivière au Rat, aux environs du lac des Écartés, dans la vallée de la rivière Vermillon, le long de la rivière au Lait, au portage de Shawinigan (crête de coq), le long de la rivière Vermillon, à l'embouchure de la rivière Flamand, sur les bords de la baie des Chiens, ainsi qu'en plusieurs autres

endroits, près des lacs Némicachingue et Culotte, en approchant des sources de la rivière du Lièvre.

Plus à l'est, dans le bassin du grand lac Jacques-Cartier, il y a d'immenses dépôts de fer oxydulé, qu'on rencontre à l'état de sable magnétique. Ces gisements seraient susceptibles d'une exploitation lucrative, si ce n'était la distance et le manque de voies de communication qui rendent l'accès de cette région à peu près impossible. Il y a aussi une mine, ou plutôt une montagne de fer magnétique sur les confins des cantons Labarre et Kinogami, dans le comté de Chicoutimi. Malheureusement cette mine n'a jamais été examinée par des hommes compétents et l'on ne peut que se livrer à des conjectures sur la qualité et la quantité du minerai qu'elle renferme. M. Obalski, minéralogiste à l'emploi du gouvernement local, pourrait peut-être découvrir là des trésors inouïs, une source de richesse incépuisable...

M. James Richardson, de la commission géologique du Canada, a découvert une mine de fer magnétique dans les environs du lac Abatagoman, dans

les environs de la source de la rivière Chamouchouan. Voici ce qu'il en dit dans son rapport en date du mois de mai 1871 :

“ A peu près à un demi-mille du minerai de cuivre mentionné en premier lieu et près des bords du lac, il y a un dépôt de minerai de fer magnétique dans le schiste chloritique. La largeur de ce lit est d'environ 50 pieds et on le voit dans sa course, qui est S. 65° O. et N. 65° E., sur une distance d'environ 200 pas. Ce minerai se présente sous forme de masses et de grains cristallins dans toute la roche. Tout ce gisement donnerait probablement une moyenne de quinze à vingt pour cent de fer.”

Enfin, le fer oxydulé se trouve à l'état de sable magnétique en quantités illimitées sur les bords du Saint-Laurent, depuis Tadoussac jusqu'à la rivière Moisie, et même au-delà. Il y a là des millions de tonnes de fer de première qualité. Ces dépôts de sable magnétique recouvrent aussi, jusqu'à une trentaine de milles du fleuve, les rives de quelques-unes des grandes rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent, notamment la rivière

Manicouagan. Des couches de ce sable magnétique se rencontrent aussi dans des bancs situés bien au-dessus du niveau de l'eau. M. Hunt a fait l'analyse de plusieurs échantillons de ce sable ferrugineux et a trouvé les résultats suivants :

	Sable de Bersimis	Sable de Moisie	Sable de Mingan
Protoxyde de fer.....	85.56	85.79	80.46
Acide titanique.....	3.50	4.15	6.50
Oxyde de manganèse. indétr.	0.40	0.52	
Chaux.....	traces	0.90	0.75
Magnésie.....			0.70
Résidu insoluble.....	3.85	1.95	4.20
	92.81	93.19	93.13

Oxyde de fer magnétique.....	92.44	92.68	86.92
Fer métallique.....	66.56	66.73	65.58

Le fer de Moisie est de qualité supérieure. Des expériences faites en Angleterre constatent qu'il possède une force de tension plus grande que celle du fameux fer de Law-Moore et qu'on peut le travailler facilement à chaud et à froid. On l'a employé à Montréal avec beaucoup de succès pour fabriquer des essieux de wagons de chemin de fer. A proprement dire, il ne contient ni soufre ni phosphore.

En l'analysant avec le plus grand soin, M. le professeur Hunt n'y a découvert que 0094 de soufre et .0184 pour 100 de phosphore. Le minerai de Moisie a été exploité par M. Wm. Molsor; de Montréal; mais le procédé défectueux qu'on a suivi a empêché l'entreprise de donner les bons résultats qu'on avait droit d'en attendre. Avec la machine du Dr Larue, pour séparer le sable magnétique du sable silicieux auquel il est un peu mêlé, et le fourneau de Lundin pour fondre le minerai, on pourrait fabriquer à très-bas prix un minerai de première qualité et réaliser des bénéfices considérables, car les frais de production seraient diminués de moitié. D'après M. Hunt, "en se servant du fourneau de Lundin, combiné avec les régénérateurs de Siemens, Rinman est parvenu à produire de l'acier par le procédé Martin, en n'employant comme combustible que de la sciure de pin. Puisque l'on peut obtenir de pareils résultats avec de la sciure de bois ou de la tourbe ordinaire, l'absence de charbon de terre n'est plus un obstacle au développement de l'industrie métallurgique dans notre pays."

*Limonite.*—Nos géologues désignent sous ce nom la plus grande partie des minerais de peroxyde de fer hydraté. A l'état de pureté, ce minerai se compose de 85.6 de peroxyde de fer et de 14.4 d'eau. Il est moins dur que les oxydes anhydres et sa poudre est brun jaunâtre. On ne rencontre jamais la limonite sous forme de cristaux ; mais souvent sa structure est fibreuse et le minerai forme des masses concrétionnaires. On désigne généralement sous le nom d'*hématite brune* les variétés les plus pures et les plus compactes, et sous les noms de fer limoneux ou d'ocre ferrugineux les variétés les moins pures. Les gisements de ce minerai qui se rencontrent dans la région que nous étudions sont de formation récente et répandus à la surface du sol.

Ce minerai se trouve en quantités considérables dans la région située au nord du Saint-Laurent. Dans le canton Kildare et dans l'augmentation des seigneuries de Lanoraie et de Dantraye, il existe un dépôt de limonite qui couvre une superficie d'environ neuf milles carrés. Les membres de la commission géologique

ont aussi constaté des dépôts de limonite dans la ligne qui sépare le premier et le deuxième rang de Kildare, sur le septième et huitième lots, ainsi qu'au septième lot, entre le quatrième et le cinquième rang, puis à la côte Sainte-Emélie et à la côte Sainte-Rose, où le minerai couvre des étendues considérables. Il y a pareillement des gisements de limonite entre la rivière Sainte-Marie et la rivière de l'Achigan, dans la seigneurie de Lachenaie.

Mais ces dépôts sont loin d'avoir l'importance de ceux qui se trouvent dans la région du Saint-Maurice et dont quelques-uns sont exploités depuis 1737, par les forges de Saint-Maurice. Ces dépôts se rencontrent dans le fief Saint-Etienne et produisent un minerai qui donne plus de 50 pour 100 de fer métallique. L'analyse de trois échantillons de ce minerai a donné le résultat suivant :

Peroxyde de fer...	77.60	74.30	64.80
Sesquioxyde de manganèse....	30	traces	5.00
Alumine.....	.....	.....	.....
Silice.....	5.40	3.60	4.80
Acide phosphorique.....	1.81	1.80	n. d.
Matières volatiles	17.25	22.20	23.65
	<u>102.36</u>	<u>101.90</u>	<u>98.75</u>

Entre le Saint-Maurice et la rivière Batiscan, on a découvert depuis longtemps des dépôts considérables de ce minéral, principalement dans une aire de forme triangulaire d'environ six milles carrés et située dans les rangs Saint-Félix et Sainte-Marguerite, partie dans la seigneurie de Champlain et partie dans celle du Cap-de-la-Magdeleine. Le minéral est dispersé en gisements de quatre à dix pouces d'épaisseur et on en a tiré plus de 390 tonneaux d'un dépôt qui n'avait pas trois quarts d'arpent en superficie.

Un autre dépôt de 1100 arpents en superficie se trouve sur les bords de la rivière Champlain, au nord-est des moulins Richardson ainsi qu'un gisement de 75 arpents en superficie, au nord-ouest du même endroit. Ce minéral est répandu en couches dont l'épaisseur varie de trois à douze pouces. Il y a aussi de nombreux dépôts de limonite à l'est de la rivière Champlain, dans les seigneuries de Batiscan et de Sainte-Anne-de-la-Pérade, ainsi que le long du chemin qui va de Portneuf à Saint-Basile, le long de la rivière Jacques-Cartier, au Cap-Santé

et dans une foule d'autres localités de cette région. Enfin, le fer limoneux se trouve dans toute la lisière de terrain borné de chaque côté par le Saint-Maurice et la rivière Batiscan, jusqu'aux environs des sources de cette rivière, et il est indubitable qu'une exploration soignée, faite par un homme compétent, amènerait la découverte de dépôts très-considérables et susceptibles d'une exploitation très-avantageuse. Depuis quelques années, la maison Hall recueille avec profit les dépôts de limonite qui se trouvent dans le lac à la Tortue; or, il existe de semblables dépôts dans plusieurs autres petits lacs de cette région, en gagnant vers le nord.

Il y a aussi des gisements de fer limoneux dans les environs du lac Saint-Charles, et sur les bords de la rivière Ha! Ha! dans le comté de Chicoutimi. Si peu importants que soient ces dépôts, ils indiquent l'existence du minéral dans ces endroits et conduiront probablement à la découverte de couches susceptibles d'une exploitation lucrative.

Les minerais limoneux du Saint-Maurice et de la rive Batiscan donnent un fer de pre-

mière qualité, qu'on a employé avec le plus grand succès pour la fabrication des faux, des tringles, de clous, des roues de wagons de chemin de fer, etc. A l'exposition internationale de 1862, MM. Larue & Cie, propriétaires des forges de Radnor, ont exhibé de ces roues qui avaient fait un parcours de 150,000 milles sans subir la moindre détérioration apparente. Espérons que les forges de cette région attireront l'attention de quelques capitalistes qui, grâce aux facilités de transport que donne aujourd'hui le chemin de fer du Nord, sauront les remettre en opération et en tirer des richesses considérables. Au prix auquel se vend aujourd'hui le fer brut, nous sommes convaincu que l'exploitation de ces forges rapporterait de beaux profits, sans compter qu'elle fournirait à la consommation une bonne partie du fer qui nous vient de l'étranger. Cette exploitation est d'autant plus facile qu'on trouve dans le voisinage des forges le calcaire employé comme flux, le grès réfractaire pour la construction des fourneaux et même le sable de moulage. Il nous semble que les capitalistes de Montréal qui ont fait l'acquisition du

procédé Duryea trouveraient là un vaste champ d'exploitation.

*Fer titanique.*—On trouve ce minéral dans beaucoup de localités situées dans les terrains laurentiens ; mais les deux gisements les plus importants, et peut-être les seuls qui soient susceptibles d'être exploités, sont ceux de Saint-Urbain et de la rivière Rapide, qui se jette dans la baie des Sept-Iles.

La mine de Saint-Urbain a plus de 90 pieds d'épaisseur et occupe une étendue de plusieurs acres, peut-être d'un demi-mille carré. C'est tout simplement une montagne de fer titanique. Le minéral qui la compose a une densité de 4.56 à 4.66 et son analyse a donné les résultats suivants dans les expériences faites par la commission géologique du Canada :

Acide titanique.....	48.60
Protoxyde de fer.....	37.06
Peroxyde de fer.....	10.4
Magnésie.....	3.60
	99.66

Une autre analyse a donné les résultats suivants :

Acide titanique.....	37.00
Protoxyde de fer.....	25.71
Peroxyde de fer.....	26.07
Protoxyde de manganèse	0.46
Magnésie.....	0.46

Alumine.....	1.60
Chaux.....	3.25
Silice .....	2.64
Soufre.....	traces
Acide phosphorique.....	rien
Eau combinée.....	0.81
	<hr/>
	99.97
Fer métallique.....	38.25

Cette analyse ne diffère que très peu d'un minerai de même nature importé de Norwége et fondu en Angleterre aux forges de Norton. L'analyse du minerai de Norwége accuse les résultats suivants :

Peroxyde de fer .....	22.63
Protoxyde de fer.....	28.96
"    de manganèse	0.56
Acide titanique.....	40.95
Alumine.....	2.11
Magnésie.....	4.72
Silice .....	0.42
	<hr/>
	100.35

A Norton, ce minerai est fondu, d'après le procédé Player, dans de petits fourneaux, avec une soufflerie produisant une chaleur de 1,000 degrés. Pour fondre 2½ tonneaux de minerai, on emploie deux tonnes de houille, 15 quintaux de pierre à chaux et environ 10 quintaux de basalte ou lave compacte. La fonte ainsi produite contient très peu de carbone, se puddle aisément et donne un fer malléable

d'une grande force de tension. Ce fer est employé pour fabriquer les plaques de blindage et se vend trois fois le prix du fer ordinaire. Lorsqu'il est puddlé, il a une force de tension d'environ 52½ tonneaux, ou 105,000 livres, au pouce carré. A raison du peu de carbone qu'il renferme, ce fer se puddle en la moitié moins de temps que le fer ordinaire.

La mine de Saint-Urbain a été achetée par des spéculateurs anglais, qui l'ont revendue \$100,000 à la compagnie des fers titaniques du Canada. (The Canadian Titanic Iron Company, limited). Cet achat comprenait une étendue de 535 acres de terrain et le droit de mine sur 939 arpents de terre. La compagnie a de plus acquis le droit de couper du bois sur une superficie de trente milles carrés. Elle a fait ériger en 1871 des hauts-fourneaux, des hangars, des quais, construire un tramway de plusieurs milles de longueur ainsi que des fourneaux pour faire le charbon de bois, ouvrir une carrière de pierre à chaux et placer une puissante machine à vapeur dans l'établissement. Toutes ces dépenses, lorsque les travaux ont été finis, excédaient

de \$100,000 capital souscrit de la compagnie et l'ont jetée dans des embarras financiers qui ont abouti à la faillite, avant qu'on ait pu commencer l'exploitation régulière de la mine. Tous les biens de cette faillite ont été vendus en justice et adjugés pour une bagatelle à M. O. Gauthier, député de Charlevoix, qui les a revendus l'été dernier à une compagnie de Montréal.

La mine des Sept-Isles est presque aussi considérable que celle de Saint-Urbain. La masse ferrugineuse a une largeur de cinq cents verges, de l'est à l'ouest, et une longueur de plus d'un demi mille, du nord au sud. Elle se trouve à quelques centaines de verges de l'embouchure de la rivière Rapide et forme le lit ainsi que les deux berges de la rivière. Le minerai est empâté dans une roche de norite ou de labradorite. Il est noir, brillant, grossièrement granulaire et renferme des grains de feldspath contenant de l'augite et de la pyrite de fer. Bien qu'il soit fortement magnétique, il contient une forte quantité de titanium, ainsi que M. le professeur Hunt l'a constaté par une analyse partielle qui a

donné les résultats suivants :

Protoxyde de fer....	49.77	=	38.70	de fer
Acide titanique.....	34.30			[métallique
Résidu insoluble....	6.35			
			<hr/>	
			90.42	

Pulvérisé et soumis à l'action de l'aimant, ce minerai s'est séparé en deux portions dont l'une, fortement magnétique, formait 57 pour 100 de la masse entière. L'autre portion a donné 51.14 d'acide titanique, 39.75 de peroxyde de fer et 8.30 de résidu insoluble. Chose assez extraordinaire, la partie magnétique, même après la séparation, renfermait encore 24.80 pour 100 d'acide titanique.

Bien que l'expérience tentée à Saint-Urbain n'ait pas réussi, nous croyons fermement qu'il est possible de tirer avantageusement parti de notre minerai de fer titanique. A Saint-Urbain on a suivi le procédé en usage à Norton; mais le charbon de bois mou qu'on a employé était de qualité tout à fait inférieure, ce qui explique en partie l'insuccès des tentatives qui ont été faites. On aurait pu arriver à de meilleurs résultats avec du bon charbon. Mais, en supposant que le procédé Player fut inca-

pable de conduire à des résultats pratiques, il ne faudrait pas pour cela renoncer à l'exploitation de nos minerais de fer titanique. Le seul obstacle à la fusion de ce minerai, c'est l'excès d'acide titanique, qui le rend presque réfractaire. Cependant il est constaté que la présence du titane dans le minerai n'est pas un obstacle, lorsqu'elle n'excède pas 8 ou 10 pour 100. Or, pour réduire la proportion de l'acide titanique à ce chiffre, il suffit de mêler le minerai titanique à un minerai de fer magnétique et de fondre les deux ensemble en se servant comme flux d'un mélange de quartz broyé et de pierre à chaux, de façon à ce que la proportion du titane n'excède pas 8 p. c. M. David Forbes a réussi de cette façon à traiter sans la moindre difficulté les minerais titanifères de Suède et à produire un excellent métal. De cette façon, il a fait du fer qui était exempt de phosphore, ne présentait qu'une trace de soufre et seulement 0.05 d'acide titanique. Avec un minerai provenant d'Eger, contenant 33.89 pour 100 de fer et 7.10 d'acide titanique, il a produit une bonne fonte de moulage qui, à l'ana-

lyse, n'a donné que 0.26 d'acide titanique.

Il serait on ne peut plus facile de traiter par ce procédé nos minerais titaniques, notamment ceux de la rivière Rapide. Dans les environs mêmes de cette mine, il y a de riches dépôts de sable magnétique qu'il serait facile de mêler au minerai titanifère pour réduire au chiffre voulu, la proportion de l'acide titanique. Ce sable pourrait aussi être transporté à peu de frais à Saint-Urbain pour rendre praticable la fusion du minerai qui se trouve en si grande quantité dans cette dernière localité. Avec un peu d'esprit d'entreprise et bien peu de capitaux, il serait facile, en se servant de ce procédé, de tirer partie des immenses quantités de fer qui se trouvent sur la rive nord du fleuve et de donner naissance à une industrie dont il est à peine possible de calculer les résultats comme le bien qu'elle ferait à notre province et à tout le pays.

#### OCRES FERRUGINEUSES.

Ces ocres se rencontrent dans le voisinage des lits de limonite, dans la région du Saint-

Maurice, et parfois isolées comme à Sainte-Anne, dans le comté de Montmorency. La couleur de ces ocres est généralement jaunâtre ou brun rougeâtre ; mais on rencontre aussi des dépôts de couleur pourprâtre et brun noirâtre. Ces ocres sont beaucoup employées comme couleurs peu dispendieuse, calcinées ou à l'état naturel et mêlées avec de l'huile ou de l'eau.

Le dépôt le plus considérable se trouve sur la ferme de M. Caron, dans la paroisse de Sainte-Anne-de-Beaupré, environ un mille et demi au-dessus de l'embouchure de la rivière Sainte-Anne. Ce dépôt couvre une superficie de plus de quatre arpents et il a une profondeur variant de quatre à dix-sept pieds. Ce dépôt se trouve dans un terrain en pente, qui offre les plus grandes facilités pour l'extraction de l'ocre. Dans les parties supérieures du dépôt, l'ocre est jaunâtre, brune rougeâtre, noire, brunâtre, très-pure et libre de toutes matières étrangères. Ce dépôt serait susceptible d'une exploitation facile, peu dispendieuse et très-lucrative.

Dans la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, rang Saint-Malo,

à deux milles plus bas que l'Église, il y a un dépôt d'ocre d'une étendue de six cents arpents, en couches d'une épaisseur variant entre six pouces et deux pieds, puis alternant avec des lits de tourbe reposant sur un fond de marne. Ces dépôts pourraient fournir d'immenses quantités d'ocre. Dans le rang Sainte-Marguerite et aux environs des forges de Saint-Maurice, il y a d'autres dépôts d'ocre moins considérables, mais qui pourraient être exploités.

Dans le rang Saint-Nicholas, à la Pointe-du-Lac, il y a un lit d'ocre important qui couvre une superficie d'environ quatre cents arpents et dont l'épaisseur est de six pouces à quatre pieds. Les principales couleurs de l'ocre sont les différentes teintes de rouge et de jaune et en certains endroits une belle teinte pourpre. Par la calcination, toutes les couleurs prennent une teinte rouge foncée. Il y a aussi une variété brun noirâtre, plus rare, qui prend une teinte brune plus claire lorsqu'elle est exposée à la chaleur, à raison du manganèse qu'elle renferme. Les seules impuretés que renferment ces ocres sont de pe-

tites quantités de sable et des racines, qui ont pénétré à des profondeurs considérables. Pour les séparer de ces impuretés, on calcine ces ocres ou bien on les passe au tamis, quand on veut conserver intactes leurs couleurs naturelles. Des industriels de New-York ont exploité ces dépôts d'ocre durant quelques années, à partir de 1851. Ils en préparaient douze barils par jour et le baril se vendait cinq piastres. La variété brun noirâtre, qui est plus rare que les autres, se vendait très-cher sous le nom de terre de Sienne brute ; la même ocre, mais calcinée, se vendait sous le nom de terre de Sienne cuite. On préparait des ocres de huit couleurs ou teintes différentes et qui se vendaient très-bien. Cette exploitation, nous dit-on, a été abandonnée à cause de la difficulté et du coût trop élevé du transport, ce qui n'existe plus depuis la construction du chemin de fer du Nord, qui passe pour ainsi dire au milieu de ces dépôts d'ocre.

Il y a d'autres dépôts d'ocre sur la rive gauche de la grande rivière Yamachiche, près de la limite sud-ouest de l'augmentation de Caxton, aux rangs

Sainte-Émélie et Sainte-Rose, dans les seigneuries de Lanoraie et de Dantraye, ainsi qu'en plusieurs autres endroits, et il ne manque que des hommes d'entreprise pour transformer ces dépôts formant un sol stérile en une source de richesse considérable. Il se vend chaque année dans le pays, des millions de livres d'ocres venant de l'étranger ; pourquoi ne remplacerions-nous pas ce produit étranger par celui que nous avons ici ?

#### PLOMBAGINE

Nous avons indiqué à la page 43 quelques-unes des localités où l'on a trouvé de la plombagine, dans la région de l'Outaouais. A ces localités, nous pouvons ajouter le canton de Grenville, qui renferme plusieurs dépôts assez importants de ce minerai. Au dixième lot du cinquième rang de ce canton, il y a une mine qui a déjà été l'objet d'une exploitation assez lucrative. Le minerai se trouve dans un calcaire cristallin blanc, associé avec un lit de pyroxène, de spath tabulaire, de feldspath et de quartz, du sphène, de la phlogopite, du zircon, du grenat et de l'idocrase. La plom-

bagine est mêlée en plus ou moins grande quantité avec ces minéraux, bien que la plus grande partie se trouve en deux ou trois lits irréguliers. Un demi-mille plus au nord, il y a un autre dépôt de plombagine, qui est probablement la continuation de celui que nous venons de décrire. Le minerai est superposé en trois couches, dont la plus considérable a onze pouces de largeur. Des lits semblables se trouvent aux treizième et quatorzième lots du quatrième rang, et cette bande de plombagine se continue vers le nord jusqu'au dixième rang, puis au-delà, jusqu'au cinquième lot du quatrième rang de l'augmentation de Chatham, où la plombagine se voit encore à la surface du sol, dans le voisinage des calcaires cristallins. Cette bande, en gagnant vers l'ouest, traverse l'augmentation de Grenville, où l'on a suivi un lit de plombagine sur une distance de trois milles. Au troisième lot du deuxième rang, on a constaté l'existence d'une couche de dix pouces d'épaisseur de plombagine feuilletée, pure, de forme lenticulaire, séparée d'autres couches semblables par des roches dans lesquelles la plom-

bagine est mêlée au calcaire. Au troisième lot du sixième rang, il y a un lit de plombagine de trois pieds d'épaisseur ; mais le minerai est mêlé à des matières terreuses qui le rendent impur.

Ces dépôts de plombagine n'ont jamais été l'objet de recherches minutieuses ; mais ce que nous venons d'exposer montre clairement qu'il y a là des mines qui alimenteront une industrie importante, quand on se donnera la peine d'en constater avec soin la richesse et l'étendue.

Du reste, la plombagine se rencontre dans tous les terrains où domine le calcaire cristallin, et comme la bande de ce calcaire qui commence à Grenville se continue vers le nord-est jusqu'aux environs du lac Kaskanus, au nord du lac Saint-Jean, en traversant le cours moyen du Saint-Maurice, on peut affirmer que la plombagine doit exister dans toute cette immense étendue. Du reste, cette opinion est confirmée par les faits, puisqu'il est constaté qu'il y a des dépôts de plombagine dans la vallée du Saint-Maurice, aux environs du Grand-Détour. " On trouve la mine de plomb dans les forma-

tions gneissiques du Cou-cou-Cache et dans les environs des lacs d'où sort la rivière du Rat. Cette mine est en morceaux d'une couleur grise, assez molle épars çà et là; on l'estime de bonne qualité pour la fabrication des crayons." (Rapport du commissaire des Terres pour 1857, page 29.)

### GALÈNE

Ce minerai se rencontre en beaucoup d'endroits dans la bande de terrain de l'âge silurien inférieur qui s'étend depuis l'Outaouais jusqu'à la Rivière Betsiamites, en passant dans la vallée du Saint-Maurice et celle de la rivière Trenche, pour se prolonger vers le nord-est en contournant la rive septentrionale du lac Saint-Jean. Ce terrain correspond en tous points à celui des formations plombifères du Wisconsin et de l'Ohio, dont les mines de plomb sont renommées à juste titre.

Cette bande n'a jamais été explorée par la commission géologique; mais les explorateurs qui l'ont parcourue pour le département des Terres de la Couronne ont constaté l'existence d'une riche mine de

plomb sur les bords de la rivière Trenche, qui se jette dans le Saint-Maurice. Le rapport du Commissaire des Terres pour l'année 1856, page 29, donne la description suivante de cette mine:—" Il existe un dépôt de plomb sur la rivière Trenche, où l'on voit une veine d'environ deux pieds de large pénétrer dans une chaîne de roches haute de cinquante à soixante pieds et s'étendre à une profondeur inconnue. Le minerai a une apparence métallique: il est noir, soit en masse, soit après avoir été pulvérisé et il a toutes les apparences de la galène ou du sulfure de plomb."

Des recherches soignées furent découvrir ce minerai en plusieurs autres endroits.

### PHOSPHATE DE CHAUX

L'existence de ce minéral, dans la vallée de la rivière Gatineau, a été constatée pour la première fois en 1829, par le capitaine Nixon, qui faisait partie de l'expédition chargée de l'exploration du Saint-Maurice et de l'Outaouais. A la page 11 de l'annexe attachée au rapport de cette exploration nous lisons la mention qui suit:

“ Au pied du portage des Cèdres, quelques milles plus bas que le lac des Sables, le spath calcaire forme le lit de la rivière... Des quantités immenses d'apatite, ou phosphate de chaux, sont agrégées en veines traversant le spath calcaire dans le canal desséché entre la côte, qui est de syénite, et la terre ferme.”

Ce portage des Cèdres se trouve dans le canton Blake ou le canton McGill, à près de soixante milles du confluent de la rivière Gatineau avec l'Outaouais. Les gisements d'apatite paraissent s'étendre sur tout ce parcours et même plus au nord. Ils n'ont pris de l'importance que depuis ces cinq ou six dernières années et promettent de devenir une grande source de richesse pour la province. Des associations de capitalistes français et anglais sont engagées dans l'exploitation de ces mines, qui emploient actuellement plus de mille hommes. Et ce chiffre se doublera, se décuplera incontestablement lorsque la région où se trouve le phosphate sera traversée par un chemin de fer qui permettra de transporter à des prix raisonnables le minéral tiré de ces mines, qui occu-

pent une étendue considérable. Des calculs faits sans exagération et avec soin établissent que les mines situées dans la vallée de la rivière Gatineau pourront fournir à l'industrie plus de 20,000,000 de tonneaux de phosphate de chaux de première qualité, sans compter le produit des mines qui se trouvent dans Grenville et dans d'autres localités. En fixant à six piastres le tonneau la valeur de ce phosphate, ce qui est une estimation très-basse, les 20,000,000 de tonneaux représentent une valeur de deux cent millions de piastres.

### MOLYBDÈNE

Ce métal est très-rare, ce qui lui donne une grande valeur. On le trouve presque toujours à l'état de sulfure, désigné sous le nom de molybdénite, et souvent il est combiné avec le plomb, sous forme de *molybdate de plomb*. Dans ses *Éléments de Minéralogie*, l'abbé Laflamme donne la description suivante du molybdénite : “ Hexagonal. Rarement cristallisé. Eclat métallique. Gris de plomb. Ressemble beaucoup au graphite. Dur. 1. à 1.5. Dens.

4.5 à 4.6 Infusible. Colore la flamme en vert pâle. Attaquable par l'acide nitrique."

Si rare qu'il soit, ce métal a reçu plusieurs applications dans la chimie et dans les arts. Combiné avec l'ammoniaque, l'acide molybdique est employé comme réactif pour découvrir et déterminer l'acide phosphorique. Dans les arts, on s'en sert surtout pour la teinture et produire la couleur désignée sous le nom de *bleu Thénard*. Avec le molybdène et un sel de plomb, Kurrer, chimiste allemand, a réussi à fixer sur la soie des couleurs bleues de toutes les nuances et résistant d'une manière remarquable à l'action de l'air et du soleil. Sur le coton, ces couleurs sont moins durables. On emploie aussi les molybdates pour donner aux soies et aux cotons ce qu'on appelle les *couleurs topiques*.

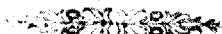
Enfin, le molybdène pourrait être employé à plusieurs autres usages, ne fussent sa rareté et le haut prix auquel il se vend. Sir William Logan dit qu'à l'exposition universelle de 1855, Batka, fabriquant de produits chimiques à Prague, avait des échantillons de sulfure de molybdène natif qui se vendait \$3.45 la livre.

Ce métal existe dans notre province en quantité susceptible d'exploitation. Au confluent de la rivière Quetachoo avec la rivière Manicouagan, il y a un lit de quartz de six pouces d'épaisseur qui renferme des nodules de molybdénite d'un à trois pouces de diamètre, et en plaques de douze pouces de largeur et un quart de pouce à un pouce d'épaisseur. Ce lit, qui est interstratifié dans un gneiss blanc à gros grains renfermant des grenats et du mica noir, a été suivi sur une distance d'environ cinquante verges. Comme on le voit il pourrait fournir une quantité considérable de sulfure de molybdène, métal qui, comme nous l'avons vu, vaut plus de \$3 00 la livre, à l'état brut.

...

Toutes ces données montrent clairement que le *Nord* offre un vaste champ aux opérations de l'industrie minière. C'est là que se trouve le fer, cette pierre de touche des grandes opérations industrielles et de la prospérité d'un peuple. C'est à ses mines de fer que l'Angleterre doit la plus grande partie de sa richesse. et c'est

aussi à ses mines de fer que notre province devra le développement sur une grande échelle de son industrie manufacturière. Et l'exploitation de ces mines constituera pour le gouvernement une source de revenus qui compenseront et davantage les sacrifices qu'il s'imposera pour ouvrir cette immense région à la colonisation, au commerce et à l'industrie. Ici, comme ailleurs, c'est du nord que nous viendront la force et la richesse.



## Table des Matières

---

	PAGES.
Esquisse géographique.....	2
Divisions et statistiques territoriales.....	6
Région de l'Outaouais.....	15
"  du Saint-Laurent.....	46
"  du Saint-Maurice.....	54
"  du Saguenay.....	85
"  de Betsiamitz.....	112
"  du Golfe.....	117
Résumé topographique.....	118
Forêts et industrie forestière.....	119
Minéraux économiques.....	122
Fer.....	123
Oxides ferrugineuses.....	132
Plombagine.....	134
Galène.....	136
Phosphate de chaux.....	136
Molybdène.....	137

# ERRATA

- Page 3, 14e ligne du haut, au lieu de "Sait-Jean," lisez Saint-Jean.
- " 8, 16e ligne du haut, au lieu de "1381 au-dessus," lisez 1381 pieds au-dessus.
- " 10, 6e ligne du bas, au lieu de "reposant sous," lisez reposant sur.
- " 13, 3e ligne du haut, au lieu de "complètement," lisez entièrement.
- " 17, 8e ligne du haut, au lieu de "Waspuatachingue," lisez Weymonta-chingue
- " 19, 12e ligne du bas, au lieu de "assurent," lisez accusent.
- " 25, 11e ligne du haut, au lieu de "cent à cinquante," lisez cent à cent cin-quante.
- " 26, 14e ligne du haut, au lieu de "tout-à-fait," lisez tout à fait.
- " 37, 10e ligne du haut, au lieu de "favorable," lisez favorable.
- " 47, 11e et 12e ligne du bas, au lieu de "2,000, ou 1,28,000," lisez 2,500 ou 1.600,000.
- " 49, 3e et 4e lignes du bas, au lieu de "9,750 milles, ou 6,240,600," lisez 7,750 milles, ou 4,960,000.
- " 50, 2e ligne du haut, au lieu de "2,000,000," lisez 2,500,000.
- " 50, 3e ligne du haut, au lieu de "560,000, lisez 760,000.
- " 50, 5e ligne du haut, au lieu de "622,720," lisez 822,720.
- " 50, 8e ligne du bas, au lieu de "Sainte-Jeanne" lisez Saint-Raymond.
- " 55, 15e ligne du haut, au lieu de "75° 20, 20'," lisez 75° 20'.
- " 55, 16e ligne du haut, au lieu de "48° 25 25'," lisez 48° 25'.
- " 56, 12e ligne du bas, au lieu de "l'angle," lisez à angle.
- " 63, 1ère ligne du haut, au lieu de "bois," lisez buis.
- " 69, 11e ligne du haut, au lieu de "chuto," lisez chutes.
- " 85, 1ère ligne du haut, au lieu de "27,520,000 carrés," lisez 27,520,000 acres carrés.
- " 92, 14e ligne du haut, au lieu de "bordant," lisez bordent.
- " 93, 15e ligne du haut, au lieu de "établis," lisez établies.
- " 93, 18e ligne du haut, au lieu de "ponsse," lisez pousse.
- " 96, 13e ligne du haut, au lieu de "Ouassiemski," lisez Ouassiemka.
- " 100, 1ère ligne du bas, au lieu de "De Juere," lisez De Quen.
- " 102, 10e ligne du haut, au lieu de "Labrosse," lisez Labarre.
- " 102, 8e ligne du bas, au lieu de "des cantons," lisez de ces cantons.
- " 106, 9e ligne du haut, au lieu de "ude," lisez une.
- " 111, 5e ligne du haut, au lieu de "Ouiatchonainsish," lisez Ouiatchonanish.
- " 113, 1ère ligne du haut, au lieu de "Betsiamistes," lisez Betsiamites.
- " 127, 5e ligne du bas, au lieu de "Dantraye," lisez Dautraye.
- " 128, 2e ligne du bas, au lieu de "rive Batiscan," lisez rivière Batiscan.
- " 131, 1ère ligne du haut, au lieu de "\$100,000 capital," lisez \$100,000 le capital.
- " 131, 8e ligne du bas, au lieu de "fieldspath," lisez feldspath.
- " 132, 10e ligne du haut, au lieu de "de," lisez du.
- " 132, 4e ligne du bas, au lieu de "ferrugineuxses," lisez ferrugineuses.
- " 134, 3e ligne du haut, au lieu de "Dantraye," lisez Dautraye.